This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 320 958

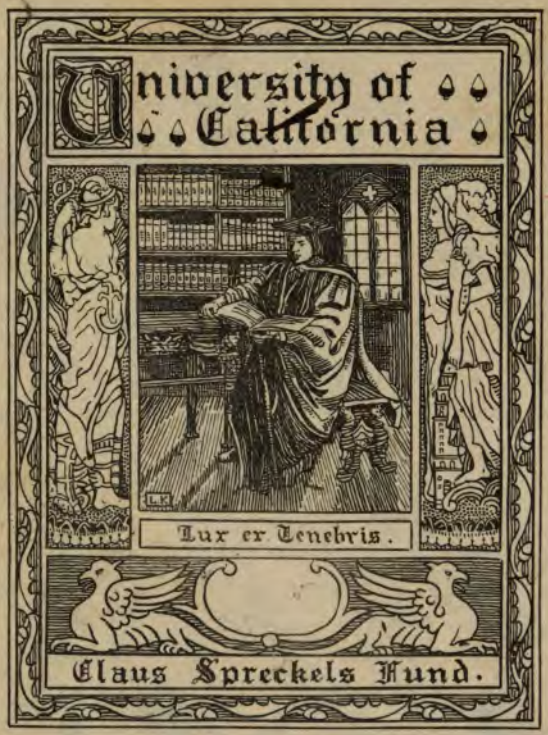
University of California
Lux et Tenebris.
Claus Spreckels Fund.

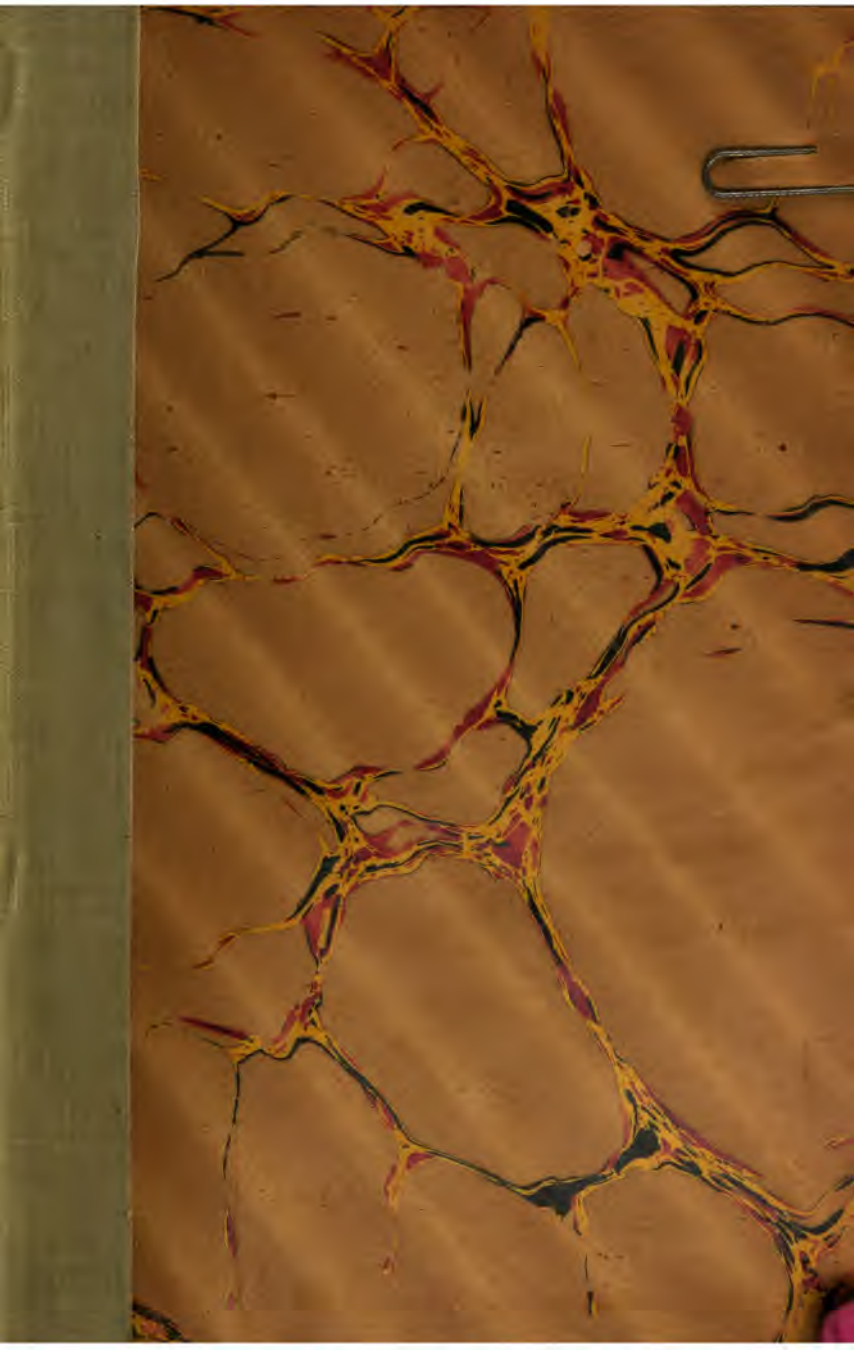

LA DIPLOMATIE DE LOUIS XV

ET

LE PACTE DE FAMILLE

PAR

André SOULANGE-BODIN

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

LA DIPLOMATIE DE LOUIS XV

ET LE

PACTE DE FAMILLE

LA DIPLOMATIE DE LOUIS XV ET LE PACTE DE FAMILLE

PAR

André SOULANGE-BODIN

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1894

Tous droits réservés

DC133
.5
S6

LA
DIPLOMATIE DE LOUIS XV
ET
LE PACTE DE FAMILLE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INTRODUCTION

La France et l'Espagne depuis le traité d'Utrecht. — Bourbons et Habsbourg au XVIIIe siècle. — Sources écrites et sources manuscrites.

Si le traité de Vienne de 1815 a procuré à l'Europe le bénéfice d'un demi-siècle de paix, on peut dire, par contre, que le traité d'Utrecht, conclu cent ans auparavant, lui a valu un demi-siècle de guerre.

La politique générale de l'Europe est, en effet, dominée, au dix-huitième siècle, par les conséquences de l'accord diplomatique qui venait de clore le règne de Louis XIV, si bien que cette paix

114635

semble seulement une trêve arrachée à la lassitude des parties en présence, un armistice que chacune d'elles devait chercher à rompre dès qu'elle y trouverait son intérêt. Et cependant, si l'on y regarde de près, tel n'est pas le caractère que cet événement eût dû prendre.

Avant de disparaître, le Grand Roi avait posé les principes d'une politique nettement conservatrice : en tirant parti de la présence d'un Bourbon sur le trône d'Espagne, la France se trouvait en mesure d'imposer la paix à l'Europe. Ne semblait-il pas qu'en ce qui touchait aux affaires générales, la concordance de vues s'imposât aux alliés de la veille contre les ennemis du lendemain, et que plus particulièrement, dans les questions italiennes, l'union dût être complète entre Versailles et Madrid? Il s'agissait ici, à la fois, de bannir l'influence autrichienne d'un champ d'action sur lequel elle s'était trop longtemps exercée et de donner satisfaction aux ambitions maternelles d'Élisabeth Farnèse, en dotant les petits-fils de Louis XIV : la France et l'Espagne y devaient l'une et l'autre trouver leur compte. On ne peut certes le contester : à ce point de vue, de grands résultats furent atteints ; mais si les traités de 1725, de 1738 et de 1748 assuraient à des Bourbons, d'abord Parme, puis en échange de Parme les Deux-Siciles, et enfin ces deux pos-

sessions à la fois, ne peut-on déplorer les incidents qui distendaient le puissant faisceau chaque fois que des accords diplomatiques l'avaient resserré ? Et pourquoi fallait-il que la Triple Alliance et la destruction de la flotte espagnole devant Syracuse, le renvoi de l'infante, les mésintelligences qui marquèrent la direction des opérations militaires en Italie de 1743 à 1748, fussent autant d'atteintes à l'union, si redoutable en apparence, effectivement si incertaine, des descendants du grand Roi ?

Au milieu du XVIIIe siècle cependant les nécessités d'une commune défense contre la suprématie navale de l'Angleterre amenèrent la conclusion d'une alliance : le Pacte de Famille fut signé.

Précisément à ce moment, l'Autriche devenait notre alliée : contrainte de reconnaître sans arrière-pensée les établissements formés par des Bourbons en Italie, elle allait toutefois tenter de tempérer les conséquences du nouvel état de choses.

Bella gerant alii : te felix, Austria, nube.

Telle est l'épitaphe qui se détache de la tombe de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, et dont le sens ne devait pas échapper à Marie-Thérèse. Une postérité nombreuse lui permettra de faire une large application de cette

politique matrimoniale. L'infante de Parme épousera son fils, le prince héritier; sa fille Caroline sera reine de Naples; le couronnement du système sera le mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin.

Les mâles de la maison de France avaient gagné la première passe; aux filles de Habsbourg de prendre leur revanche. L'histoire l'atteste, elle fut de nature à satisfaire leur ambition.

Il y eut un moment toutefois où les chances se balancèrent entre Bourbons et Habsbourgs, où, par sa situation centrale, grâce à son titre de chef de famille, en raison des intérêts si divers qui attendaient de lui leur satisfaction, Louis XV eût pu dominer la situation, se faire l'arbitre de l'Europe. La France n'avait plus rien à acquérir sur le continent; forte de son unité, appuyée sur ses frontières naturelles, elle ne devait poursuivre qu'un but : asseoir son opulent domaine colonial et le mettre à l'abri des tentatives hostiles de sa rivale maritime. Cette tâche ne dépassait nullement ses forces; elle pouvait prétendre l'accomplir avec un plein succès, à la condition toutefois de surveiller les affaires d'Europe sans s'y engager à fond.

Comment le cabinet de Versailles se détacha-t-il de cette manière de voir et sous quelles

influences, ce point d'histoire a été très sérieusement établi et il n'entre point dans le cadre de ce travail de revenir sur les détails qui ont été publiés. Mais si toute la série des faits qui se rapportent à la lutte de Frédéric contre les alliés de 1756 est connue, ce qui est resté jusqu'à présent dans l'ombre, c'est le côté franco-espagnol, si l'on peut ainsi s'exprimer, des événements ; c'est l'histoire des longues négociations qui ont abouti au Pacte de Famille, ce sont les résultats de cet accord diplomatique, c'est enfin la part qu'y prit Choiseul.

Notre but, — en analysant les documents inédits déposés dans les archives de notre ministère des Affaires étrangères et en les comparant avec les pièces publiées en Angleterre et en Allemagne sur la même période, — est simplement d'apporter une contribution à l'histoire de la guerre de de Sept ans, qui ne peut manquer d'être tentée en France.

Si, dans cette étude, on a respecté les textes au point de reproduire, dans certaines citations, des appréciations, parfois un peu vives, sur les hommes et les choses, formulées par des ministres de l'époque, le lecteur se gardera bien d'attribuer à l'auteur des opinions que d'autres ont émises, qui datent de cent trente et quelques années et que justifiait, outre le souci d'intérêts qui ont

changé, l'ardeur d'une lutte que d'autres luttes ont dépassée.

Voici l'énumération des sources auxquelles il a été puisé pour la rédaction du présent ouvrage :

SOURCES MANUSCRITES

Archives du ministère des Affaires étrangères. Fonds: Espagne, Angleterre, Naples, Pays-Bas, etc.

Id. Mémoires et documents.

Archives de Naples. — Correspondance privée de Galiani avec Tanucci.

SOURCES IMPRIMÉES

Annual Register, de 1755 à 1763, Londres, ad annos, in-8°.

Archivio Storico Italiano, 3e série, vol. IX à XXV.

Argenson (d'). — *Mémoires* publiés par la Société d'Histoire de France.

Arneth (Alf. v.). — *Geschichte Maria Theresiens.* Vienne, in-8°, 1877 et suiv.

Beauriez (de). — *Correspondance d'une Fille de France*, Paris, in-12°, 1887.

Boutaric. — *Correspondance secrète de Louis XV*, 2 vol. in-8°, Paris, 1866.

Carignani. — *La politica italiana dal secolo* xv *al* xix, in-8°, Napoli, 1864.

Tanucci et Albertini (*Carteggio diplomatico fra*), in-8°, Napoli, 1878.

Lord Chatam. — *Correspondence*, 4 vol. in-8°, Londres, 1844.

COLLÉ. — *Journal et Mémoires*, Paris, 1868, 3 vol. in-8°.

W. COXE. — *Les Bourbons d'Espagne*, 6 vol. in-8°, Paris, 1827.

FRÉDÉRIC II. — *Politische Correspondenz*, Berlin.

FERRER DEL RIO. — *Historia del Reinado de Carlos III*, Madrid, 1856, 4 vol. in-8°.

FRÉDÉRIC MASSON. — *Mémoires de Bernis*, 2 vol. in-8°, Paris, 1878.

LORD MAHON, *History of England*, London, in-8°, 1839.

NIVERNAIS (*Œuvres du duc de*), Paris, 1807, 2 vol. in-8°.

NOAILLES (*Mémoires du maréchal de*), collection Petitot.

LORD ORFORDS, *Mémoires*, 2 vol. in-8°, Londres, 1822.

SMOLETT. — *Histoire d'Angleterre jusqu'en 1765*, traduite par Targe, 4 vol. in-4°, Paris, 1758.

TALBOT (*Lettres de R.*), Londres, 1 vol. in-18°.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BERNIS ET LA GUERRE DE SEPT ANS

CHAPITRE PREMIER

L'alliance autrichienne de 1756. — A quelles conditions elle était admissible. — L'alliance espagnole. — Ce qu'en pensait Frédéric II. — Inertie de la cour de France à ce sujet.

Si l'année 1756 vit une révolution complète dans le système fédératif de l'Europe, il s'en fallut que l'unanimité fût complète, dans les conseils de la Couronne, au sujet de la manière dont seraient menées les affaires du pays. Les vieux serviteurs de la monarchie, en particulier, exprimaient tout haut leur opinion.

Exposant dans une note remise au roi les inconvénients d'une guerre générale « dans laquelle la France comme toujours dépenserait le double de ses ennemis », le vieux maréchal de Noailles déclarait que « s'il fallait absolument se fixer à une résolution, son opinion serait de porter tous les efforts de la monarchie à se défendre contre les Anglais. Si l'on se retourne du côté de la guerre de terre, celle-ci comme toujours absorbera tout. Le dénouement sera de laisser les Anglais plus

puissants que jamais et par conséquent les maîtres de la France en particulier et de l'Europe en général ». Louis XV ne partagea pas la manière de voir du maréchal qui bientôt abandonna ses charges de cour et ne put, du fond de sa retraite, que déplorer les malheurs qu'il avait prévus. Le roi, en méconnaissant les conseils de son vieux serviteur, ne subissait pas seulement des influences féminines qu'il est inutile de rappeler; il obéissait également, dans une certaine mesure, aux tendances autrichiennes qui, depuis quelques années, se faisaient jour dans notre diplomatie. « Si jamais événement a eu droit à l'étonnement public, constate une instruction du temps, c'est celui de l'union du roi avec l'impératrice-reine, conclue en 1756. »

« L'étonnement public, » y dit-on très justement; car, en ce qui concernait les chancelleries, on y pesait depuis longtemps le pour et le contre « d'un système qui pouvait avoir quelque apparence de réalité dans ces temps où la rivalité des maisons de France et d'Autriche faisait l'objet des attentions et des inquiétudes de toutes les autres puissances ». Nos différents ministres des Affaires étrangères s'étaient parfaitement rendu compte de la situation réciproque des deux puissances après les traités de 1738 et de 1748; ils admirent que leur inimitié ne devait plus être une raison d'État; plus encore que ces traités, les multiples

déceptions que leur avaient causées, au cours de la guerre de la succession d'Autriche, les procédés de Frédéric II avaient déterminé leur attitude nouvelle.

Bernis, une fois l'alliance conclue, voulait en limiter la portée. « En s'unissant à la cour de Vienne, disait-il dans ses instructions au comte de Stainville (plus tard duc de Choiseul), on peut dire que le roi a changé le système politique de l'Europe ; mais on aurait tort de penser qu'il ait altéré le système de la France. L'objet politique de cette couronne a été et sera toujours de jouer en Europe le rôle supérieur qui convient à son ancienneté, à sa dignité, à sa grandeur ; d'abaisser toute puissance qui tenterait de s'élever au-dessus de la sienne, soit en voulant usurper ses possessions, soit en s'arrogeant une injuste prééminence [1]. »

Tant qu'elle ne dépassait pas les limites de ce programme, l'alliance autrichienne pouvait se comprendre [2]. Elle ne se justifia plus, lorsque

1. Bernis au comte de Stainville, 31 juillet 1757.

2. D'Argenson ne dissimule pas dans ses Mémoires (t. IV) les craintes que lui fait concevoir la politique nouvelle inaugurée à Babiole : « J'apprends, dit-il, des anecdotes sur notre alliance avec la cour de Vienne. C'est l'ouvrage de la marquise de Pompadour. C'est une pure affaire de cour et de femme, où l'amour de famille a prévalu sur tout, et l'on dit que les intérêts de l'État ont été mis de côté. Voilà le danger des favorites trop écoutées. Malheur à tout sujet qui, ayant quelque chose à craindre de la cour, s'ingénierait à blâmer ce traité. Le but principal serait de bien établir l'infante Isabelle, fille de Madame, infante, et de

l'intérêt de l'Autriche l'emporta sur l'intérêt de la France, lorsque Louis XV devint le défenseur de la maison d'Autriche avec le même acharnement qu'il s'en était fait l'adversaire, lorsqu'il en arriva enfin à étendre la portée du traité purement défensif du 1er mai 1756, renversant ainsi les rôles qui, d'après les origines de la guerre, eussent convenu aux parties, liant indissolublement sa destinée à celle de Marie-Thérèse, substituant au point de vue militaire, à la préservation de nos propres établissements coloniaux, la défense des possessions allemandes des Habsbourgs.

Il serait cependant possible encore d'approuver la politique de Louis XV si, profitant des liens qui l'unissaient aux cours d'Espagne et de Naples, il avait réussi par avance à compenser, par une se-

don Philippe, duc de Parme; elle aura quinze ans en novembre prochain. On proposerait son mariage avec l'archiduc et le roi trouverait flatteur et glorieux de destiner sa petite-fille à l'Empire d'Allemagne. Par là, nous épouserions les intérêts de la maison d'Autriche et serions nous-mêmes intéressés à la future élection de l'archiduc comme roi des Romains. C'est ce projet qui a fait la fortune de M. de Bernis. Il a passé et fait des séjours à Colorno, lors de son ambassade à Venise. Il a été fait ambassadeur à Madrid et n'y a point été, retenu qu'il était ici par les écritures de cette négociation avec la cour de Vienne. Nous allons offenser la Prusse, qui se livrera « totis viribus » à l'Angleterre, nous allier à cette méchante Russie et augmenter encore sa prépondérance dans le Nord ; nous allons perdre la Turquie, Suède, Danemark et tous les Etats d'Allemagne indépendants de l'Autriche. Or, toute notre considération en Europe vient de la fameuse garantie perpétuelle du traité de Westphalie. Il faudra changer de principe en politique et l'on ne saura plus où l'on va. »

lide alliance de famille, la déperdition de forces qui résultait de ses engagements. Cette élémentaire précaution, ce n'était pas seulement Noailles, le partisan avéré de l'alliance espagnole, qui en indiquait la nécessité; Frédéric II, jusqu'au jour où il conçut des doutes sur l'attitude du cabinet de Versailles à son égard et où il ouvrit l'oreille aux propositions de l'Angleterre, ne cessait de rappeler aux ministres français tout l'intérêt qui s'attachait à une étroite union avec l'Espagne. « Vous n'ignorez pas, écrivait-il, le 27 mars 1755, au baron de Knyphausen, son représentant à Paris, combien de fois j'ai fait avertir le ministre de France de ne pas négliger l'Espagne et d'avoir attention sur ce que ses ennemis naturels y pourraient faire des brigues; à présent qu'on veut négocier avec l'Espagne presque au moment où l'on commence d'agir, j'ai lieu de craindre qu'on ne s'accorde pas. » Knyphausen se bornait à constater « que la France ne cherche pas à se concerter avec ses alliés, malgré l'exemple que lui en donne l'Angleterre; son indolence même à cet égard est inconcevable [1]. »

1. Knyphausen à Frédéric, 28 mars. « Pour ce qui regarde l'Espagne, je me souviens du temps que je fis avertir fidèlement le ministère de France d'être en garde contre les machinations des Anglais et de la cour de Vienne, qui travaillaient à détacher l'Espagne de la France, mais que tous ces fidèles avertissements furent négligés alors, à mon grand regret. » Frédéric à Knyphausen, 26 août 1755, *Politische correspondenz*, t. XI.

Il n'y a pas à se le dissimuler, Frédéric, à ce moment, prenait l'attitude même qui eût convenu à la France : il se recueillait, attendant que la situation se dessinât, écoutant les propositions, et décidé à ne partir en guerre que s'il y trouvait son intérêt, et avec qui serait disposé à lui largement payer son concours. Il n'était pas plus « Anglais » que « Français » ; à son ministre en France, il écrivait le 5 avril 1755 : « Si la guerre entre la France et l'Angleterre est inévitable, il ne faut plus douter alors que le roi d'Angleterre ne veuille la rendre générale ; sur quoi, il m'est venu une idée, s'il ne conviendrait pas à la France, supposé que le prince lui déclarât la guerre, d'envoyer alors d'abord un corps de troupes assez respectable au pays de Flandre pour s'en emparer — et demander à ce prince s'il n'aimerait pas de rétablir la paix. Je voudrais bien que vous fassiez quelque insinuation à M. de Rouillé à ce sujet ; il faut néanmoins que vous le fassiez bien adroitement et avec tout le ménagement possible pour ne pas donner lieu à ce ministre de soupçonner injustement que je voudrais augmenter l'aigreur entre la France et l'Angleterre et souffler le feu. » A cette communication, qui semblait inspirée par une sympathie véritable pour la France, Rouillé répondit que si le roi George avait véritablement des desseins mauvais, il fau-

drait faire une diversion du côté du Hanovre, mais que sa Cour se flattait que non seulement Frédéric voudrait bien y concourir, mais même s'en charger en entier, car la situation de ses États le mettait à même d'exécuter cette entreprise avec promptitude et succès. C'était trop demander à Frédéric qui, le 6 mai, écrivait à Knyphausen : « Vous répondrez dans les termes les plus doux et les plus ménagés que je prendrai toujours toute la part imaginable à ce qui concerne la France, mais que, pour ce qui concerne cette diversion à faire de ma part, la chose est plus aisée à projeter qu'à exécuter. »

Bientôt, la prise des deux vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys*, effectuée le 10 juin à la hauteur du banc de Terre-Neuve, amenait le rappel du marquis de Mirepoix, l'ambassadeur de France à Londres, mais n'incitait nullement Louis XV à s'assurer le concours de Frédéric. Il est vrai qu'il nommait le duc de Nivernais ambassadeur extraordinaire auprès du roi de Prusse, mais ne se préoccupait pas autrement de hâter son départ, si bien que lorsque Nivernais arriva à Berlin, au commencement de janvier 1756, Frédéric ne s'expliquant pas la lenteur de la France à lui demander son appui, pensant « qu'il y avait apparemment quelque chipotage secret en Angleterre pour parvenir à un accommodement », s'était peu à peu

détaché de la pensée d'une entente avec Louis XV et avait poussé ses négociations avec George II si avant que, pendant le voyage même de l'ambassadeur extraordinaire auprès de sa personne, le traité de Westminster était signé : le 14 janvier 1756, en recevant Nivernais à Potsdam, Frédéric, non sans une nuance d'embarras, abordait de lui-même la question de la convention avec l'Angleterre, « convention purement défensive, s'empressait-il d'ajouter, et ayant uniquement pour but de sauvegarder les intérêts et la paix de l'Allemagne »; puis il ajoutait que ce traité n'empêchait en rien le renouvellement de l'Alliance française dans des conditions également défensives, « ne voulant plus désormais en signer d'autres ».

Les dispositions de Frédéric changèrent bien entendu de caractère avec les événements ; il ne tarda pas à redouter la conclusion de cette alliance franco-espagnole qu'il avait si vivement conseillée. On le verra même, aux plus mauvais jours de la guerre de Sept ans, tenter à Madrid une diversion diplomatique destinée à seconder l'action qu'y exerçait l'agent britannique.

Tandis que nous nous plaisions à considérer l'Espagne comme une alliée nécessaire depuis que le trône de Charles V était occupé par un Bourbon, tandis que, nous bornant à exciter chez nos

voisins le désir de reprendre aux Anglais les deux places importantes de Gibraltar et de Port-Mahon, nous comptions sur leur coopération militaire immédiate, mais sans que rien nous permît de faire fonds sur leur concours, les Anglais, pour les retenir dans la neutralité, exploitaient auprès d'eux le sentiment de leur propre faiblesse, faisant alterner les promesses et les menaces, réussissant enfin, grâce à l'appui qu'ils devaient trouver auprès du premier ministre, à retarder la conclusion d'un traité d'alliance, jusqu'au jour où les désastres que nous avions subis n'étaient plus humainement réparables.

Ces désastres, le souvenir en est indissolublement lié au nom de Pitt[1]; le ministre britannique, en effet, après avoir trouvé dans le roi de Prusse un allié digne de le comprendre, ne devait-il pas exploiter à fond, au risque de compromettre l'existence même de cet allié, la fâcheuse situation dans laquelle nous plaçait notre imprévoyance politique ? Tandis que, chez nous, l'impopularité des hommes au pouvoir trouvait, dans le fait de leur intimité avec Mme de Pompadour, une explication qui fait honneur au sens moral de nos

1. William Pitt, père du second William Pitt, était né le 15 novembre 1708. Il entra au Parlement en 1735 et occupa à plusieurs reprises les fonctions de premier ministre. Orateur infatigable et administrateur de premier ordre, il entra à la chambre des Lords en 1766, sous le nom de lord Chatam.

pères, Pitt tirait sa force, non seulement de ses mérites personnels, mais encore de la parfaite communauté de vues qui s'était établie entre lui et ses administrés. Bussy[1], l'un des premiers commis les plus distingués du siècle dernier, put, au cours de la mission qu'il remplit à Londres en 1761, consigner sur cet homme d'État des appréciations auxquelles il n'est pas sans intérêt de se reporter. « Pitt est, comme vous le savez, écrivait-il à Choiseul, l'idole du peuple qui le regarde comme le seul auteur de ses succès et qui n'a pas la même confiance dans les autres membres du conseil. La cour et ses partisans sont obligés d'avoir les plus grands égards pour les fantaisies d'un peuple fougueux, qu'il est très dangereux de contrarier. Pitt joint à la réputation de la supériorité d'esprit et de talent celle de la probité la plus exacte et du plus singulier désintéressement, et il en a donné des preuves non équivoques dans toutes les places qu'il a occupées. Simple dans ses mœurs et dans sa représentation, il ne recherche ni le faste ni l'ostentation. Il ne fait sa cour ni ne la reçoit de personne. Grands et petits, si l'on n'a point à l'entretenir d'affaires, on n'est

1. François de Bussy, né en 1699, entra aux Affaires étrangères en 1725, comme chargé d'affaires à Vienne, puis à Londres; ministre plénipotentiaire à Londres en 1740, il fut nommé Premier Commis en 1749. Il mourut en 1780.

point admis à le voir chez lui. Il est très éloquent ; il a de la suite et de la méthode, mais est captieux, entortillé et possédant toute la chicane d'un habile procureur. Il est courageux jusqu'à la témérité, soutient ses idées avec feu et avec une opiniâtreté invincible, voulant subjuguer tout le monde par la tyrannie de ses opinions. Pitt paraît n'avoir d'autre ambition que celle d'élever sa nation au plus haut point de gloire et d'abaisser la France au plus bas degré d'humiliation. »

Au moment où Pitt et Frédéric devaient prononcer contre nous le *delenda Carthago*, et où l'action allait s'engager à la fois sur terre et sur mer, l'Espagne apparut enfin à notre diplomatie comme pouvant offrir un véritable intérêt. Contre la Prusse nous pouvions agir de concert avec Marie-Thérèse ; n'était-il pas temps, contre les Anglais, de rechercher le concours de ce qui subsistait encore des anciennes Armadas?

CHAPITRE II

La cour de Madrid en 1756. — Ferdinand VI. — La reine Barbara. — Le chanteur Farinelli. — Le marquis de La Ensenada. — L'Irlandais Wall. — L'ambassadeur britannique Keene. — Le duc de Duras à Madrid. — Echec de sa mission. — Il est remplacé par Bernis.

La cour de Madrid [1] avait, au milieu du siècle dernier, perdu le caractère de tristesse et de fanatisme que lui avaient imprimé les princes autrichiens. L'inquisition n'offrait plus en pâture au peuple le spectacle d'exécutions en masse, auxquelles la présence obligatoire du souverain donnait une si lugubre solennité. L'élément religieux n'en gardait pas moins son influence séculaire, et le confesseur du roi représentait toujours une

1. A propos des Mémoires de l'abbé de Montgon qui fut ambassadeur près Philippe V, d'Argenson disait, au t. V de ses *Mémoires* (p. 109) : « Une cour corrompue, des ministres courtisans, des femmes avides, marâtres et intrigantes, l'orgueil des grands, la bassesse des petits, la dévotion superstitieuse avec ses minuties et ses cruautés, c'est ce qui a perdu l'Espagne. L'on parcourt des provinces entières sans presque y rencontrer d'habitants. Des squelettes affamés dans les chaumières : plus d'agriculture, plus de bétail ; au plus quelques manufactures pour les choses de luxe. Du Pérou, il vient annuellement au roi cinquante millions et à quelques seigneurs plusieurs millions volés comme vice-rois des colonies : le reste profite aux étrangers, rien au peuple ». M. Paul Leroy-Beaulieu donne sur ce point les plus intéressants détails dans son bel ouvrage : *la Colonisation chez les peuples modernes* (1re partie, ch. I et III).

puissance dans l'État. Le favoritisme tempérait dans une certaine mesure l'absolutisme de la vieille monarchie, et la situation de la reine, que les mémoires du temps de Charles II nous dépeignent sous des couleurs si étranges[1], s'était entièrement modifiée. Loin d'être réduites à la dépendance d'une camarera mayor atrabilaire et fantasque, les femmes de Philippe V et de Charles III eurent sur la marche des affaires une indéniable influence.

Si d'Élisabeth Farnèse on avait pu dire qu'à la finesse italienne et à la vivacité française elle joignait la fierté d'une Spartiate et l'opiniâtreté d'une Anglaise ; si, pour donner des trônes à ses fils, elle avait à plusieurs reprises mis sans hésiter le feu à l'Europe, elle s'était vue, à l'avènement de Ferdinand VI, dans la nécessité de renoncer à toute initiative. Son beau-fils, en effet, le seul survivant des fils que Louise de Savoie avait donnés à Philippe V, devait se dérober à jamais à l'influence de la reine-mère. D'un physique ingrat, d'un caractère indécis et méfiant, ce prince avait épousé en 1729, alors qu'il était encore prince des Asturies, Barbara de Portugal, qui, dès le premier jour, avait captivé son époux, malgré l'extrême embonpoint qui la déparait, par son caractère enjoué, son esprit, sa grâce. « Elle me paraît avoir de la vivacité, disait d'elle le maréchal de Noailles,

1. Voir les *Mémoires* de la comtesse d'Aulnoy.

au retour de son ambassade en Espagne, elle entend finement, répond juste. Elle a une politesse noble. Je crois qu'on peut avoir excédé dans les portraits qu'on en a faits. Elle est femme, elle a de l'ambition, elle craint d'être trompée; elle l'a été, ce qui lui donne de la défiance qu'elle pousse peut-être un peu loin. »

Elle avait porté sur le trône d'Espagne les préjugés en cours dans son pays. Accoutumée à voir sa patrie sous la dépendance des Anglais, elle s'était familiarisée avec l'idée de leur suprématie, voyait en eux des bienfaiteurs, trouvait naturel de faire le bonheur de l'Espagne en payant leur amitié d'une servile complaisance.

Autour du roi, et d'accord avec Barbara pour exercer sur son esprit un empire despotique, pivotent quelques individualités dépourvues de tout caractère, dénuées de vues élevées, profondément détachées des questions qui agitent l'Europe, plaçant dans les intrigues de cour tout l'intérêt de la vie.

C'est d'abord le confesseur, dont les fonctions officielles comportent un singulier privilège, celui de s'entretenir seul à seul avec le roi pendant une heure chaque jour. Le titulaire de la charge est, en 1756, le Père Ravago. Personnellement ignorant des choses de la diplomatie, le religieux prend conseil, sur la matière, d'une junte composée de membres de son ordre, et dont le principal

souci est de ne pas se compromettre. Tenir la balance égale entre la France et l'Angleterre, voilà le principal objectif de l'élément religieux.

C'est ensuite un singulier personnage, qui occupa à Madrid, au cours de deux longs règnes, une place si importante que certains historiens ont cru, plaisamment sans doute, pouvoir lui attribuer le rang de premier ministre : le sopraniste Farinelli. Sa faveur prit naissance le jour où, en 1737, Élisabeth réussit à dissiper par la musique les humeurs noires de son époux. Philippe V gardait le lit sans motif depuis des semaines ; rien ne pouvait le décider à le quitter, lorsque, dans un appartement voisin, se fit entendre la voix de l'Italien. Le roi aussitôt mande le virtuose à qui l'on avait fait la leçon et qui l'engage à se lever, à se laisser raser, et même à présider son conseil. Le petit-fils de Louis XIV consent à tout. Une pension de cinquante mille francs est la récompense du service rendu à l'État.

A l'avènement de Ferdinand, héritier à la fois du trône et de la maladie de son père, la faveur du sopraniste ne fait que s'accroître. On voit la reine Barbara attacher de sa propre main la croix de Calatrava à l'habit du chanteur, pour le remercier de l'heureux effet que sa voix produit sur le caractère mélancolique du roi. En dépit des honneurs, il est juste de le reconnaître, Farinelli

sut montrer un désintéressement et une indépendance qui sont à sa louange. Longtemps il évita de se mêler aux affaires publiques; après vingt ans cependant de séjour à la cour, il ne put se refuser à transmettre au roi certaines communications de nature confidentielle. Kaunitz se justifiant auprès de Marie-Thérèse de l'avoir engagée à écrire à Mme de Pompadour, l'impératrice arrêta son chancelier : « N'ai-je donc pas, lui dit-elle, flatté Farinelli lui-même ? »

Tandis qu'en France la Pompadour, malgré le scandale que sa présence à Versailles faisait rejaillir sur la royauté, apportait dans la direction des affaires, et jusque dans ses erreurs, une virile décision; tandis qu'à Vienne Marie-Thérèse développait dans le gouvernement de son empire les mâles facultés dont l'analyse a été récemment tentée avec un si plein succès, la faveur de Farinelli ne donnait-elle pas la mesure de l'énergie qu'il était permis de supposer aux descendants dégénérés du roi Soleil ?

Que dire du premier ministre ? D'origine irlandaise, le général Wall, ou plutôt don Ricardo Wall, pour l'appeler comme les Espagnols, avait d'abord pris du service dans la marine de Philippe V; il avait ensuite figuré dans les rangs de

1 V. Frédéric II et Marie-Thérèse, par le duc de Broglie.

l'armée napolitaine. Inconnu et sans protection, il se présente un jour au général en chef, et se déclare après lui l'homme le plus distingué de l'armée ; il ajoute, pour justifier son dire : « Vous êtes la tête du serpent, j'en suis la queue. »

La hardiesse de sa démarche, la singularité de son langage, attirent l'attention sur le soldat de fortune. On le retrouve colonel au cours de la guerre de la Succession de Pologne. Après la paix, il est chargé de diverses missions diplomatiques, s'en acquitte avec succès, remplit en Angleterre les fonctions de ministre d'Espagne, s'attire à Londres les sympathies de tous, et, en 1754, obtient le poste de premier ministre, grâce à l'influence de Benjamin Keene, l'ambassadeur britannique.

Ce dernier, né avec le génie des affaires, avait acquis, grâce à vingt années d'un séjour continu en Espagne, une connaissance parfaite des hommes et des choses de ce pays.

Aux ressources de sa diplomatie, il ne dédaignait pas d'adjoindre des moyens qui rarement manquent leur effet. Tout ce qui entourait le roi, tout ce qui approchait la reine était comblé de ses bienfaits. Cette princesse elle même, avec une avidité indigne de son rang, tendait impudemment la main à l'agent britannique [1]. Sans enfants,

1. «... La reine d'Espagne, Portugaise et Anglaise de cœur, que M. Keene avait attachée aux intérêts de la nation anglaise avec des chaînes d'or. » Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 217.

elle envisageait avec terreur l'avenir qui l'attendait si son époux la précédait dans la tombe; résolue à rentrer un jour dans sa patrie, elle ne négligeait rien pour se mettre en état d'y soutenir son rang avec éclat.

Keene avait joué un rôle capital dans la révolution de palais qui porta Wall au pouvoir. La mort de Caravajal, pendant vingt ans l'unique conseiller de la couronne, survenue le 8 avril 1754, avait jeté l'alarme dans le parti anglais; tout faisait prévoir que notre ami le plus dévoué, le marquis de La Ensenada [1], lui succéderait au

1. La manière dont La Ensenada arriva au pouvoir mérite d'être rappelée : on verra, par le récit de ses débuts, combien les moyens de parvenir étaient variés en Espagne. Au cours de la guerre de la succession d'Autriche, le comte de Gages, commandant en chef des forces espagnoles en Italie, avait pu apprécier son zèle et son application pendant un court laps de temps où il l'avait pris comme secrétaire : il n'avait pas hésité à l'emmener en Italie en qualité de commissaire des armées. A un moment où les subsides étaient devenus tellement rares que ni officiers ni soldats ne recevaient plus de solde, Ensenada fut désigné par tous ses camarades pour aller rappeler à la cour de Madrid l'existence des troupes qu'elle avait expédiées au loin : il accepta la mission, non sans faire observer qu'en se dévouant il ruinait à jamais son crédit. Le hasard devait lui opposer un démenti complet. Très bien accueilli par les ministres, il reçut d'eux des félicitations sans nombre au sujet des services qu'il avait rendus à l'armée : les compliments lui étaient certainement agréables, mais le moindre réal eût bien mieux fait son affaire. Ensenada désespérait de l'avenir quand mourut Philippe V. Au courant du goût que la nouvelle reine témoignait à la fois pour les fruits et pour les pierres précieuses, il fit venir du royaume de Valence des pêches superbes et en même temps, grâce aux bons offices d'un usurier juif, il fit fabriquer un melon d'or, au sommet duquel figurait un diamant et une émeraude. Le melon artificiel entouré des pêches naturelles et

pouvoir. Parlant du feu ministre, la reine répétait en se lamentant : « Maintenant que ce brave homme est mort, il sera difficile de repousser les attaques des Français. » Et, en effet, l'embarras du couple royal était extrême ; ni le duc d'Albe, autrefois ambassadeur en France sous le nom du duc de Huescar, premier gentilhomme de la reine, ni le comte de Valparaiso, son écuyer, l'un et l'autre également hostiles à notre cause, ne présentaient les qualités requises pour succéder à Caravajal ; seul, Ensenada, par sa situation acquise, par les services qu'il avait rendus à la monarchie, se trouvait unanimement désigné pour le pouvoir. Cependant les intrigues des ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, secondées par Huescar et Valparaiso, eurent pour résultat l'élévation au rang de ministre des Affaires étrangères du général Wall, qui, à ce moment, éloigné de l'Espagne par ses fonctions diplomatiques, ne tarda pas à se rendre à l'appel de son maître. En voyant arriver Wall à Madrid, l'ambassadeur d'Angleterre s'exprime de telle sorte que dans chacune de ses paroles se reflète l'impression produite par l'avènement du nouveau ministre. « Quand je compare

posé sur un coussin d'argent fut présenté à la Reine de la part d'Ensenada : admis à faire sa cour à Leurs Majestés, il ne tarda pas à avoir auprès d'Elles ses grandes et ses petites entrées. Son assiduité et son adresse firent le reste. (*Annual Register*, année 1762.)

toutes ces circonstances favorables avec l'obscurité où je me trouvais à la mort de Caravajal, écrit-il le 19 mai 1754, quand je pense que nous avons échappé comme par miracle à ceux qui tiennent en leur pouvoir la conscience et la bourse de Sa Majesté Catholique; que non seulement nous sommes sortis de leurs mains, mais que nous avons fait entrer dans l'administration des affaires les mêmes personnes que j'aurais moi-même choisies, j'avoue que je suis encore dans le plus grand étonnement, au point que j'ose demander à Sa Majesté de lui présenter mes très respectueuses félicitations sur d'aussi heureux changements. »

La situation du parti français, déjà singulièrement diminuée, allait recevoir une nouvelle atteinte; Wall se trouvait amené par la force des choses à souhaiter l'éloignement d'un rival qui, chargé simultanément de l'administration des finances, de la marine et de la guerre, exerçait ainsi une influence supérieure à la sienne. L'entente ne tarda pas à s'établir entre le général et les divers personnages auxquels il devait son élévation; moins de trois mois après sa rentrée à Madrid, il obtenait un triomphe complet.

Ensenada, il faut en convenir, avait fort imprudemment prêté le flanc aux manœuvres de ses adversaires; lorsqu'il vit l'œuvre de Louis XIV et

de Philippe V menacée par la présence de Wall aux affaires, il prit sur lui, sans consulter personne, d'amener une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre; il invita le représentant de son maître à Paris à rédiger un traité d'alliance, fit de fortes avances à la Compagnie des Indes orientales pour lui permettre de combatre les Anglais, concerta un plan d'attaque général contre leurs établissements du golfe du Mexique, expédia même à Mexico des instructions engageant le vice-roi à préparer une expédition sur Campêche. Par malheur, des mesures aussi importantes ne purent être combinées sans qu'il en revînt quelque chose aux oreilles du roi. On avait cherché à éloigner le duc d'Albe en rappelant que ce personnage descendait d'Olivarès, en le représentant prêt à jouer auprès de Ferdinand le même rôle que son aïeul auprès de Philippe IV; le duc prend sa revanche, il fait ressortir ce qu'a d'insultant pour la majesté royale l'indépendance du ministre. Un jugement est imminent, mais un procès ferait tomber la tête du coupable, et la reine ne veut pas voir couler le sang. On procède à un inventaire de tous les biens du marquis; on va le convaincre de péculat. Mais cette fois, c'est Farinelli qui intervient. Le roi, sur ses instances, arrête toute procédure judiciaire. Il signe un ordre d'exil et décide qu'une pension de 25.000 écus permettra au chevalier de la Toison

d'Or de soutenir dignement son rang à Grenade, la résidence qui lui est assignée [1].

Pour entraîner les indécis, le confesseur Ravago et les créatures d'Ensenada qui peuplaient encore l'administration; pour fléchir nos adversaires nouveaux, le comte de Valparaiso, don Sebastian d'Eslava, don Julian de Arriaga, appelés à remplacer Ensenada dans les trois départements des finances, de la guerre et de la marine, il eût été indispensable que le représentant de la France fût un diplomate de profession, vieilli dans les intrigues de cour, habile à saisir l'occasion au passage, envisageant avec sérénité les retards que comporte sans exception toute importante négociation [2]. Tel n'était pas le cas du maréchal duc de Duras, auquel on ne peut reconnaître, avec la vivacité d'un militaire, que la franchise d'un honnête homme.

1. On ne découvrit dans les papiers d'Ensenada rien qui fût à sa charge : on y trouva même une lettre du pape qui lui offrait le chapeau de cardinal. Le ministre s'était excusé sur ce qu'il voulait le tenir du roi « de qui il avait reçu tant de biens et d'honneurs pour lesquels il n'était pas né ».

2. « Modérer son zèle, se borner, les six premiers mois, à écouter, à démêler le caractère de la nation en général et celui des personnes en places ; devenir flegmatique, si possible, et prendre une dose d'opium afin de se mettre à l'unisson de plus d'un grand de la cour ; ne point presser la lenteur espagnole, retrancher une partie de ses grâces naturelles, qui deviendraient une sorte de reproche aux manières du pays; se conduire, dans les commencements, avec beaucoup de retenue à l'égard d'un ministre défiant et ombrageux, » tels étaient les conseils qu'adressait le maréchal de Noailles à M. de Duras, au moment de son départ pour Madrid (20 octobre 1754).

Un jour, s'adressant au pacifique Rouillé, il s'écrie :

« C'est une jolie position que celle de ministre du roi de France en Espagne et du ministre d'Espagne en France. Ce sont les apôtres d'un Évangile que l'on ne doit jamais perdre de vue dans les deux cours : je parle de l'union nécessaire entre les deux royaumes. » — « Rien n'est si malheureux pour un ambassadeur, s'écrie-t-il le lendemain, que d'avoir à traiter vis-à-vis de gens qui n'ont aucun système et qui n'apportent dans les affaires que la prévention. Quatre secrétaires d'État gouvernent l'Espagne, sans avoir entre eux aucune communication ; chacun travaille séparément avec le roi, et souvent leurs opérations se trouvent croisées sans qu'ils aient pu le prévoir. Représentez-vous l'anarchie la plus complète, et vous vous rapprocherez de la situation où se trouve actuellement cette cour. »

Le vieux maréchal, mécontent des ministres, ne se félicite pas davantage de ses relations avec le père confesseur, « qui fait bien dans ses conversations particulières avec le roi, mais qui ne se laisse pénétrer par personne ». Les affaires ne vont guère mieux du côté de Farinelli. « On ne sait trop, dit-il le 12 avril 1755, si l'Italien a repris sur la reine l'ascendant qu'il possédait avant la disgrâce d'Ensenada, ou s'il ne doit qu'à l'ha-

bitude les audiences qu'il a tous les jours de cette princesse. Quoique je sois en correspondance assez étroite avec lui, il apporte un soin extrême à me cacher sa vraie position. Le roi, qui aime le musicien, lui a répété plusieurs fois qu'il n'abandonnerait jamais son cousin, et qu'il avait donné des ordres pour qu'on préparât ses vaisseaux. »

L'ambassadeur de France ne néglige rien pour améliorer sa situation et pour pouvoir ainsi utilement servir son maître; il s'en targue volontiers au cours de sa correspondance. « Le roi et la reine me traitent avec distinction, se plaît-il à constater, et je leur fais ma cour assidûment, ce qui m'est d'autant plus pénible que cela me force à assister aux opéras italiens qui m'excèdent d'ennui ; ils durent ordinairement six heures. Tous les matins je passe une heure et demie au Retiro pour attendre une conversation à laquelle tout le monde assiste, et qui n'est rien moins que plaisante. Je ne regretterai toutefois rien de mes peines, si tout ce que j'ai éprouvé se termine par un succès favorable. »

En vain le duc essaya-t-il, au cours de plusieurs audiences, de réveiller ce qu'il appelait le bourbonisme du roi ; en vain eut-il recours à l'intervention de Farinelli : la réserve du timide Italien opposait une barrière infranchissable à la persévérance de Duras. « Les promenades sur le Tage,

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

écrivait M. Keene, étant dirigées par Farinelli, donnent bien à l'ambassadeur et à l'ambassadrice de France la faculté de se glisser auprès de lui lorsqu'il vient inspecter le canot du roi une demi-heure avant l'arrivée de Sa Majesté. Duras emploie ce temps à caresser, à prier le favori, mais sa réponse constante est qu'il est musicien et non diplomate [1]. »

Au lieu de s'appliquer à tourner les obstacles, Duras crut pouvoir les aborder de front. Fatigué de l'opposition de Wall, il se décida à le perdre dans l'esprit de Ferdinand. Demander à Sa Majesté une audience privée, lui dépeindre sous les couleurs les plus vives les dangers auxquels l'ambition des Anglais exposerait l'Espagne, lui remettre un mémoire critiquant l'inertie des conseillers de la couronne, tel fut le plan que se traça notre ambassadeur et que, pour son malheur, il exécuta de point en point. Ferdinand n'eut rien de plus pressé que de remettre à Wall ce document. Le premier ministre y répondit par une note, rédigée en termes mesurés, dans laquelle il insistait sur l'épuisement de l'État, et formait pour le maintien de la paix un vœu banal, dont M. de Duras eut à se contenter. Bientôt, cependant, il fit mieux, et il invita le représentant de son maître

1. Sir Benjamin Keene à Fox, 16 juillet 1756. Voir Coxe, *Histoire des Bourbons d'Espagne.*

à Paris à réclamer purement et simplement le rappel du duc[1]; l'extrême vivacité, disait-il, dont ce dernier faisait preuve était la seule cause des difficultés qui s'opposaient au traité d'alliance. Duras fut sacrifié et remplacé par Bernis, qui, on le sait, n'occupa jamais l'ambassade de Madrid[2].

1. « L'Espagne, disait M. d'Argenson, demande que nous retirions de Madrid le duc de Duras, qui y déplaît beaucoup par ses manières de petit-maître français. » *Mémoires*, t. IX, p. 72.

2. Duras disposait tout pour son retour quand il eut la douleur de voir la France perdre le seul appui qu'elle eût auprès du roi d'Espagne : le confesseur de Sa Majesté. La disgrâce du père Ravago fait trop d'honneur à ce religieux pour que l'on ne rappelle pas dans quelles conditions elle se produisit. Il était d'usage, en Espagne, que, le jour de sa fête, le Roi distribuât des honneurs et des dignités. Ferdinand avait dressé une liste des personnes auxquelles il réservait des marques de sa faveur ; il la montre au jésuite qui lui dit avec fermeté qu'avant de faire des grâces il fallait rendre justice ; que la Ensenada avait été banni de la Cour pour une intrigue ténébreuse qu'on n'avait pas encore cherché à pénétrer ; qu'enfin il était inouï qu'on ne voulût point entendre ce qu'il avait à alléguer pour sa justification. Le roi, frappé de ces observations, courut en faire part à la reine. Comme elle avait contribué à la disgrâce de l'ancien ministre, elle opposa une résistance inflexible à la volonté de Ferdinand, qui cette fois fit preuve de volonté : la feuille fut déchirée, il n'y eut pas de grâces ; quelques jours plus tard, le jésuite était remercié.

CHAPITRE III

L'abbé de Frischmann chargé d'affaires. — Prise de Port-Mahon par Richelieu. — Enthousiasme provoqué à Paris par cet événement. — Procès et condamnation de l'amiral Byng. — L'Angleterre offre Gibraltar à l'Espagne. — Mort de Keene.

« La commission qu'on me donnait, dit le cardinal de Bernis dans ses Mémoires[1], était aussi importante que délicate. M. de Duras, à force de zèle et pour s'être trop pressé de vouloir établir un pacte de famille, avait tout gâté. Le roi m'ayant laissé la liberté de former mon plan, je résolus de me contenter d'abord d'effacer les mauvaises impressions, de ne parler affaires que lorsque les préventions seraient dissipées, d'ôter au roi d'Espagne et à son conseil l'idée que nous voulions l'engager dans la guerre pour nos seuls intérêts et de persuader Sa Majesté Catholique du désintéressement et de l'amitié du roi, avant de lui demander aucune preuve de la sienne. »

La conclusion des deux traités de Versailles retint Bernis en France, et, pendant près d'un an,

1. Tome I, p. 217.

nos intérêts à Madrid furent confiés à un simple chargé d'affaires, l'abbé de Frischmann. Les dépêches de cet agent portent l'empreinte de l'incertitude dans laquelle il flottait sans cesse. Tantôt, il représentait l'Espagne comme prête à joindre ses forces aux nôtres ; le lendemain, il la dépeignait comme plus attachée que jamais à la paix. Ses efforts pour faire triompher notre cause semblent échouer devant l'infatigable activité de l'ambassadeur d'Angleterre ; la balance penche, en effet, du côté de nos ennemis ; la cour de Madrid approuve pleinement l'alliance cimentée par le traité de Westminster entre le roi George et Frédéric. Au contraire, en apprenant la signature du traité de Versailles, la reine ne se gêne pas pour exprimer tout haut son étonnement de voir l'impératrice oublier du même coup ses obligations envers l'Angleterre et les procédés habituels de la France à son endroit. Wall approuve les propos tenus par sa souveraine, et proclame de son côté que si les forces combinées de l'Autriche et de la France venaient à l'emporter, c'en serait fait de l'Espagne [1].

La France bientôt, pour arriver à ses fins, usa d'arguments péremptoires. D'accord avec la cour de Vienne, elle fit offrir le trône de Pologne à

1. L'abbé Frischmann à Rouillé, le 23 février 1757.

l'infant don Philippe, duc de Parme, pour le jour où Auguste III viendrait à disparaître; mais Ferdinand, se refusant à imiter son père dans ses erreurs, ne voulut pas entraîner son pays dans une guerre uniquement motivée par l'établissement d'un membre de la branche cadette de sa famille.

Cependant, le 28 juin 1757, Port-Mahon avait été pris par nos troupes. Rarement événement militaire produisit à Paris une aussi vive impression. La sympathie qu'on y vouait à Richelieu, qu'un caprice malveillant de la favorite avait chargé de la très hasardeuse expédition aux îles Baléares; le tour de force exécuté par nos soldats, qui, montant à l'assaut avec des échelles trop courtes, n'atteignirent le faîte des remparts qu'en se hissant les uns sur les autres; le retentissement donné de l'autre côté du détroit à l'événement; enfin, le sort cruel réservé à l'amiral Byng, tout devait contribuer à exalter le sentiment populaire. Toute une littérature chansonnière s'épanouit du jour au lendemain, où étaient exaltés le mérite du chef et la valeur des soldats, où n'étaient épargnés ni les vaincus, dans des couplets lestement troussés, ni la cour et les ministres, grâce à des allusions des moins transparentes [1].

1. Voir *Lettres d'un grenadier à sa maîtresse*, etc.

Citons comme exemple la chanson que fit Collé et qu'il envoya à Louis XV [1] :

PREMIER COUPLET

Les braves insulaires
Qui sont, qui font sur mer les corsaires,
Ailleurs ne tiennent guères.
Le Port-Mahon est pris,
Il est pris, il est pris, il est pris ;
Ils en sont tout surpris :
Il est pris, il est pris.
Ces forbans d'Angleterre,
Ces fous, ces fous, ces foudres de guerre,
Sur mer, comme sur terre,
Dès qu'ils sont combattus
Sont battus, sont battus, sont battus.

DEUXIÈME COUPLET

Anglais, vos railleries,
Ces traits, ces mots, ces plaisanteries,
Seraient-elles taries?
Seriez-vous moins plaisants
A présent, à présent, à présent.
Raillant ou combattant,
L'Anglais vaut tout autant :
Avec les mêmes grâces
Il rit, il rend, il défend ses places.
Ses bons mots, ses menaces
Ont les mêmes succès
A peu près, à peu près, à peu près.

TROISIÈME COUPLET

Beaux railleurs d'Angleterre,
Nogent, Melun, le coche d'Auxerre

1. Voir Collé, *Journal historique*, tome I.

A vos vaisseaux de guerre
Ont pendant cet été
Résisté, résisté, résisté [1].
Ils les ont maltraités,
Ils les ont écartés.
Notre flotte d'eau douce
Vous voit, vous joint, combat, vous repousse,
Et jusqu'au moindre mousse,
Tout est sur nos bateaux
Des héros, des héros, des héros.

QUATRIÈME COUPLET

Plein d'une noble audace,
Richelieu presse, attaque une place,
Et d'abord il terrasse
Ses ennemis jaloux
Sous ses coups, sous ses coups, sous ses coups.
Ni portes, ni verroux
Ne parent à ses coups ;
Sans se servir d'échelles
L'honneur, l'amour lui prêtent des ailes ;
Bastions et ruelles
Il emporte d'assaut
De plein saut, de plein saut, de plein saut.

Le roi trouva ces couplets à son goût ; il essaya de les chanter, mais ne réussit qu'à montrer la fausseté de sa voix ; néanmoins, il fit inscrire Collé pour une pension de six cents livres.

1. Pour la compréhension de ce couplet, il est bon de dire qu'au commencement de la guerre les Anglais avaient dans leurs feuilles politiques donné un état de la marine de France dans lequel ils comprenaient les coches de Corbeil, d'Auxerre, la galiote de Saint-Cloud, le bac d'Asnières, etc.

Tandis que la conquête de Minorque mettait Paris en joie, cet événement était pour les Anglais le prélude d'un véritable drame. Grande fut la surprise à Londres quand y parvint la nouvelle de la défaite navale infligée par La Galissonnière à Byng. Elle y arriva d'abord de Paris, où l'on en avait fait part aux agents diplomatiques étrangers par une circulaire portant que « le 18 mai l'amiral français étant devant Port-Mahon avait aperçu l'escadre anglaise qui approcha davantage le 19, mais qui paraissait ne pas vouloir combattre; que le 20, les Anglais eurent l'avantage du vent, ce qui ne les empêcha pas de manifester le même désir d'éviter le combat; qu'il avait été cependant entamé, mais qu'il n'avait pu devenir général, les Anglais se tenant trop serrés; que deux ou trois vaisseaux anglais avaient viré de bord et que la nuit avait séparé les flottes; que La Galissonnière avait perdu trente-huit hommes et neuf officiers blessés; qu'il n'avait pas pris de vaisseaux, mais qu'il les avait empêchés de jeter du secours à Port-Mahon; enfin, qu'il s'était attendu à être attaqué de nouveau le lendemain, mais qu'à son grand étonnement les Anglais avaient disparu. »

Le gouvernement britannique aussitôt, sans chercher à contredire une nouvelle qui lui arrivait d'une source étrangère, expédia deux officiers généraux, chargés l'un de remplacer Byng, l'autre

de l'arrêter et de le ramener prisonnier en Angleterre; il se rappela également que lord Tyranley, le gouverneur de Minorque, n'était pas à son poste et il lui intima l'ordre de s'y rendre. Le cabinet, sentant que sa responsabilité dans l'échec de Byng n'était peut-être pas absolument à couvert, chercha à augmenter par tous les moyens l'impression défavorable produite par la conduite de ce marin : il fit si bien que lorsque fut publié le rapport officiel de l'amiral, rapport dans lequel il eut le tort de prendre le ton d'un soldat qui a fait pour le moins son devoir, et d'affecter un air de triomphe peu convenable de la part d'un homme qui avait abandonné à elle-même la garnison de Saint-Philippe, la fureur du peuple ne connut plus de bornes. L'effigie du vaincu fut brûlée dans toutes les grandes villes; ce fut à grand'peine que la police protégea de l'incendie son château du comté d'Herford; de toutes parts surgissaient des caricatures dans lesquelles, il faut le constater, les ministres n'étaient guère épargnés.

Byng arriva à Londres au moment même où la capitulation du fort Saint-Philippe, conséquence de son inaction, fut connue des Anglais. Il fut sans délai jeté en prison. Son frère cadet, qui était allé au-devant de lui, fut tellement bouleversé à la vue des outrages qu'on lui prodiguait qu'il en tomba malade et en mourut peu de jours après. Trans-

féré de Portmouth à Greenvich sous la protection d'une escorte considérable, dont l'importance même excitait l'animosité de la foule, Byng fit simplement part à son entourage de la surprise qu'il éprouvait à subir un pareil traitement. Il persistait à affirmer qu'il avait battu les Français, si bien que ses amis se prirent à douter de son bon sens.

Quant au public, il continuait à manifester contre le prisonnier. Le comté de Dorset ayant sollicité par une adresse au roi une enquête sur la perte de Minorque et réclamé la punition des coupables, la plupart des comtés et des villes suivirent cet exemple et exprimèrent à leurs représentants aux Communes le vœu que justice fût rendue. La plus impérieuse de ces adresses fut remise au duc de Newcastle par la ville de Londres : sous l'empire de la crainte, il se laissa aller à répondre à la députation de la Cité que « justice serait faite sans retard et que Byng serait pendu ».

Après une détention de plusieurs mois et un long débat, au cours duquel le prévenu présenta sa défense de la manière la plus énergique, le verdict fut rendu le 15 février : c'était la mort. Aussitôt, depuis le dernier des cabarets jusqu'à la Chambre des Pairs et à celle des Communes, la perspective d'une commutation de peine fit l'objet de toutes les conversations, des débats les plus

vifs. Voltaire fit parvenir au conseil de guerre une lettre de Richelieu dans laquelle ce dernier parlait avec éloge de la conduite de l'amiral anglais. On avait tenu compte pour la condamnation du rapport de La Galissonnière : on ne mit pas le même empressement à accueillir la déposition de Richelieu. Le 14 mars, Byng était fusillé[1].

Bernis était dans son rôle en cherchant à profiter, pour revenir à la charge auprès de la cour de Madrid, de l'heureux fait d'armes qui nous avait mis en possession de Minorque. En exécutant les instructions qui lui furent aussitôt adressées, c'est-à-dire en offrant au roi d'Espagne cette importante position, en s'engageant auprès de lui, au nom du roi son maître, à lui prêter un concours efficace pour reprendre Gibraltar, le représentant de Louis XV ne pouvait que produire une vive impression sur les esprits ; la correspondance de Keene l'atteste clairement : « J'ai cherché, disait-il, le 8 mars, à obtenir toutes les promesses possibles sur la résolution de refuser l'île de Minorque; je crois que Wall, en sa qualité d'étranger, demandera qu'une affaire aussi grave soit débattue avec d'autres personnes ; mais son opinion est si arrêtée à cet égard qu'il est décidé à quitter le

1. Voir les *Mémoires* d'Horace Walpole, t. I.

ministère si Leurs Majestés pouvaient dévier de ce qui paraît être aujourd'hui leur volonté. Tant que durera la présente administration, notre Auguste Maître peut donc compter sûrement que l'offre sera refusée. »

Les propositions de la France ne laissèrent pas que d'être appuyées par Marie-Thérèse. Dans les notes qu'elle adressait à Ferdinand, elle insistait sur tous les avantages d'une combinaison qui faisait rentrer l'Espagne en possession de places de premier ordre. Bien que le roi manifestât clairement ses intentions pacifiques, l'impératrice reine n'hésitait pas à réclamer son adhésion au traité de Versailles, et elle lui soumettait un texte d'arrangement dont le préambule, habilement dirigé, portait que les parties contractantes n'étaient nullement disposées à entraîner les autres puissances dans leurs différends. Ferdinand ne se laissa pas prendre à cette équivoque, et lorsque Wall lui donna lecture du document, il l'arrêta à ces mots : « Sa Majesté Chrétienne ne voulant compromettre personne dans sa querelle avec l'Angleterre, » et s'écria : « Excepté moi. »

Marie-Thérèse, bien naturellement désireuse de reconnaître les bons procédés dont Louis XV avait usé à son égard, ne se laissa pas décourager par cet échec ; elle adressa au roi d'Espagne un nouvel appel. Cette fois, elle invoquait les senti-

ments religieux du monarque, et, pour obtenir son alliance, elle faisait ressortir la nécessité de défendre « la foi orthodoxe contre les attaques des hérétiques ». L'impératrice ne vit pas un meilleur succès couronner cette démarche, et elle ne put assister à la tentation de témoigner son déplaisir, en réclamant 10.000 pistoles, dont la cour d'Espagne était, depuis de longues années, redevable à celle d'Autriche. On répondit que, malgré le montant peu élevé de la somme, on ne pouvait la payer, parce que, dans les circonstances actuelles, certaines puissances pourraient la considérer comme un subside fourni à l'un des belligérants.

Tandis que le titulaire de l'ambassade de France, Bernis, continuait à remplir à Versailles les fonctions de ministre des Affaires étrangères, délogeant graduellement l'insignifiant Rouillé d'un poste pour lequel, de son propre aveu, il n'était pas fait [1], à Madrid, la situation subalterne qu'occupait dans la hiérarchie diplomatique notre chargé d'affaires ne lui permettait guère d'élever la voix avec autorité. L'Angleterre en profita pour passer, sur le terrain qu'elle nous disputait, de la défensive à l'offensive.

Avec quels sentiments la nation espagnole

1. Rouillé n'avait pas davantage apprécié le département de la marine, où l'avait auparavant appelé une combinaison de la favorite. Il se trouvera mieux à sa place à la surintendance des postes, où il va se voir définitivement casé.

voyait Gibraltar aux mains des Anglais, il est superflu de le rappeler ici ; un siècle et demi s'est écoulé depuis que cette place lui a été ravie, et il ne se passe pas un jour que, dans la presse, quelque allusion plus ou moins transparente ne rappelle la présence de l'étranger sur le territoire national.

« L'Espagne, disait un contemporain, a pour Gibraltar une grande passion, un véritable attachement. » Aussi Pitt se décida-t-il à se servir contre nous de nos propres armes, et offrit-il aux Espagnols non seulement Gibraltar, mais encore les établissements britanniques du golfe du Mexique.

Dans une dépêche que, d'après les traditions du *Foreign-Office*, il aurait mis trois jours à rédiger, le premier ministre du roi George confiait à son ambassadeur l'opinion que « seule une union intime avec l'Espagne pourrait contribuer à l'affranchissement de l'Europe en général, ainsi qu'à la continuation de la guerre actuelle jusqu'au jour où la paix pourra être établie sur des bases solides et honorables. Pour parvenir à ce grand projet, Leurs Seigneuries du conseil du roi pensent qu'il est important, en tant que cela pourra être jugé nécessaire, de comprendre dans cette négociation avec la cour d'Espagne l'échange de Gibraltar contre l'île de Minorque, avec ses ports et forteresses ».

Puis, après un sombre tableau de la situation des armées anglaises en Allemagne, Pitt constate que l'Angleterre en est réduite au point que « les faibles avantages du traité d'Utrecht, opprobre ineffaçable de la dernière génération, sont tout ce qui lui serait permis de désirer sans espérer l'obtenir ». Quel que soit l'intérêt de l'Angleterre à faire sortir l'Espagne d'une neutralité dangereuse et sans gloire, il faut employer dans la négociation la plus grande réserve et beaucoup de circonspection : « Vous prendrez un soin tout particulier de peser et de mesurer chaque expression dans le sens le plus précis et le moins abstrait, de manière à rendre impossible toute interprétation captieuse qui présenterait la proposition d'échange comme le renouvellement d'une prétendue promesse de céder la place. Le roi ne peut avoir la pensée de remettre Gibraltar entre les mains de l'Espagne jusqu'à ce que cette cour, par l'union de ses armes avec celles de Sa Majesté, ait réellement reconquis l'île de Minorque et l'ait restituée à l'Angleterre. »

Keene exécuta fidèlement les instructions qu'il reçut de sa cour, bien que d'avance convaincu de l'inanité de ses efforts pour amener le gouvernement espagnol à partager ses vues. « Ceux qui voient de près ce gouvernement, écrivait-il, le 26 septembre 1757, ne peuvent que déplorer l'indif-

férence avec laquelle on perd de vue des objets aussi intéressants, pour ne s'occuper que de bagatelles. » Ce fut auprès de Wall seulement, l'unique homme d'État que sa situation obligeât à se préoccuper d'autres choses que de « bagatelles », qu'il fut possible à l'ambassadeur de George II de faire valoir les considérations de nature à l'engager dans une alliance; le premier ministre, tout en protestant de ses sentiments personnels de sympathie pour l'Angleterre, repoussa toutes ses propositions, en arguant et des insultes faites par les corsaires britanniques au pavillon espagnol, et des usurpations des agents anglais en Amérique. « Que puis-je répondre, s'écriait-il, lorsque de toutes parts on m'adresse des plaintes ? Comment, je ne dis pas excuser, mais atténuer ces torts manifestes ? Le refrain universel est qu'on ne doit entretenir aucune amitié avec une nation qui ne peut ou ne veut punir ceux qui bravent publiquement les lois ? » (Keene à Pitt, même date.)

A quelques jours de là, le diplomate anglais revenait, dans sa correspondance sur les difficultés de sa tâche, et en terminant sa dépêche, il sollicitait d'être relevé de ses fonctions en raison de l'état précaire de sa santé : « Si la permission du roi de quitter cette résidence ne me parvient pas incessamment, je suis fondé à croire qu'elle ne

m'arrive trop tard. » Ce funeste présage ne tarda guère à s'accomplir, et bientôt Benjamin Keen succombait aux atteintes d'une maladie de langueur, subissant à la fois l'influence du climat et l'impression que ses longs services n'étaient pas, dans sa patrie, appréciés à leur juste valeur; tandis, en effet, que Duras avait été magnifiquement récompensé à la suite d'une mission temporaire, dont le succès avait été plus que douteux [1], son collègue anglais, après vingt années de services, après avoir maintenu intacte la situation diplomatique de son pays, n'avait obtenu d'autre récompense qu'une approbation pure et simple de sa conduite.

1. « C'est quelque chose de prodigieux que ce que coûte le duc de Duras dans son ambassade d'Espagne ; il n'y a pas de mois qu'il ne reçoive de grosses gratifications. On prétend qu'il coûte encore plus que Belle-Isle à la Diète de Francfort, et cela pour ne rien faire qui vaille. Le duc est fort avare et gagne beaucoup de toutes façons à rester ambassadeur. » D'Argenson, *Mémoires*, t. IX, p. 65.

CHAPITRE IV

Le marquis d'Aubeterre ambassadeur à Madrid. — Il offre Minorque à Ferdinand, lui demande son alliance, sollicite des subsides, réclame son adhésion à la ligue maritime des Puissances du Nord. — Ferdinand se borne à offrir sa médiation.

La première campagne diplomatique, entreprise à Madrid par la France et l'Angleterre, se trouvait ainsi terminée. Aucune des deux parties ne pouvait s'attribuer la victoire, et l'enchère mise par les deux puissances rivales à l'alliance espagnole n'était pas encore couverte, lorsque la mort de Keene sembla devoir nous permettre de reprendre, dans des conditions plus favorables, des négociations auxquelles le nouvel ambassadeur de Louis XV, le marquis d'Esparbès d'Aubeterre, maréchal de camp, précédemment représentant de la France à Vienne, avait ouvert la voie en établissant solidement son crédit auprès du couple royal. A force de réserve et de circonspection, les conseils de Noailles à Duras étaient cette fois appréciés, et qui mieux est, suivis; il avait eu raison des méfiances des ministres espagnols. Lorsqu'il les crut persuadés que la France avait

renoncé à exercer sur leur administration l'ascendant qu'elle avait conservé sous le règne de Philippe V, et dont, à Madrid, on reprochait à notre diplomatie d'avoir mésusé, il pensa pouvoir aborder avec Wall la question de l'alliance, à laquelle, depuis son arrivée, il n'avait pas risqué la moindre allusion. Le moment était bien choisi; les pirateries des Anglais, la hauteur dédaigneuse avec laquelle ils éludaient les demandes de l'Espagne, en vue de la restitution de ses bâtiments marchands, venaient de déterminer le conseil du roi à ordonner l'armement de douze vaisseaux de ligne. En même temps arrivait à Madrid une nouvelle qui y produisit une profonde et légitime émotion : les Anglais, après avoir incité les Indiens au massacre d'une petite colonie de Français établie au golfe Darien, s'étaient emparés des établissements de nos infortunés compatriotes, et y avaient élevé un fort qui interceptait les communications entre Porto-Bello et Carthagène. D'Aubeterre, décidé dans ces conditions à pousser sa pointe, n'osa cependant aborder Wall de front et se borna à l'interroger sur les points restés obscurs de la nouvelle convention passée entre l'Angleterre et la Prusse. « Puis, écrit l'ambassadeur, nos propos sont venus sur le système de l'Espagne. J'ai trop de confiance en vous, dis-je au ministre, pour imaginer que

vous puissiez faire un mauvais usage de ce que je vais vous confier. Le roi mon maître ayant pensé que la possession de l'île de Minorque pourrait être agréable au roi, son cousin[1], je suis autorisé à vous dire que Sa Majesté est prête à la lui remettre; mais en même temps que le roi se dessaisit du seul gage qu'il ait entre les mains, soit pour faire la paix avec l'Angleterre, si ses affaires l'exigent, soit pour se faire restituer quelqu'une de ses possessions, s'il vient à en perdre, il espère que Sa Majesté Catholique réunira alors ses forces avec les siennes, qu'elle déclarera la guerre à l'Angleterre et qu'elle accédera au traité de Versailles [2]. » Wall, aussitôt, sollicitait une proposition écrite et destinée à être mise sous les yeux du souverain, et Bernis, à qui notre ambassadeur rendait compte de l'entretien, ne pouvait qu'approuver la manière dont les pourparlers s'étaient engagés. Prenant bientôt lui-même la direction des négociations, il saisissait M. Massonès, ambassadeur d'Espagne à Paris, de ses vues sur l'entente à établir. Dans l'esprit du ministre français, quatre points principaux étaient de nature à faire l'objet d'un accord : le roi d'Espagne serait sollicité, en premier lieu, d'interposer ses bons

1. Voir aux pièces justificatives, pièce A, la dépêche que Bernis adressa, le 8 mars 1758, à d'Aubeterre pour l'autoriser à formuler cette proposition.
2. D'Aubeterre à Bernis, 10 mai 1758.

offices pour procurer à son cousin le bénéfice d'une paix honorable, tout en ne s'engageant personnellement que dans les limites qu'il jugerait conformes à ses propres intérêts; la cession de l'île de Minorque devait, en second lieu, servir de compensation aux secours qu'il se déterminait à donner. D'autre part, en considération des dangers que ferait courir la domination des mers par l'Angleterre, il y aurait lieu pour l'Espagne d'examiner l'opportunité d'entrer dans une association maritime dont la France, la Suède, le Danemark feraient également partie. Enfin, en attendant que l'Espagne ait pris une décision au sujet de ces diverses éventualités, on réclamait d'elle, en raison de la situation financière dans laquelle se trouvait la France, un prêt de 36 millions, « payable dans le délai d'un an, et hypothéqué sur l'île de Minorque, ou garanti par la parole sacrée du roi, avec promesse d'acquitter le principal d'année en année [1] ».

D'Aubeterre secondait de son mieux les efforts de Bernis ; auprès de Ferdinand, ardent catholique, il mettait en lumière les dangers que faisait courir à sa religion la suprématie du roi de Prusse; avec Wall, qui dissimulait peu son attachement aux Stuarts, il étudiait les moyens de les rétablir

1. *Mémoires de Bernis*. Mémoire au roi, 4 juin 1758.

sur le trône d'Angleterre. On crut le moment venu de frapper un grand coup, et d'Aubeterre remit à Ferdinand, en présence de la reine, une lettre de Louis XV, dans laquelle celui-ci réclamait, à défaut d'une alliance immédiate, sa médiation pour la paix et la concession de subsides dont l'urgence se faisait vivement sentir.

Bien que l'échange de missives personnelles entre les deux souverains n'eût, ainsi qu'on a pu le constater, amené antérieurement aucun résultat, notre ambassadeur se flatta un instant de toucher au but. Ferdinand acquiesça sur l'heure aux demandes de Louis XV, sans que sa femme, émue aux larmes de la peinture des maux qui affligeaient la France, élevât la moindre objection. Mais deux jours ne s'étaient pas écoulés que la reine se laissait reprendre par ses sympathies anglaises et, du coup, ressaisissait son ascendant sur son époux ; elle le prouvait en lui inspirant une réponse contenant de ces expressions de vague intérêt qui ne comportent aucun engagement réel.

Partant de ce principe que c'est une dure condition que celle des rois d'être plus à leurs sujets qu'à eux-mêmes [1], Ferdinand refuse le premier parti qu'on lui propose. « Il s'agirait, disait-il froidement, d'examiner si la guerre qu'on entre-

1. Ferdinand VI à Louis XV, 9 juin 1758.

prendrait contre les Anglais serait aussi juste que celle soutenue par la France. »

Ainsi rassuré d'avance sur les conséquences d'engagements purement moraux, il aborde le second point et consent à ménager l'honneur de son cousin en négociant la paix avec autant de scrupule que s'il s'agissait du sien propre. Quant à l'emprunt, sujet délicat qu'il importait de traiter avec une extrême diligence, il s'empresserait, disait-il, de faire vérifier par ses ministres l'état des finances de son royaume. Le résultat de cet examen fut tel que Wall se vit obligé de déclarer à d'Aubeterre que tout ce que son maître pouvait concéder, c'étaient quelques facilités pour emprunter de l'argent à ses sujets. Ne saisissant pas tout d'abord le sens de ces paroles, le marquis déclara à son interlocuteur qu'il ne pouvait vivre dans une cour où il subissait les plus cruelles mortifications, et qu'il allait demander son rappel.

Peu de jours après, seconde entrevue dans laquelle le marquis, au contraire, conçoit de nouvelles espérances ; les choses affirme Wall, ne doivent nullement être envisagées sous un aspect aussi désespéré, et la présence, en Espagne, d'un homme versé dans les questions financières pourrait avoir des résultats avantageux. Ces résultats, on put en apprécier l'étendue quand, après un séjour prolongé à Madrid, l'intendant général de

Laborde [1], proche parent de la Pompadour et ancien plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle, se vit en mesure de négocier un simple prêt de 6 millions à un terme de sept à huit mois. Aucun des deux gouvernements ne devait participer à l'affaire; il ne s'agissait que d'une transaction à titre particulier entre la Compagnie des Indes espagnoles et celle de France. D'Aubeterre dédaignait de donner suite à une pareille négociation; il fallut, pour modifier ses sentiments, que Bernis l'invitât formellement à dissimuler son mécontentement. Quelque modiques que fussent les intérêts engagés, les pourparlers ne pouvaient avoir échappé aux Anglais, et c'était pour le cardinal un grand point que de leur fournir une preuve, même secondaire, de l'intelligence qui commençait à s'établir entre les deux cours.

En résumé, des quatre propositions de Bernis, la médiation seule se trouvait acceptée ; l'alliance avait été formellement écartée, la question de l'emprunt était résolue dans le sens que l'on sait. La quatrième n'eut pas un sort plus heureux : Wall, après avoir insisté sur les inconvénients

1. Ce Laborde se fit connaître par le luxe qu'il déploya, non seulement à Paris, mais dans ses châteaux de la Ferté-Vidame et de Méréville. Député à l'Assemblée Constituante, il se fit remarquer par son attachement à la famille royale et périt sur l'échafaud en 1793. Il possédait, rue Grange-Batelière, un hôtel qui devint la mairie du XIe arrondissement.

résultant d'une association maritime avec deux royaumes aussi éloignés que la Suède et le Danemarck, émit l'opinion que ces demi-mesures ne pouvaient convenir à de grandes puissances, entraînant les dangers et les frais d'une guerre ouverte, sans en offrir les avantages.

CHAPITRE V

Mort de Barbara. — Projets de mariage aussitôt formés pour le Roi. — Maladie de Ferdinand. — Anarchie de l'Espagne. — Arrivée à Madrid du lord maréchal d'Écosse; ses intrigues. — Mort de Ferdinand.

Telle était la situation, quand la fin inopinée de la reine d'abord, puis celle de Ferdinand vinrent anéantir les projets des politiques, en faisant table rase des combinaisons qu'ils caressaient. La reine était atteinte d'une cruelle maladie de foie; dans le courant de l'été de 1758, une crise aiguë vint donner à son entourage les plus vives inquiétudes. Le 27 août, elle mourait. L'inventaire des biens qu'elle laissa acheva d'édifier ses contemporains sur son avarice. Des bijoux pour une valeur de 3 millions, 12 millions d'argent comptant, sans parler de diverses sommes considérables déposées dans des banques étrangères, telles étaient les richesses dont l'infant don Pedro de Portugal se vit instituer le légataire universel. Barbara, dans son testament, n'avait oublié ni son mari, auquel elle laisse les plus beaux de ses diamants, ni les jésuites inscrits pour une somme de 100.000 écus, ni

Farinelli, auquel est réservé « un superbe diamant jaune ». En faisant connaître ces détails à sa cour, le jour même de la mort, d'Aubeterre ajoute : « Le roi est seul dans son cabinet ; il n'a donné aucun ordre pour quoi que ce soit. Par certains propos qui m'ont été lâchés, l'ambassadeur de Portugal travaille déjà pour une infante. »

Ferdinand n'était pas âgé, il n'avait pas de postérité ; les représentants des puissances devaient rivaliser d'empressement auprès de lui, lui offrant chacun une épouse de son choix. L'agent de Portugal prenait l'avance, jugeant tout naturel de voir une princesse de sa nationalité assise sur le trône d'Espagne.

La maison de Savoie a également un sujet à présenter. C'est le comte de Bristol, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, qui parle au nom du duc de Savoie, auprès duquel il était précédemment accrédité. « Le prince, écrit-il à Pitt, m'ayant recommandé, dans sa dernière audience, de songer à l'une de ses sœurs pour le trône d'Espagne, je m'en suis ouvert à Wall. Je lui ai donné des détails sur les trois princesses ; mais, faute d'instructions de ma cour, je déclarai ne parler qu'en mon nom personnel. Le ministre m'a dit que le roi avait une forte inclination pour la maison de Savoie[1]. »

1. 3 octobre. *Correspondance* de William Pitt.

L'âge relativement avancé des sœurs de Charles-Emmanuel sembla bientôt devoir leur ôter toutes chances, de même que la jeunesse extrême de la princesse de Naples, nièce du roi, lui nuisit irrémédiablement [1]. Restait Mme Adélaïde, fille de Louis XV ; le ministre espagnol ne se montrait pas hostile à l'idée d'une pareille union, mais il doutait que Ferdinand s'y montrât jamais favorable.

C'était en vain, d'ailleurs, que l'on disposait du cœur du roi : personne n'avait soupçonné l'attachement profond qu'il portait à sa femme, avant les excentricités auxquelles, aussitôt après sa mort, le jeta le désespoir. Retiré à Villaviciosa, où rien ne contrariait son penchant à la mélancolie, on y vit son mal dégénérer en délire ; Ferdinand, le plus doux, le plus religieux des hommes, entrait en fureur à la moindre contradiction, frémissait de terreur à la seule vue de son confesseur. Il se refusait à suivre les offices, interdisait l'accès de sa chambre à ses ministres, se contentait de communiquer avec eux par de rares billets. Parfois, son excitation tombait et alors, par un contraste bizarre, il s'adonnait à la besogne la plus méticuleuse : il réglait une collection de deux cents montres. Lorsque, après de cruelles alter-

1. On va signaler son mariage avec le second fils de Marie-Thérèse.

natives de calme et de frénésie, il consentit à voir son premier ministre, ce dernier le trouva assis sur une chaise, les jambes nues, le regard effaré, le teint livide, la barbe hérissée; le malheureux roi lui prit les mains et les approcha de ses côtes pour lui permettre de juger de sa maigreur. Il lui dit qu'il rougissait de ses violences, qu'il sentait combien il était à charge à ceux qui l'entouraient. Wall se retira, pénétré de douleur et désespérant du salut de son maître [1].

La maladie, sans laisser subsister aucun espoir de guérison, pouvait étreindre Ferdinand de longues années, sans mettre un terme à ses souffrances; il n'avait plus conservé assez de jugement pour gouverner, et se refusait, d'ailleurs, à donner aucune signature. Le roi malade, c'était le principal moteur de la machine détruit ou plutôt faussé; si des ordres étaient donnés par le conseil, l'exécution s'en faisait attendre indéfiniment. Une pareille situation favorisait tous les désordres. « Il n'est plus nommé à aucun emploi, tant dans l'ecclésiastique que dans le civil et le militaire, disait notre ambassadeur, le 22 mai 1759. Il y en a pourtant de fort essentiels à remplir. Si malheureusement l'un des secrétaires d'État venait à manquer, il faudrait bien cependant le remplacer,

1. D'Aubeterre à Choiseul. Le comte de Bristol à Pitt, 13 novembre 1758.

et alors il serait de toute nécessité de prendre un parti pour suppléer à l'autorité royale. Jusqu'ici, ils ont tenu bon, et il est à désirer qu'ils continuent jusqu'à ce que le gouvernement prenne une forme. »

On n'avait plus le choix qu'entre deux moyens de prévenir une anarchie complète : établir un conseil de régence, ou appeler le roi de Naples. D'Aubeterre fut chargé d'être, auprès de ce dernier, l'interprète des vœux qu'on formait à Madrid en faveur de son intervention ; mais Choiseul n'encouragea pas une démarche dont il saisit immédiatement toute la délicatesse. Les symptômes de la maladie de Ferdinand laissaient encore subsister un vague espoir ; n'était-il pas imprudent d'exposer les ministres espagnols, et notre ambassadeur lui-même, à tous les effets du ressentiment éventuel de ce souverain, au moment même où nous avions le plus de raisons de ménager leur bonne volonté ? Quant à Charles, il montrait une réelle répugnance à passer en Espagne ; il redoutait de se voir accuser par ses nouveaux sujets de venir dépouiller son frère du vivant de ce malheureux. Seule, une manifestation imposante eût pu vaincre ses scrupules. « Je remarque beaucoup d'allées et venues de la part du prince d'Iacci, l'ambassadeur du roi de Naples ; le conseil de Castille a été assemblé trois jours de suite

extraordinairement et l'on a exigé de quelques-uns de ses membres, qui avaient la fièvre, de s'y rendre. Je ne connais pas le motif de ce mouvement, mais j'ai lieu de croire qu'il s'agit d'une lettre au roi de Naples qui pût servir de titre à ce prince pour se rendre en Espagne [1]. » A huit jours de là, d'Aubeterre est plus précis : il annonce qu'Iacci a présenté au conseil un écrit dans lequel il expose « qu'ayant ordre du roi, son maître, de veiller aux intérêts de l'Espagne, il croyait s'adresser à ce conseil pour savoir ce que Sa Majesté sicilienne pouvait faire en faveur de cette monarchie ». Après une délibération sur cet écrit, le conseil arrêtait que l'on adresserait au roi de Naples une lettre dans laquelle on le supplierait « de vouloir bien mettre un terme à l'anarchie de l'Espagne, soit par sa personne, soit en y établissant telle forme de gouvernement qu'il jugerait à propos ». Mais, lorsqu'on se mit à l'œuvre, la rédaction de cette lettre provoqua de tels dissentiments que, malgré tous les efforts du prince d'Iacci, le conseil dut bientôt renoncer à la tâche qu'il s'était assignée.

Restait une seconde solution : l'installation d'un conseil de régence. Cette combinaison ne déplaisait nullement à Charles ; il annonça bientôt le

1. D'Aubeterre à Choiseul, 8 juillet 1759.

dessein de proclamer régente sa mère, la veuve de Philippe V, qui, depuis la maladie de Ferdinand, s'était retirée à Saint-Ildefonse ; mais il dut céder devant la violente opposition de sa femme, jalouse de l'autorité, même passagère, dont Élisabeth Farnèse se serait vu déléguer l'exercice[1].

A ce moment, d'Aubeterre, déjà suffisamment embarrassé des incidents multiples qui mettaient obstacle à l'accomplissement de sa mission, voyait surgir un nouvel élément de trouble. Du jour au lendemain, sans qu'aucune rumeur lui eût donné l'éveil, tombait à Madrid un des familiers du roi de Prusse, lord Marischal. Sous cette désignation quelque peu fantaisiste, se dissimulait une de ces personnalités hétéroclytes dont le dix-huitième siècle nous présente un certain nombre de spécimens.

Originaire d'Écosse, connu d'abord sous le nom de lord Keith, banni de sa patrie pour avoir participé à la dernière tentative de restauration de Charles-Édouard, général au service de l'Es-

1. Entretenant, quelques mois auparavant, la cour de Versailles de ce grave sujet de préoccupation, d'Ossun, notre ministre à Naples, écrivait : « J'ai compris qu'il y avait eu quelque altercation entre le roi et la reine sur la nature et l'étendue des pouvoirs qu'on devait donner à la régente. » Voici l'expression de Tanucci : « Il y a eu des tempêtes là-haut, et comme on me choisit pour juge, je suis souvent fort embarrassé. » (20 janvier 1759.)

pagne de 1719 à 1754, George Keith se faisait apprécier de Frédéric, alors que ce dernier n'était encore que prince héritier. Dix ans plus tard, il revenait à Berlin et se voyait l'objet de la faveur du jeune roi. Nommé d'abord ministre à Paris, il ne laissait pas que d'y produire une étrange impression. Dans sa suite, en effet, figurait une petite Turque échappée au pillage d'Otchakoff par les Russes, qui avaient pour chef un frère de lord Marischal [1]. « A côté de cette bonne musulmane, à qui son maître laissait toute liberté de conscience, prenait place, écrit Voltaire à Mme Denis, une espèce de valet de chambre tartare qui a l'honneur d'être païen. » Georges Keith échangeait bientôt son ambâssade de Paris contre le gouvernement de Neufchâtel, entrait en rapport avec Rousseau, et, contrairement aux insinuations dont d'Alembert se fait l'organe dans son *Éloge de lord Marischal*, il ne cessait, jusqu'à la fin de sa vie, d'entretenir avec le philosophe les relations les plus cordiales.

Lorsque se répandirent en Europe de fâcheuses nouvelles sur la santé de Ferdinand VI, Keith amena Frédéric à songer au parti qu'il pourrait tirer de ses anciennes liaisons avec Wall et avec

1. Après avoir servi la Russie, ce Keith fut l'un des généraux les plus appréciés de Frédéric; il mourut à la bataille de Hochkirch.

certains Espagnols bien en cour. La démarche était-elle toute spontanée, ou avait-elle été inspirée par le premier ministre de Ferdinand VI ? C'est la question qu'il est permis de se poser, quand on se reporte au message que ce dernier chargea Bristol de faire parvenir à sa haute destination. « Wall, en effet, disait l'ambassadeur britannique, serait charmé surtout que l'allié de l'Angleterre, ce grand héros qui avait tant de droits sur l'admiration du public, pût sortir de la guerre présente d'une manière conforme à sa gloire ; le roi, son maître, serait flatté de pouvoir influer sur un ouvrage aussi salutaire que l'était celui du rétablissement de la paix, et aussitôt que la santé de ce prince serait remise, lui, Wall, serait peut-être chargé de faire des ouvertures plus particulières à ce sujet au lord de Bristol [1]. »

Frédéric, ainsi que l'atteste sa correspondance, s'était, depuis l'ouverture des hostilités, médiocrement inquiété de la marche des affaires en Espagne. Le discours tenu par Wall à son sujet le tira de l'indifférence ; habitué à mettre toutes les chances de son côté, il accepte de Dresde, où le retenait la direction des mouvements de son armée, les offres de service de son protégé, l'autorise à se rendre à Madrid, lui donne même carte

1. Knyphausen, Londres, 14 novembre 1758. *Politische Correspondenz*, t. XVII, p. 405.

blanche pour ses frais de voyage. « Je ne puis vous donner des instructions, ajoute Frédéric ; mais comme c'est un préalable de capter par avance la faveur des médiateurs, personne que vous n'est plus fait à se faire aimer et à rendre supportable et aimable la cour qui vous emploie. » Il précise cependant bientôt sa pensée : « Faites que ces gens qui se disent si pacifiques, commencent à articuler les conditions d'accommodement ; que l'on voie où ils visent et à quoi l'on peut s'attendre d'eux ; c'est par où il leur faut tâter le pouls. »

Et à quelque temps de là : « On dit le roi d'Espagne malade de corps et d'esprit, prêt à abdiquer, prêt à descendre au tombeau. Vous jugez dans quelle crise cette situation jette les personnes attachées au gouvernement. On parle de don Carlos, on croit qu'il veut avoir l'Espagne et garder le royaume de Naples. Il a raison, mais d'autres ne l'entendent pas ainsi. Ceux qui veulent percer dans l'avenir croient que tout ce brouillamini pourrait mener à une guerre en Italie, au moins brouiller les chers amis qui se tendent la main pour m'assassiner très chrétiennement et apostoliquement [1]. »

Brouiller les chers amis, il n'y a pas à s'y

1. *Ibid.*, vol. XVII, p. 417.

tromper, voilà donc quelle sera, dans l'esprit de Frédéric, la mission réelle de lord Marischal ; la chose ressort d'ailleurs clairement du texte des instructions qu'après mûre réflexion le roi de Prusse faisait adresser à son ami par l'entremise de ses ministres rédacteurs, Podewils et Finkenstein [1].

Aussitôt arrivé à son nouveau poste, où ses anciens compagnons de jeunesse et de plaisirs, Wall et le prince d'Iacci entre autres, lui font grand accueil, « il marque le plus sincère attachement, écrit d'Aubeterre, pour le roi de Prusse dont il se montre le panégyriste outré, » laisse au contraire percer pour la France la plus mauvaise volonté, fréquente assidûment la reine douairière, proclame enfin que l'ambassadeur d'Angleterre ne défend pas avec une activité suffisante les intérêts de son pays. Bref, notre ambassadeur relève une série d'indices suffisants pour le confirmer dans l'opinion que le voyage de l'Écossais n'est pas aussi innocent qu'il cherche à le persuader. Le comte de Bristol, de son côté, s'inquiète de savoir si ce personnage n'est pas une sorte de précepteur que l'on tient auprès de lui [2] ; il a appris, en effet, que, sur les instances de Frédéric [3], le lord Ma-

1. *Politische Correspondenz*, t. XVII, p. 423.
2. D'Aubeterre à Choiseul, les 28 mai, 4 et 5 juin 1759.
3. « Votre Majesté ne me désapprouvera pas, écrivait-il à

rischal est rentré en grâce auprès du cabinet de Londres, et il se trouve assez justement amené à se demander pour lequel de ses maîtres travaille l'Écossais. Ce dernier, au surplus, n'allait plus longtemps essayer de pêcher en eau trouble ; sa grâce lui était accordée par George II, et il se montrait d'autant plus pressé d'en profiter que la mort de Ferdinand, survenue le 24 août 1759, allait enfin modifier la situation dans laquelle se débattait l'Espagne.

George II, le 6 janvier 1759, si je lui écris aujourd'hui pour lui demander une faveur qui sera en même temps un acte de clémence de sa part. Je sais combien elle y est portée par sa générosité naturelle ; ainsi, loin de lui faire de la peine, je crois lui faire plaisir en lui fournissant une occasion de plus de manifester sa bonté et sa miséricorde. Il s'agit de mon vieil ami, le frère du maréchal Keith, qui a été tué malheureusement à Hochkirch. Il a suivi, dans sa jeunesse, plein des préjugés que ses parents lui inspiraient, le parti auquel sa famille a été autrefois attachée. Il sent lui-même combien, dans des temps de troubles et de discordes civiles, il est facile de s'égarer; il implore la clémence de Votre Majesté et lui demande pardon du passé, non pour rentrer en possession des biens qui lui ont été confisqués, mais pour être habile de pouvoir jouir d'une succession d'un de ses cousins. Je me rends sa caution et suis prêt à répondre pour lui, d'autant plus que quiconque ne penserait pas comme moi sur les intérêts de Votre Majesté ne serait jamais compté au rang de mes amis. »

CHAPITRE VI

Le roi Charles des Deux-Siciles. — Question de la Réversion du Plaisantin. — Charles veut réserver les Deux-Siciles à l'un de ses fils et conserver à l'autre Parme et Plaisance. — L'Angleterre et Naples. — L'Angleterre et la Savoie. — Frédéric II et Charles-Emmanuel : mission de Coccei à Turin. — Projet d'une entrevue à Lyon entre Louis XV et Charles.

Suivre Charles III dans le cours de ses nouvelles destinées et étudier les fluctuations de sa politique à l'égard de la France serait une tâche ingrate, s'il ne nous était permis de nous reporter à quelques années en arrière, et en même temps de nous transporter dans les États dont il était redevable, moins à la persistante ambition d'Élisabeth Farnèse qu'aux succès de nos armées pendant la guerre de la succession d'Autriche. C'est à cette condition seule qu'il deviendra aisé de s'expliquer les mobiles qui agirent sur l'esprit du nouveau roi et les hésitations qui retardèrent son adhésion à l'alliance française.

Par un de ces revirements fréquents dans l'histoire, la présence sur le trône de l'une des filles de Louis XV, après avoir constitué un élément favorable à notre influence au dehors, allait sus-

citer à notre diplomatie de réels embarras. Mariée en 1739 au quatrième fils de Philippe V, l'infant don Philippe, Louise-Élisabeth, sœur jumelle d'Anne-Henriette, avait vu accorder à son époux, lors de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, la souveraineté des duchés de Parme et de Guastalla, à laquelle renonçait l'Autriche, et celle du duché de Plaisance, dont il était redevable à la cour de Turin. Tout borné qu'il était, cet établissement, seul résultat de la longue série d'efforts déployés par la France pendant la guerre de la succession d'Autriche, « un trou, » disait l'Infante, était précaire et mal assuré. En effet, d'après l'article 4 des préliminaires du 30 avril 1748, « la concession de ces trois provinces est soumise à un droit de réversion aux présents possesseurs, après que S. M. le roi des Deux-Siciles aura possédé la couronne d'Espagne, ainsi que dans le cas où le sérénissime infant don Philippe mourrait sans enfant ».

Ces dispositions ne pouvaient-elles pas être interprétées comme un désir, de la part des contractants, de voir la couronne des Deux-Siciles passer sur la tête de don Philippe, lorsque Charles monterait sur le trône d'Espagne? Mais alors, que devenait le projet secrètement caressé par le monarque napolitain et dont l'exécution était destinée à faire son successeur de son fils

cadet ? D'un autre côté, pouvait-on raisonnablement exiger que l'infant payât de la perte de ses États l'élévation de son frère et qu'au moment même où l'un des fils de Philippe V acquérait une nouvelle couronne, l'autre perdît la sienne ?

Telles furent les considérations de part et d'autre invoquées par les intéressés, pour obtenir que la reconnaissance de ce qu'ils appelaient leur droit fût clairement énoncée au traité. Charles, toutefois, ayant bientôt acquis la certitude que les circonstances n'étaient pas favorables à l'exécution complète de son plan, n'hésita pas à changer ses batteries ; il exprima le vœu que les cours contractantes observassent le silence sur l'ordre de la succession de Naples, se flattant d'éluder à son profit les clauses de l'article 4, comptant sur le temps pour susciter des événements que son adresse saurait bien utiliser. Louis XV montrait une condescendance absolue aux désirs de son cousin ; il lui écrivait de sa propre main : « Votre Majesté aura sans doute été informée que, dès que j'ai su qu'elle désirait que, dans le traité définitif, il ne fût fait mention de la succession du royaume des Deux-Siciles, j'ai donné des ordres en conséquence à mes ministres plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle. »

Le roi de Naples, en se gardant soigneusement d'accéder au traité, crut se mettre en mesure d'en

méconnaître un jour le dispositif. Pendant plusieurs années, il sut dissimuler les inquiétudes que justifiait le peu de solidité de son droit; il n'en guettait pas moins une occasion favorable pour obtenir de la France quelque assurance conforme à ses vues. En 1750, il ne pouvait résister au désir de mettre Louis XV dans la confidence de ses plans d'avenir, et il lui avouait que, décidé à doter l'un de ses fils cadets du royaume des Deux-Siciles, « il craignait toutefois que le roi de France ne destinât cette couronne à son gendre ». Il proteste qu'il ne saurait perdre de vue les intérêts de son père; il s'engage même à lutter soit « pour le maintenir dans la tranquille possession de ses États, soit pour lui procurer un équivalent aux dépens de ceux qui oseraient le troubler ». Une fois de plus, la réponse de Louis XV fut telle que Charles pouvait la désirer et dissipa toutes ses inquiétudes.

Telle était la situation, lorsqu'en 1756 la guerre mit de nouveau le feu à l'Europe; Naples devint alors le centre d'intrigues diverses menées par le marquis Tanucci et dont les fils aboutissaient, non plus seulement à Paris, mais à Turin, à Vienne et à Londres. Il ne s'agissait plus uniquement de discuter avec la cour de Versailles l'interprétation de l'accord de 1748; il fallait amener le roi de Sardaigne, le vieux Charles-Emma-

nuel III, à renoncer définitivement au Plaisantin[1]; pour ne pas indisposer la France, il était nécessaire de ménager Marie-Thérèse; il convenait en même temps, bien que l'Angleterre fût en hostilité ouverte avec les alliés franco-autrichiens, de ne pas s'aliéner l'appui du cabinet de Londres. Ce dernier point n'était pas le moins délicat à traiter; la rivale de la France au dix-huitième siècle ne montrait-elle pas, dès cette époque, à l'Allemagne la voie qu'elle devait suivre? Les hommes d'État anglais, et Pitt en particulier, ne dissimulaient nullement leur désir de fortifier la maison de Savoie; le premier ministre anglais sentait de quel prix serait pour Frédéric, devenu le pivot des alliances continentales de l'Angleterre, une diversion, qui, en détournant de l'Allemagne l'Autriche et la France, les obligerait à porter des forces en Italie.

Dans ce but, il engageait une triple campagne diplomatique auprès de Ferdinand VI, à qui, ainsi qu'on l'a constaté, il offrait Gilbraltar, puis auprès de Charles de Naples et enfin de Charles-Emmanuel III.

A la cour de Naples, il faisait savoir que le moment était favorable pour clore la discussion, si importante pour elle, soulevée par l'art. 4 du

1. Voir la *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*. Carrutti. — Vol. IV, pp. 325 et suiv.

traité d'Aix-la-Chapelle ; qu'à cette fin Charles, en déclarant la guerre à la France et à l'Autriche, pouvait partager l'Italie à son gré, pourvu qu'il fît alliance avec la Savoie [1] et qu'il s'appuyât sur le concours des forces navales de la Grande-Bretagne.

Dans l'entourage du roi de Naples, l'abbé Galiani se montrait bien enclin à répondre à ces avances. Mais Tanucci, malgré les instances faites auprès de lui, ne voulait traiter ni avec l'Angleterre, ni avec la Savoie. Il ne faisait nullement mystère des sentiments que lui inspirait la cour

1. « Que voulez-vous que Turin fasse dans les circonstances actuelles, me dit le roi d'Angleterre ; il faut qu'il s'entende avec l'Espagne, sinon la France lui mettra la chaîne au pied. Dites à votre Roi qu'il en croie ma vieille expérience, qu'il s'entende avec Turin, pour éviter le joug que la France voudra un jour imposer aux puissances italiennes. » (Albertini à Tanucci, le 18 mars 1757.)

« Me parlant du traité d'Aix-la-Chapelle, lord Holderness a émis l'idée que l'amitié de l'Angleterre et de l'Espagne ne serait nullement altérée par un changement de règne. Il me donnait son sentiment personnel. Pitt prit un ton plus officiel pour me dire que les affaires allaient si mal que si les puissances ne s'entendaient pas en vue d'arriver à une paix équitable, la France deviendrait l'arbitre des nations. Il ajouta que, dans sa pensée, l'Espagne pourrait conserver sa liberté si elle réfléchissait que ses escadres unies à celles de l'Angleterre, domineraient la Méditerranée ; que la cour de Turin, s'appuyant sur nous et sur l'Espagne, pourrait fermer la porte de l'Italie aux Français comme aux Autrichiens ; que de l'Italie, l'Espagne et nous pourrions disposer à notre gré. » (Albertini à Tanucci, le 8 juin 1757.)

Il serait facile de relever, dans la correspondance du diplomate Napolitain, d'autres allusions à l'intérêt que Pitt portait à la Cour de Turin.

de Turin et il avait coutume de dire : « Quiconque rogne les ailes à l'aiglon de Savoie, travaille à la tranquillité de l'Italie. »

Quand circulèrent en Europe des bruits inquiétants sur la santé de Ferdinand, les ouvertures que fit l'Angleterre pour s'attacher la cour de Naples prirent un caractère tellement pressant, que Tanucci se vit obligé de les repousser sans aucun ménagement. « Le chevalier Gray, écrivait-il à d'Ossun, le 16 février 1759, a demandé au ministre des Affaires étrangères si le prince Albertini lui avait rendu compte des offres avantageuses qui lui avaient été faites par M. Pitt. Le ministre napolitain répondit négativement. Comment, a dit Gray, il ne vous a pas mandé que Sa Majesté Britannique offrait au roi des Deux-Siciles de partager l'Italie avec le roi de Sardaigne ? — Pardonnez, il me l'a mandé, mais il faudrait pour cela entreprendre une guerre, et le roi mon maître est bien déterminé à n'en jamais faire que pour défendre ce qui lui appartient. — Mais Sa Majesté Britannique, a repris le ministre anglais, fournirait de puissants secours. — Mais non, a répondu Tanucci, le roi ne veut pas envahir injustement le bien d'autrui. »

Ce fut donc en vain que, renonçant à une politique d'entente complète avec la Savoie et poursuivi de l'idée, sinon de s'allier à l'Espagne, du

UNIVERSITY OF

moins de ménager le bon vouloir du chef futur de cette monarchie, Pitt tenta d'inutiles avances au frère de Ferdinand VI.

Devait-il être plus heureux d'un autre côté ? Bien qu'aux yeux de Charles-Emmanuel il fît luire l'espoir d'un agrandissement à la fois du côté de la rivière de Gênes et de la Lombardie (février 1757), l'idée qu'il fallait commencer par renoncer à Plaisance, place forte d'une haute importance, à cheval sur le Pô, mettant pour ainsi dire la Lombardie à la merci du Piémont, ne pouvait guère sourire à Turin. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, la diplomatie de la Savoie n'avait nullement admis la renonciation. Fallait-il s'y rallier, alors que la réversion était proche, était certaine?

Au reste, le chevalier Ossorio, le ministre des Affaires étrangères de Charles Emmanuel, ne sentait pas le cabinet de Londres absolument acquis à sa cause; il avait l'intuition que Pitt recherchait la conclusion d'une entente à la fois avec Turin et avec Naples. Aussi, recommandait-il au comte de Viry, le ministre de Savoie en Angleterre, de se tenir soigneusement informé de ce qui se dirait. « Il se pourrait, lui écrivait-il, que l'Angleterre, malgré sa sollicitude pour nous, s'ingéniât à obtenir une bonne paix aux dépens de l'Italie, comme cela lui est déjà arrivé, sans songer au préjudice qui en pourrait résulter pour nous, et qu'à telles

fins elle fit des avances à l'Espagne, dont la participation lui serait autrement profitable dans ses négociations avec la France[1] ». Le chevalier ajoutait qu'il ne voulait pas donner prise aux soupçons de l'Espagne, vu que, déjà, la jalousie que Naples portait à Turin était extrême et il concluait en disant que l'Angleterre, si elle poursuivait ses pourparlers en vue d'une alliance générale contre la France, devrait en premier lieu s'en ouvrir à Madrid.

Ossorio, on le voit, ne coupait point les ponts derrière lui, et, fidèle aux traditions de la maison qu'il servait, obéissant d'ailleurs, il faut le reconnaître, aux nécessités que lui imposait la situation territoriale de la Savoie, il la réservait pour le plus offrant et dernier enchérisseur.

Ce rôle allait-il être dévolu à Frédéric II? On put le croire, lorsqu'en mai 1759 on vit arriver à Turin, sous un faux nom, l'un des aides de camp du roi de Prusse, le baron de Coccei. Porteur d'une lettre de Mitchell, l'envoyé britannique à Berlin, pour son collègue Mackensie, frère de lord Bute et successeur du comte de Bristol, Coccei était également chargé d'une missive de Frédéric pour Charles-Emmanuel. Il ne tardait pas à être reçu par le roi, lui faisait un tableau de l'Europe tel

1. Ossorio à Viry, le 14 mai 1757. Voir Carruti.

que la Savoie y apparaissait comme l'arbitre de l'avenir, lui montrait le roi de Naples armant pour trancher par la force la question de la réversion de Parme au profit des siens, lui représentait enfin la Prusse et l'Angleterre comme prêtes à favoriser une nouvelle répartition des provinces italiennes, au détriment, bien entendu, des Impériaux et pour la plus grande gloire de la Savoie [1].

Le baron de Coccei arrivait trop tard : sa mission à Turin ne devait guère avoir plus de succès que celle dont, à la même époque et presque dans des conditions identiques, lord Marischal s'acquittait à Madrid. Charles-Emmanuel venait de recevoir de Louis XV l'assurance formelle que si l'infant don Philippe occupait le Plaisantin avant la fin de la guerre présente, il tiendrait compte à la Savoie, le jour où la paix serait conclue, du dommage que ce fait lui causerait et qu'il lui fournirait un équivalent en numéraire [2]. On se montra satisfait à Turin de la démarche de la France ; comme le disait Ossorio à Viry, « grâce à la promesse du roi Louis XV, nous mettons obstacle à ce que Charles de Naples s'entende avec les cours de Versailles et de Vienne, pour s'opposer à l'exercice de notre droit : ce dont il ne se serait

1. Voir Carrutti, et Frédéric : *Politische Correspondenz*.
2. Lettre de Louis XV à Charles-Emmanuel III, le 15 février 1759.

vraisemblablement abstenu s'il nous avait vus dans la nécessité de le faire valoir d'une autre manière ».

Quoi qu'il en soit, Louis XV avait donné pleine satisfaction à son cousin de Naples, grâce à son intervention auprès de Charles-Emmanuel, et il pouvait, sans présomption, compter qu'il serait payé de retour, lorsque surviendrait la mort, chaque jour attendue, du roi d'Espagne. Le marquis d'Ossun, notre représentant à Naples depuis 1757, « homme taciturne [1] et d'un sens rassis, » suivant l'appréciation de d'Argenson, avait senti de quelle importance il était pour nous de nous attacher d'une manière indissoluble le futur roi d'Espagne, notre allié du lendemain, notre réserve suprême. Aussi ne négligeait-il rien pour conserver la situation exceptionnelle qu'il s'était acquise auprès du souverain. Il remplit son rôle avec tant de bonheur que Charles manifesta à Choiseul le désir de conserver auprès de lui le même ambassadeur, lorsqu'il monterait sur le trône de Philippe V. La combinaison, tout naturellement, fut accueillie avec faveur. D'Ossun trouva bientôt l'occasion de mettre à profit son crédit. Un jour que la reine Marie-Amélie de Saxe l'entretenait familièrement

1. On peut sans nul doute attribuer ses habitudes de silence à ses chagrins de famille : en moins de dix ans, d'Ossun avait successivement perdu trois femmes.

de l'avenir qui lui était réservé, elle lui fit part de son secret désir d'emprunter la voie de terre pour gagner l'Espagne. Cet itinéraire devait lui permettre de se rencontrer en France avec sa sœur la Dauphine. Le diplomate français soumet aussitôt à la cour de Versailles son intention de travailler, non seulement à réunir les deux filles de l'électeur Auguste III, mais encore à mettre en présence Louis XV et Charles. A Versailles, le plan est approuvé sans réserve; on propose même Lyon comme lieu de rendez-vous. A Naples, c'est avec un véritable transport que l'idée est accueillie, et, personne n'ayant intérêt à garder le secret, l'Europe croit que l'union des deux princes est un fait acquis [1].

L'émotion est aussi profonde à Londres qu'à

1. « Il me serait impossible de vous exprimer à quel point ces princes ont paru sensibles à la façon pleine d'amitié et à l'empressement avec lequel le roi a bien voulu se prêter au désir extrême qu'ils ont de voir Sa Majesté et monseigneur le Dauphin à leur passage en France.

« LL. MM. se sont attendries presque jusqu'aux larmes à la lecture que je leur ai faite de votre lettre. Elles m'ont dit qu'elles étaient pénétrées des bontés et des attentions du Roy ; qu'elles me chargaient de l'assurer de leur vive reconnaissance et du retour des sentiments les plus tendres et les plus sincères.

« La reine des Deux-Siciles m'a ensuite témoigné combien elle était mortifiée que les circonstances où se trouvait Madame la Dauphine la privassent du plaisir de la revoir. C'eût été en effet une grande consolation pour ces deux princesses. Quant au lieu de l'entrevue, Sa Majesté non seulement a agréé qu'elle se fît à Lyon, mais ce prince m'a dit (pour me servir de son expression) qu'il était confus de la bonté que le roy lui témoignait à cette occasion. » (Naples, 17 février 1759.)

Berlin. « Les dispositions prises par le roi de France pour se rendre à Lyon et s'y rencontrer avec le roi notre maître, écrivait le prince Albertini à Tanucci, le 6 avril, ont produit une forte impression sur l'esprit de Sa Majesté Britannique et sur toute cette nation. Sa Majesté m'ayant demandé dimanche avec un sourire ce que je pensais de ce congrès de Lyon, comme je n'avais reçu de France aucun avis, je lui répondis que la nouvelle m'en paraissait prématurée, le roi mon maître ayant plus en vue la guérison de son frère que l'organisation de son voyage. Mardi, je reçus par la poste de Flandre la confirmation de la nouvelle; j'affirmais à lord Holderness que rien de mystérieux n'avait induit mon maître à passer par la France, sinon la nécessité de ne point exposer son épouse et les jeunes princes aux inconvénients d'une longue traversée. »

Frédéric se laisse émouvoir moins facilement; il ne veut pas admettre une combinaison qui le gêne, et en tenant lord Marischal au courant des choses de l'Europe, il le rassure: « Le voyage de Lyon est absolument de l'invention de la cour de Versailles et il ne contient rien de réel. » L'inquiétude de George II était aussi prématurée que l'affirmation du roi de Prusse était peu fondée.

Bien qu'à Versailles on en fût déjà à préparer

les cadeaux destinés aux hôtes de la France, l'heure de l'alliance n'avait pas sonné. Une femme avait eu la première idée de l'entrevue de Lyon, une femme devait en compromettre le succès.

CHAPITRE VII

L'infante de Parme à Versailles. — Le mariage de sa fille avec un archiduc. — Mécontentement causé à Naples par cette union. — Le voyage de l'infante en France a pour résultat de resserrer l'alliance franco-autrichienne et de jeter un froid sur les relations de Louis XV et de Charles.

Amenée à Versailles, vers la fin de 1757, par le désir d'assurer à son époux un établissement autrement important que celui dont faisait mention le traité d'Aix-la-Chapelle, Louise-Élisabeth ne se contenta point de travailler pour don Philippe[1] : elle rêvait pour sa fille une couronne. Sa correspondance avec son mari, au cours des deux années qu'elle passa auprès de son père, nous révèle l'état d'une âme profondément agitée par cette double préoccupation [2]. Dès le premier jour, elle entretenait l'infant d'un projet de mariage entre la fille de Charles de Naples et le fils aîné de Marie-Thérèse, « le plus brillant parti de l'époque ; mais, ajoute-t-elle, il n'y a pas d'engage-

1. On a vu plus haut qu'il avait été question, pour lui, du trône de Pologne ; on parla aussi de la Corse, puis de la Flandre.

2. *Une fille de France, sa correspondance inédite*, par M. de Beauricz.

ment pour le second, qui, par le traité de la Quadruple-Alliance, aurait la Toscane, Parme, Plaisance ; ainsi cela ferait un bon établissement, ceux comme le premier étant fort rares ; on travaillera là dessus en y ajoutant qu'en cas de mort ou de rupture avec notre nièce, ce serait notre fille qui épouserait l'aîné [1]. » Les choses prenaient bientôt une tournure tellement favorable que l'infante pouvait affecter la crainte de voir « un bien terrible train avec la cour de Naples, où l'idée même du cadet simplement ne plairait pas et où l'on voudrait tout pour soi [2] ». Six mois après son arrivée à Versailles, grâce au zèle déployé à Vienne par Choiseul, qu'elle connaissait de vieille date, pour l'avoir reçu alors qu'il représentait Louis XV à Rome, grâce à l'action du baron de Stahrenberg [3], l'ambassadeur de Marie-Thérèse à Paris, et aux sympathies que lui manifestait Bernis [4],

1. Madame Infante au duc de Parme, le 31 octobre 1757.

2. *Ibid.*, le 23 mars 1758.

3. Le baron, puis prince de Stahrenberg, né à Londres, en 1724, d'une vieille famille autrichienne ; ambassadeur à Paris en 1745, rappelé en 1766, il devint ministre d'Etat, puis gouverneur des Pays-Bas. Il mourut en 1807.

4. Quels qu'aient été les sentiments de Bernis pour l'infante, il ne nous semble pas qu'il soit possible de traiter autrement que de fable l'allusion qui a été faite, à maintes reprises, aux relations du ministre avec la fille de Louis XV. M. de Saint-Priest et après lui Michelet ont entretenu leurs lecteurs d'un plan conçu par Bernis et l'infante, et d'après lequel, don Carlos étant déclaré bâtard adultérin (d'Elisabeth Farnèse et d'Alberoni), Ferdinand V adoptait don Philippe et lui assurait ainsi le trône d'Espagne, le tout sous l'œil bienveillant et avec le

les pourparlers ont pour objet, non plus le cadet, mais bien l'aîné des archiducs, et le mariage tant souhaité est chose décidée. « Mais dit la princesse le 30 avril 1758, on désire et demande encore quelque temps de secret de notre part, l'impératrice le désirant jusqu'à ce que la bourrasque qu'elle a risquée à Naples soit un peu calmée. »

L'attente, toutefois, ne sera pas longue et, dès le 28 mai, l'infante se voit autorisée à publier la grande nouvelle : « Tu peux, tu dois même faire part à ton frère de Naples du mariage de notre fille; tu lui diras qu'ayant appris les démarches que l'empereur et l'impératrice avaient fait faire ici par leur ambassadeur, avec la permission du roi, c'est avec toute la joie qu'il peut imaginer que tu lui en donnes part et lui demandes son agrément; que tu as été bien fâché d'être obligé pendant quelques jours, à lui cacher cet événement, sur lequel le plus grand secret était recommandé. »

Charles, l'eût-il voulu, ne pouvait guère s'opposer à ce mariage; d'ailleurs, le secret si soigneusement recommandé avait déjà transpiré, et d'Ossun se trouvait chaque jour à même de constater chez la reine les effets de son ressentiment.

concours des Jésuites hostiles au roi de Naples. Il n'existe pas la moindre pièce aux archives des Affaires étrangères, ayant pu servir de base à pareil roman.

En vain recevait-il de sa cour l'ordre de faire observer à Naples que « les mariages des souverains étaient sujets aux mêmes incidents que ceux des particuliers, mais qu'il y a une différence essentielle dans la suite des incidents des premiers : c'est que les souverains doivent conserver leur dignité et s'occuper de leurs intérêts, même dans les moments où leur cœur et leur vanité sont plus sensiblement blessés ». Cette maxime de résignation à l'usage des rois ne touchait pas la philosophie de Marie-Amélie. En vain notre ambassadeur expliquait-il que nous n'avions eu dans l'affaire du mariage aucune initiative, que « ce n'était que depuis deux mois que, subitement, l'impératrice avait fait part au roi de la détermination décidée où elle était de marier son fils avec l'infante Isabelle et que nous avions accepté ce mariage comme de raison, sans entrer dans la discussion des engagements précédents que pouvait avoir la cour impériale » ; en vain d'Ossun ajoutait-il que les relations avantageuses qui, de tous côtés, étaient revenues à Vienne au sujet de l'infante de Parme avaient échauffé la tête de l'archiduc ; ces détails accentuaient la défaite de la princesse de Naples et ramenaient la pensée du couple royal sur cette enfant qui passait pour contrefaite et qui, en tout cas, paraissait à d'Ossun « si petite, si délicate pour son âge qu'il n'y avait pas d'apparence

que l'on songeât sérieusement à la marier ».

Au représentant de Louis XV, la reine ne devait plus répondre qu'en invoquant les prétextes les plus divers pour écarter le projet d'entrevue dont elle-même avait pris l'initiative, et, un jour que l'ambassadeur de France la pressait plus particulièrement, elle lui déclarait sans ambages que ni son mari, ni sa famille ne sauraient, à cause de la malaria, risquer un voyage de terre [1]. Il ne fut décidément plus question du congrès de Lyon.

Comment ne pas trouver légitime le mécontentement de la cour de Naples ? Mais si, dans cette affaire, nous avions des torts sérieux, c'était de l'Autriche qu'étaient parties les premières ouvertures matrimoniales, que ces ouvertures s'adressassent à Naples ou à Versailles. Dès 1751, en effet, le prince Esterhazy, dans ses entretiens avec Camporeale, le ministre de Charles à Vienne, avait fait ressortir les avantages que présenterait, au point de vue autrichien, la confirmation de l'ordre de choses établi en Italie par le dernier traité. Le langage du prince faisait évidemment abstraction de ce que pouvait avoir de pénible pour sa souveraine l'abandon de territoires longtemps possédés, et, dans son esprit, il s'agissait moins de confirmer la situation que de substituer une tutelle morale à

1. D'Ossun à Bernis, 31 mai.

une domination matérielle désormais impossible. On parla, comme il convenait au siècle dernier, de l'influence qu'une union de famille ne manquerait pas d'exercer sur l'avenir, et il fut entendu qu'aussitôt parvenu à l'âge d'homme l'archiduc Joseph épouserait la fille aînée de don Carlos. On alla plus loin ; on songea pour l'une des archiduchesses à l'un des jeunes princes de Naples [1]. Dans ces conditions, comment admettre que la réalité ne parût pas amère à des parents qui s'étaient bercés de rêves aussi ambitieux ?

Le mariage de la petite-fille de Louis XV avec le jeune archiduc eut d'autres conséquences, et non des moins désastreuses au point de vue français : celles de resserrer encore les liens noués entre les cours de Versailles et de Vienne. Le désir du roi d'assurer à son gendre la possession incontestée de son modeste apanage, et l'appui donné par Choiseul aux projets matrimoniaux de Louise-Élisabeth facilitèrent singulièrement leur tâche aux négociateurs autrichiens chargés d'obtenir la ratification du traité du 1er mai 1757 [2]. Ils admirent la renonciation de Marie-Thérèse à son droit de réversion sur les duchés ; mais cette

1. D'Arneth, *Histoire de Marie-Thérèse*, t. IV, p. 336, et t. V, p. 449.
2. Ce projet aboutit à la triste union de Ferdinand et de Caroline.

renonciation fut chèrement payée, par les avantages inespérés que l'impératrice-reine retira du traité du 31 décembre 1758. L'accord affectait cette fois un caractère offensif et défensif et nous obligeait à porter, de vingt-cinq mille à cent mille hommes, le chiffre des troupes destinées à combattre en Allemagne.

L'examen de cette convention permet encore de constater que, si la France et l'Autriche entraient dans les vues de Charles III et lui reconnaissaient le droit de disposer de ses États de Naples, en faveur de l'un de ses fils, on lui faisait chèrement payer cette reconnaissance. Les deux puissances contractantes distrayaient de l'héritage des Deux-Siciles certaines possessions, connues sous le nom d'États de garnison, pour les faire passer sous la domination du grand-duc de Toscane et déclaraient nulles et non avenues toutes prétentions du roi de Naples, à la jouissance des biens allodiaux des maisons de Médicis et de Farnèse ; cette dernière stipulation devait encore profiter au duc de Parme.

Dans ces conditions, n'eût-il pas été excessif de demander à Charles d'appuyer sans réserve l'effort de notre diplomatie ? Se voir enlever un gendre depuis longtemps convoité, en même temps perdre l'espoir d'un accroissement territorial appréciable ; constater, de plus, qu'un rival

bénéficie de cette double aubaine, n'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour éveiller les regrets du père, blesser l'amour-propre du roi, allumer la jalousie du parent? Il était facile, en tout cas, de prévoir que la reine Amélie se montrerait ulcérée de la déconvenue, et, si elle sut dissimuler ses impressions, il n'en est pas moins certain que c'est à leur vivacité qu'il convient d'attribuer les longues hésitations du nouveau roi à embrasser notre cause, puisque c'est après la mort de sa compagne seulement que Charles cédera à la persévérance de nos efforts.

CHAPITRE VIII

Charles III quitte Naples. — Qualités qui distinguent ce Prince. — La reine Marie-Amélie de Saxe : son caractère.

Aussitôt que la fin de Ferdinand fut connue à Naples, d'Ossun mit tout son zèle à réorganiser l'entrevue de Lyon ; son insistance échoua devant le parti pris du nouveau roi, qui, malgré les efforts de notre ambassadeur, se borna à déclarer que « sa nouvelle situation ne changeait rien à ses sentiments pour Louis XV ». Charles III fit pourtant parvenir au chef de la maison de Bourbon une lettre dans laquelle il constatait, non sans le plus vif chagrin, que « l'intempérie de l'air et le soin de la santé de la reine formaient un obstacle insurmontable au projet qu'il avait adopté avec transport de l'embrasser en traversant la France. Je me flatte, continuait-il, que Votre Majesté voudra bien agréer mon intention et me permettre que je m'approprie le partage de l'amitié du feu roi catholique à qui je viens de succéder ». Il lui com-

muniqua en même temps l'ordre, qu'il avait décidé d'établir, en vue de régler la succession du royaume de Naples; son fils aîné, sujet depuis sa tendre enfance à des attaques d'épilepsie, était hors d'état de gouverner. Charles III fit constater par des médecins, des conseillers d'État, des membres de la Junte de Sicile, des diplomates étrangers, l'impossibilité où se trouvait le malheureux prince, d'exercer le pouvoir ; et, après avoir proclamé prince des Asturies, Charles, son second fils, il transmit sa couronne à don Ferdinand, le troisième de ses enfants. Il ne négligea rien pour donner une grande solennité à sa propre abdication, ainsi qu'à la proclamation de l'acte par lequel il transférait tous ses droits à son fils et lui nommait un conseil de régence. La cérémonie se termina par un incident caractéristique : détachant son épée de sa ceinture et la présentant au nouveau roi de Naples, il lui dit : « Louis XIV, roi de France, donna cette épée à votre grand-père ; je l'ai reçue de lui, je vous la rends. Souvenez-vous de ne la tirer jamais que pour la défense de la religion et de vos sujets, qui sont vos enfants. » Le même jour, il se mettait complètement en règle vis à-vis de Louis XV en lui adressant ce court message : « Je vous présente le nouveau souverain, avec l'espérance qu'envers Votre Majesté il sera toujours un ami, dont la cordia-

lité pour elle dépassera toujours celle du sang [1]. »

Les antécédents de Charles III justifiaient pleinement l'opinion favorable que ses contemporains professaient sur son compte, et si son règne a laissé dans l'histoire d'Espagne une trace lumineuse, il est certain que cette impression n'est pas seulement due aux sombres événements qui marquèrent la destinée de son fils. Les mérites du nouveau roi étaient réels, et ils avaient eu occasion de s'affirmer sur la scène plus restreinte où il avait tout d'abord figuré. Né à Madrid en 1716, le fils d'Élisabeth Farnèse s'était, dès le plus jeune âge, adonné avec un égal succès aux mathématiques, à la géométrie, à l'histoire, aux langues vivantes et au latin, à la danse, à l'équitation et à la musique. Son caractère était d'une égalité parfaite. A dix-huit ans, il profitait de la guerre de succession de Pologne pour faire ses premières armes contre les Autrichiens; la victoire de Bitonto lui valait le royaume de Naples. La lutte qui, de 1742 à 1748, avait mis aux prises les différentes puissances, ne le laissa pas indifférent. Son frère, don Philippe, rêvait un établissement en Lombardie. Charles se montrait disposé à seconder ses efforts, mais son orgueil était soumis à une douloureuse épreuve : au moment où il allait procéder à une

1. Affaires étrangères, *Correspondance de Naples*.

action effective, une escadre anglaise paraissait dans le golfe de Naples, et l'amiral Martin, qui la commandait, donnait au jeune roi vingt-quatre heures pour se décider à la neutralité, déclarant que, passé ce délai, s'il ne recevait une réponse satisfaisante, il bombarderait la ville. Deux années plus tard, Charles put, il est vrai, défendre en toute liberté ses États menacés par le comte de Gages et le prince Lobkowitz. Il n'en conservait pas moins au cœur un profond ressentiment contre l'Angleterre, lorsque les concessions obtenues par le prince Albertini au sujet de la succession du royaume de Naples vinrent momentanément assoupir la vivacité de ses souvenirs.

Pitt, avec l'activité qui le caractérisait, désira être édifié sur le compte du nouveau roi ; il s'adressa à l'ancien représentant de la Grande-Bretagne à Naples, sir Stranier Portier, pour obtenir une note à laquelle les souvenirs du vieux diplomate permirent de donner une minutieuse précision :

« Le roi, dit ce dernier, a de bonnes qualités naturelles qui, sans doute, eussent été perfectionnées, s'il n'avait été tenu dans une complète sujétion pendant toute sa jeunesse par le duc de San Stefano. Depuis son mariage, survenu en 1739, il a constamment consacré quelques heures, matin et soir, à expédier la besogne en conseil avec ses

différents ministres. On lui reconnaît généralement les sentiments les plus élevés de justice et d'humanité. Il s'est appliqué avec la plus grande assiduité à extirper les voleurs et les assassins qui pullulaient dans le pays, et si les brigands ont encore commis de rares exploits, le théâtre en a été quelque province éloignée. Il a une connaissance très complète de toutes les fabriques et les manufactures de Naples ; l'industrie constitue même l'un de ses sujets de conversation préférés pendant les repas. »

« Doué d'une constitution robuste, il suit un régime d'une absolue régularité, se lève de bonne heure en toute saison, assiste à la messe, prend son chocolat, tient son conseil, se livre ensuite à la chasse ou à la pêche jusqu'à midi, heure à laquelle il dîne en public ; il retourne ensuite à l'une de ses distractions favorites, sans que les intempéries lui fassent jamais renoncer à ses sorties. Le soir, il a une nouvelle conférence avec ses ministres qui ont chacun leur jour d'audience. C'est un tendre époux, un père affectueux ; on ne l'a jamais soupçonné d'avoir fait la moindre infidélité à la reine [1]. » Cette assertion de sir Stranier est confirmée par le président de Brosses, qui, après sa visite au palais royal de Naples, remarque

1. *Correspondance de Pitt.* Sir Stranier Portier à Pitt. Londres, le 28 avril 1760.

« qu'il n'y a pas de lit dans l'appartement du roi, tant il est assidu auprès de la reine. Voilà sans doute, ajoute le sceptique voyageur, un beau modèle de tendresse conjugale. » Et pourtant, si l'on doit ajouter foi aux observations de notre compatriote, les charmes de Marie-Amélie étaient plus que douteux et peu faits pour fixer la constance d'un Bourbon. « Le roi, dit-il, a le visage long et étroit, le nez fort saillant, la physionomie triste et timide, la taille médiocre. Quant à la reine, elle a l'air malicieux, la digne princesse, avec son nez fait en gobille, sa physionomie d'écrevisse et sa voix de pie-grièche. » De son côté, le chapelain du comte de Bristol consacre, dans un mémoire d'une rédaction toute prime-sautière [1], quel-

1. Voici en quels termes le clergyman apprécie le roi : « Quoique âgé de quarante-six ans, la chasse est toujours sa passion dominante. Il sacrifie tout à ce goût, et quand les jours sont courts, il tire aux flambeaux, excès auquel nos plus passionnés chasseurs anglais ne se sont pas encore portés. Quant à sa personne, il a la taille courte, les épaules rondes, les os très gros, le teint brun et obscur, les yeux petits, le nez à la romaine, très large et saillant. On l'avait d'abord cru très faible, on lui donnait peu d'esprit : c'était une grossière erreur. Il a de bonnes parties, mais est entier dans ses opinions et entêté au suprême degré. Sans cesse environné de flatteurs, il se croit plus de génie qu'il n'en a réellement. Il n'a pas de confident et ne fait connaître ses volontés que par l'ordre de les mettre à exécution. Personne ne le guide, il faut que tout se fasse à son gré et vienne de lui. Il parle aisément le français et l'italien ; il est très bon tourneur. Dans bien des cas, il descend aux détails les plus minutieux ; il a fait de ses propres mains toutes pièces de l'équipement d'un soldat, afin d'être à même de juger de la dépense réelle des uniformes ; il a dit un jour à un ministre étranger qu'il avait fait une paire de souliers : « Ils ne sont pas

ques lignes peu flatteuses à la femme de Charles III. « Une taille ordinaire, de grosses lèvres, des traits marqués, l'air plus homme que femme, » telle est l'esquisse tracée par le ministre protestant. « Si son esprit peut suppléer à ce qui lui manque du côté du physique, continue notre observateur, le caractère polonais ne perce que trop en elle ; lorsqu'elle est impatientée de quelque débat ou qu'elle sent quelque opposition à ses désirs, elle fait retomber son ressentiment sur ses ministres qu'elle maltraite de ses propres mains ; contre ses femmes, elle s'emporte parfois jusqu'à les frapper violemment. La vivacité de la reine met souvent à une rude épreuve la patience du roi, mais sans jamais altérer son flegme ni sa sérénité [1]. »

très bons, ajouta-t-il, mais assez cependant pour qu'on puisse s'en servir. » Pour concevoir le despotisme de son gouvernement il suffit de rappeler qu'il ne souffre pas la moindre représentation d'aucun ministre. Il a éloigné de la cour le duc d'Albe qui avait été premier ministre sous le règne précédent, a exilé de Madrid les ducs d'Arcos et d'Ossuna pour de sintrigues d'actrices ; il a fait enfermer dans un couvent l'inquisiteur général ; enfin il s'est engagé dans la guerre d'Angleterre contre l'avis de ses ministres et contre le vœu de la nation. » (Voir *Affaires étrangères*. Espagne : *Mémoires et documen's*.)

1. Marie-Josèphe de Saxe, sa sœur, n'était guère d'un caractère plus avenant, surtout lorsqu'elle était malade. « Elle brutalisa l'autre jour sa dame d'atours, Mme de Lauraguais, qui dit à quelqu'un près d'elle : « Cette Princesse est si bonne qu'elle ne veut pas que sa mort soit un malheur pour personne. » (Lettres d'Horace Walpole.)

CHAPITRE IX

Charles III à Madrid. — Ses premiers actes.

Aussitôt parvenu à Barcelone, après une navigation heureuse, Charles donna à ses sujets des gages de ses bonnes intentions. Son premier soin, en mettant pied à terre, fut de combler de grâces le vieux Navarro, officier d'un mérite relatif, mais qui avait été appelé à commander la flotte royale; le titre de marquis de la Victoria, le grade de capitaine général, une gratification de 120. 000 livres, un portrait enrichi de diamants, rien n'y manqua. Faisant revivre un ancien droit des souverains d'Aragon, Charles ravit tous les cœurs en prenant, dans la cathédrale de Barcelone, la première place de chanoine. Lorsqu'il put se soustraire aux démonstrations de joie des Catalans, il gagna Madrid à bride abattue [1], prenant à peine le temps de tuer à Tolède une demi-douzaine de chats sauvages qui, à la vérité, lui revinrent à

1. Il creva, en route, un certain nombre de chevaux et de mules. Un Turc, qui avait fait un séjour à Naples, voyant le roi

1.000 livres pièce. Son entrée dans la capitale s'effectua avec grande pompe. Il s'exposa aux regards de ses sujets dans un char d'argent massif traîné par huit chevaux napolitains, eut à subir les manifestations de dévouement non seulement des Espagnols, mais encore des Français établis à Madrid [1].

Bientôt il s'inquiéta d'exercer son métier de roi. On avait eu soin de faire figurer à chaque couchée, de Barcelone à Madrid, un bataillon et un escadron ; il ne fut pas dupe de la manœuvre et ne tarda pas à demander un tableau exact des forces de terre et de mer, en même temps qu'un état des ressources financières du pays. Si les troupes étaient bien choisies, l'effectif en était absolument insuffisant. Il ordonna qu'on augmentât le nombre des hommes sous les armes. La marine était dans un état déplorable; il lui parut urgent de procéder à l'équipement de quarante vaisseaux de ligne. Arriaga, le ministre de la marine, croyant avoir affaire à Ferdinand, se permit d'élever quelques objections fondées sur la brièveté des délais qui lui étaient fixés. Charles

courir ce train forcé, disait à un ami : « Est-il étonnant que nous autres, musulmans, nous regardions les chrétiens comme des fous ? »

1. Voir la curieuse brochure intitulée : *Relation des fêtes françaises données à Madrid à l'occasion de l'heureux avènement au trône de Charles III*, par Privat de Fontanilles. Madrid, 1760.

lui répondit qu'il était accoutumé à être obéi en maître, promptement et sans réplique. Arriaga n'en fit pas moins à sa tête, et, l'année suivante, était formée à Cadix une escadre composée de douze beaux et bons vaisseaux auxquels rien ne manquait, si ce n'est la moitié des équipages. Pour remédier à cet inconvénient, on annonça que l'escadre croiserait six mois sur les côtes de Barbarie; elle fut partagée en deux divisions, mais dont l'une ne sortait que lorsque la seconde était rentrée. Grâce à cette figuration, les douze vaisseaux passèrent pendant toute la saison pour constituer une escadre complète.

Quand le roi reçut le tableau des finances, il avoua, après l'avoir examiné, qu'il n'y avait rien compris, sinon que la dépense excédait la recette annuelle de 12 millions. Confiant son dépit à d'Ossun, qui avait définitivement remplacé le marquis d'Aubeterre [1]: « On voudrait continuer à pêcher en eau trouble, lui dit-il, mais je saurai bien les en empêcher. » S'il conserva les anciens ministres de son prédécesseur, à l'exception de Val de Paraiso, remplacé aux finances par le Napolitain Squillace [2], il en arriva à tellement restreindre

1. La carrière diplomatique de M. d'Aubeterre n'était pas terminée; ambassadeur auprès du saint-siège en 1768, il devait jouer un rôle important dans l'affaire de la suppression des jésuites...

2. Ajoutons que Farinelli, sentant qu'il n'avait rien à faire à

leur autorité, que le secrétaire d'État à la guerre, par exemple, se plaignait de ne pouvoir disposer librement même d'une sous-lieutenance.

Le président du conseil de Castille, étant venu au palais, s'assit sur un banc en présence du roi suivant l'étiquette ; il avait coutume d'entretenir Ferdinand des objets les plus futiles, et pensait qu'il en irait de même avec le nouveau roi. « Apprenez, lui dit celui-ci, que vous ne venez pas ici pour faire la belle conversation ; mon désir est que vous m'instruisiez de tout, que vous veilliez attentivement à ce que les affaires s'expédient promptement, sans différence entre les grands et les petits ; je veux même, s'il est possible de plier la justice, qu'elle soit de préférence pour les pauvres. » Ce roi démocrate soumettait son entou-

la nouvelle cour, sollicita l'autorisation de rentrer à Naples. Il fut invité à se fixer à Bologne. Tous ses amis d'Italie avaient disparu, depuis vingt-huit ans qu'il avait quitté sa patrie. Sa seule distraction était de faire aux étrangers les honneurs du somptueux palais qu'il s'était fait construire à une lieue de la ville. Il se montrait, dans ce cas, prodigue d'anecdotes sur la cour d'Espagne. Quand la solitude se faisait autour de lui, il passait la journée en contemplation devant les portraits de Philippe V, d'Élisabeth Farnèse et de Ferdinand VI, gardant un morne silence et répandant d'abondantes larmes. Il ne sortit qu'une fois de sa retraite ; ce fut pour aller à Rome, où il vit le pape Lambertini et lui parla avec emphase des honneurs qu'il avait reçus à Madrid : « Avete fatto tanto fortuna costa, observa le Saint-Père, perche vi avete trovato le gioe che avete perduto in qua. » Le caractère de la plaisanterie nous dispense de la traduire. Voir Burney : *The present state of music in France and Italy*.

rage à un régime sévère, et lorsqu'en dépit des intempéries il tenait sa cour exposée aux injures du temps, il s'écriait plaisamment : « Apprenez, Messieurs, que la pluie n'a jamais cassé les os. »

CHOISEUL ET LE PACTE DE FAMILLE

CHAPITRE X

Disgrâce de Bernis. — Appréciations sur son compte. — Choiseul, son passé, son caractère, sa politique. — Charles III intervient auprès de Pitt. — Inanité de la démarche. — Situation fâcheuse de la France. — Wall contrecarre la politique de Charles III. — Caractère peu cordial des relations entre Paris et Madrid.

La mort de Ferdinand VI et l'avènement de Charles III n'avaient pas été les seuls incidents qui eussent, dans le courant de l'année 1758, modifié l'ensemble des éléments avec lesquels avait à compter la diplomatie européenne. En France s'était opérée une révolution de palais qui, au premier abord, parut aux observateurs désintéressés de nature à entraîner de graves conséquences pour la politique extérieure de la monarchie.

Les événements, on l'a vu, avaient entraîné Bernis bien au delà du programme qu'il s'était fixé au lendemain du premier traité élaboré à Babiole. Le renouvellement de l'alliance, admis en principe le 1er mai 1757, ratifié seulement le

30 décembre 1758 dans les conditions particulièrement onéreuses pour nous que l'on vient de rappeler, avait littéralement affolé le ministre des Affaires étrangères de Louis XV. En proie à une exaltation nerveuse qui le rendait absolument impropre à l'exercice du pouvoir, atteint de « coliques d'estomac qui durent dix heures, de fréquents étourdissements, d'insomnies opiniâtres », il avait songé, dans le courant de l'été de 1758, à s'adjoindre comme coadjuteur le comte de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, et à diriger la politique « les deux têtes dans un même bonnet ». On penserait à la paix, car le représentant de Louis XV auprès de Marie-Thérèse, moins engagé dans la politique de l'alliance que le secrétaire d'État, pourrait, mieux que ce dernier, « ou soutenir le système du roi, ou le dénouer ».

Bernis avait combiné sa petite révolution ministérielle comme un arrangement de vie privée; il comptait sans le roi. Lorsque Choiseul arriva à Paris, le cardinal, pour faciliter son accès au pouvoir, donna sa démission de ministre des Affaires étrangères, ne doutant pas un instant qu'il ne serait retenu au conseil. Il n'en fut rien, et le 9 octobre, Louis XV lui adressait une lettre qui commence ainsi : « Je suis fâché que les affaires dont je vous charge affectent votre santé au point de ne pouvoir plus soutenir le poids du

travail... » Puis il soulignait ses vues personnelles par ces mots : « Je consens à regret que vous remettiez les affaires étrangères entre les mains de M. de Choiseul, que je pense être le seul en ce moment qui y soit propre, ne voulant absolument pas changer le système que j'ai adopté, ni même qu'on m'en parle [1]. »

Un ordre d'exil, fixant au cardinal son château de Vic-sur-Aisne comme résidence, fut le corollaire de l'épître royale.

Si, comme courtisan, Bernis laissait à Versailles le souvenir d'une bonne grâce inaltérable, plus fugitive fut l'impression causée par le politique. Le « bon pigeon pattu », comme l'appelait Mme de Pompadour avant de le sacrer homme d'État, cet « homme souple et patelin », pour parler avec d'Argenson, avait fait preuve d'un art infini pour arriver au pouvoir. Une fois en place, il semble que ses facultés aient subi une éclipse ; non seulement, comme il l'avoue lui-même avec complaisance, sa santé ne résiste pas aux épreuves du pouvoir, mais son moral n'est guère meilleur ; il se demande parfois s'il n'est pas le ministre des Affaires étrangères du royaume des nimbes, et justifie de la sorte l'appréciation que

1. Pour tous les détails de la transmission des pouvoirs, se référer aux *Lettres du comte abbé de Bernis*, publiées par M. F. Masson, à la suite des *Mémoires*, t. II, pp. 250 et suivantes.

Frédéric II formulait à son sujet en apprenant, quelques années auparavant, son avènement aux affaires : « Bien que l'abbé de Bernis, écrivait-il le 1er septembre 1755 au baron de Knyphausen, soit un fort galant homme, qui a de l'esprit, de la conversation agréable et des talents, je doute cependant qu'il ait la tête assez forte pour suffire à un département aussi important que celui des Affaires étrangères, surtout dans un temps aussi épineux que celui-ci[1]. »

Tout autre est Choiseul. Ce petit homme laid de visage, aux traits courts et ramassés, a sous ses cheveux roux quelque chose de la tête d'un doguin ; mais des yeux vifs et pétillants, un nez au vent, une physionomie animée de grosses lèvres riantes constituent un ensemble qui prévient en sa faveur et que le talent de Vanloo permet aux visiteurs des

1. *Politische correspondenz*, t. XI. — Le tome V des mémoires de Talleyrand contient un portrait de Choiseul, dans lequel, à côté de digressions oiseuses et de nombreuses inexactitudes, on peut çà et là relever quelque appréciation intéressante : du nombre est celle que formule le prince de Bénévent sur Bernis : « Ainsi fut enlevé à la suprême direction des affaires cet homme doux et aimable, fait pour le charme de la société bien plus que pour la haute intrigue du ministère. Sa vie reprit dans la suite quelque éclat par les moyens que lui fournirent son caractère ecclésiastique, sa grande fortune et le bel emploi qu'il en savait faire. Il a fini sa carrière d'une manière heureuse, puisque ses derniers moments ont été employés à donner des soins, des marques de respect et presque des secours, aux vertueuses filles de son bienfaiteur. L'histoire parlera peu de lui. » — Voir cependant le si intéressant récit des dernières années de Bernis, que M. Frédéric Masson a tracé dans son remarquable ouvrage : *Bernis depuis son ministère* (1758-1794).

galeries de Versailles d'apprécier en connaissance de cause. Une taille bien prise, une jambe belle, des façons polies, un abord ouvert, lui permettaient d'entrer dans le monde avec la volonté bien arrêtée d'y faire son chemin. A une habitude de raillerie qui tout de suite l'avait fait craindre, il joignait la réputation d'hommes à bonne fortunes [1]. C'est même en feignant pour elle une passion, respectueuse cette fois, nous raconte Bernis, qu'il conquit la faveur de Mme de Pompadour, à laquelle il n'avait cependant ménagé ni les railleries, ni les sarcasmes. En même temps que par elle il entrait dans l'intimité du roi, un mariage inespéré avec Mlle Crozat du Chatel [2] lui procurait une immense fortune et lui donnait une compagne honnête, intelligente, dévouée.

« Jamais, a écrit le baron de Gleichen, représentant du Danemark à Paris [3], il n'y eut un ministre plus indiscret dans ses propos que M. de Choiseul ; c'était son défaut principal. Sa lé-

1. « Ce n'est qu'un petit-maître, disait Quesnay de Choiseul avant son élévation, et, s'il était plus joli, fait pour être un favori de Henri III. » (*Mémoires* de Mme du Hausset.)

2. Mme de Choiseul (dont les lettres ont été publiées en 1859 et qui prouvent qu'elle avait autant de grâce que d'esprit) aimait son mari avec passion, mais les grandeurs n'avaient aucun charme pour elle. Walpole rapporte qu'un jour, à dîner, elle avait exprimé le désir de vivre seule avec son mari dans la retraite. « Reste à savoir, répliqua la duchesse de Grammont, sa belle-sœur, s'il le voudrait aussi lui. »

3. Voir l'*Histoire des relations de la France et du Danemark de 1751 à 1770*, par le comte E. de Barthélemy.

gèreté, la fougue de son esprit, son goût pour la plaisanterie, ou souvent l'effervescence de sa bile, en étaient les causes naturelles. » Ce portrait convient peut-être au Choiseul que l'on voyait dans les soupers, dans les boudoirs ; dans son cabinet, tout autre est le ministre. Des centaines de lettres, sinon toutes minutées, du moins toutes corrigées de sa main, plaident en faveur de l'homme d'État, qui s'y montre avant tout épris de la grandeur et des intérêts de son pays, y fait preuve du sens le plus rassis et parfois même y tient le langage le plus émouvant.

Faut-il invoquer en sa faveur le témoignage d'un autre étranger, le chevalier Talbot, qui, aux moments d'angoisses patriotiques où se négociait le lamentable traité de Paris, a vu le ministre à l'œuvre? Écoutons-le : « Quand il sortit de son cabinet, je ne lui ai point remarqué cet air distrait et cette mine affairée à quoi les ministres d'État aiment à se faire reconnaître. On dit qu'il travaille avec la plus grande facilité, qu'il saisit le point d'une question avec une justesse merveilleuse et qu'il prend son parti dans les affaires le plus résolûment et de la meilleure grâce. Les bureaux des affaires étrangères ont changé de face, lorsque M. de Choiseul en a pris direction [1]. » Il

1. *Lettres* de Robert Talbot, de la suite du duc de Bedford à Paris, en 1762.

travaillait huit et dix heures par jour; aussi l'homme qui, indirectement, a le plus contribué à sa chute fut-il son premier commis, l'abbé de la Ville [1] ; ce dernier, en effet, ne pouvait se résigner à voir l'activité de son chef diminuer l'importance qu'il s'était toujours attribuée.

En résumé, l'impression qui se dégage de ces appréciations diverses ne permet-elle pas de placer Choiseul au nombre de ces diplomates dont Chaulieu faisait dans son *Élysée* un groupe à part et dont il disait allègrement :

> Dans un bois d'orangers qu'arrose un clair ruisseau,
> Je revois Seignelai, je retrouve Béthune,
> Esprits supérieurs, en qui la volupté
> Ne déroba jamais rien à l'habileté.

Choiseul, s'il entrait dans les vues royales, avait du moins la vision qu'il était chimérique de vouloir gouverner la guerre à la fois sur terre et sur mer. Il était dominé de l'idée de mettre fin aux hostilités maritimes afin de pouvoir tourner du côté de l'Allemagne les forces qui deviendraient disponibles. C'était le contre-pied de la politique de raison préconisée, on se le rappelle, au début de la guerre de Sept ans, par Noailles et ses amis ;

1. L'abbé Jean Ignace de la Ville, né en 1690, ministre de France à La Haye (1743), premier commis en 1755, fut nommé directeur des affaires étrangères en 1764. Créé la même année évêque *in partibus* de Triconie, il était entré à l'Académie en 1746.

c'était du moins une politique, et pour en tirer tout le bénéfice possible, il fallait se servir de l'Espagne en limitant le programme que Bernis, du vivant de Ferdinand, avait tracé à M. d'Aubeterre.

Obtenir la paix de l'Angleterre par l'entremise de cette puissance et au moyen d'une négociation distincte de celles qui pourraient être poursuivies avec les puissances continentales, en même temps resserrer de plus en plus les liens entre la France et l'Espagne, dont il s'agit de faire une alliée soumise, voilà l'objectif que se proposait Choiseul, si l'on se réfère, non seulement à sa correspondance officielle, mais aussi au mémoire que, pour défendre sa politique, il remit au roi quelques années plus tard [1]. Le ministre croyait pouvoir faire fonds

1. « Le mémoire suivant a été remis par M. de Choiseul au roi seul, à la fin de 1765. Au commencement de l'année, il y avait eu du mouvement à la cour. Le roi avait été sur le point de prendre et d'afficher Mme d'Esparbès. Elle devait être déclarée à Marly où elle avait obtenu un logement. Le contrôleur général Laverdi jeta les hauts cris. M. de Choiseul, à Bellevue, eut une conversation avec le roi sur lequel le cri du ministre des finances fit impression. L'appartement fut retiré, le roi n'osa pas prendre Mme d'Esparbès. Le ministre osa la ridiculiser, l'insulter en quelque sorte sur le grand escalier, en la prenant sous le menton et lui disant : « Petite, comment vont vos affaires? » Le roi avait donc cédé, mais M. de Choiseul avait éprouvé du froid. M. de Praslin avait demandé au roi la permission de se retirer ; il avait annoncé la même intention de la part de M. de Choiseul. Le roi écrivit à celui-ci. Le mémoire fut présenté et lu à cette occasion et le résultat fut que M. de Choiseul resterait, le roi le comblant de bontés, et M. de Choiseul lui disant :

sur les dispositions de Charles III ; aussi ne tardait-il guère à lui demander d'accepter le rôle de médiateur entre la France et l'Angleterre. « Examinez chaque jour, disait-il à M. d'Ossun, les dispositions du roi pour la médiation... Nous ne tenterons aucune démarche pouvant faire croire qu'elle est dictée par la faiblesse. Sa Majesté Catholique voudra certainement immortaliser son avènement; elle aura soin d'éviter un refus humiliant. La médiation de l'Espagne devrait, d'ailleurs, être restreinte à notre querelle avec l'Angleterre; c'est le seul objet qui nous ait mis les armes à la main. »

Charles estimait, encore à ce moment, que l'Espagne devait continuer à conserver la neutralité. « Tu connais mon système, écrivait-il à Tanucci, qu'il consultait sur tous les objets importants de sa politique : être l'ami de tous, me faire respecter de tous [1]. » Faut-il s'étonner, dans ces conditions, si, tout en donnant une suite immédiate à la dé-

« Votre Majesté l'exige, il viendra un temps où Elle m'exilera ! »

Telle est la préface de ce mémoire, qui a plus de gravité que la circonstance qui l'avait motivé, mais où l'on retrouve cette impertinence hautaine, ce ton dégagé, cette légèreté affectée, qui, sans doute, étaient la condition pour réussir. (Affaires étrangères. *Mémoires et documents : France et Etats divers*, vol. 581.) Pour le texte de ce document, voir aux pièces justificatives l'annexe B et le comparer avec le mémoire (annexe C) rédigé par Favier sur l'ordre de Mme du Barry, en vue de hâter la chute de Choiseul.

1. V. Ferrer del Rio, *Histoire de Charles III.*

marche réclamée par Louis XV, Charles n'envoya à Londres que des instructions se ressentant de l'indécision dans laquelle il flottait et n'indiquant pas suffisamment le degré d'insistance qu'il convenait d'apporter à la démarche.

Lorsque, en effet, le prince Albertini eut occasion d'amener la conversation avec Pitt sur le séjour à Madrid de lord Marischal et sur les propos que ce personnage avait tenus devant Wall au sujet des dispositions pacifiques du roi de Prusse, il avança que ce souverain n'aurait peut-être pas de répugnance à accepter la médiation de Charles III ; il ajouta que ce dernier, en tous cas, serait heureux de faire quelque chose pour la pacification générale. Le premier mouvement de Pitt fut de marquer sa surprise ; avant de s'expliquer, il demanda à son interlocuteur s'il émettait une opinion personnelle ou s'il parlait d'après des ordres précis. « Si je ne parle pas d'après les instructions de mon roi, c'est d'après quelque chose de plus précis que mes idées particulières. » Pitt, alors, invoqua contre la possibilité même de la médiation, et la nécessité de réparer les dommages subis par le roi de Prusse, et l'obligation où se trouvait la cour de Londres de consulter ses alliés ; mais, dans une seconde conférence, le ministre anglais sembla moins absolu et Albertini put annoncer à sa cour que, tout en désirant attendre la

tournure des événements en Amérique, le roi George agréerait volontiers la médiation de l'Espagne « à cause de son absolue confiance dans le bon sens et l'amitié du roi [1] ».

Fort de ces assurances, Charles réclame du marquis d'Ossun les indications qui lui sont indispensables pour pousser la négociation, à savoir: l'énoncé des conditions auxquelles souscrirait la France. L'ambassadeur, au lieu de chercher à s'éclairer en toute diligence sur ce point si important, propose à Choiseul d'user de la bonne volonté du roi d'Espagne pour obtenir un armistice. Une suspension d'armes à ce moment, c'était la France se reconnaissant après une longue suite de disgrâces, c'était la détente de toutes les énergies raidies contre la défaite. Le conseil du roi le sentit bien et le ministre des Affaires étrangères sut démontrer à d'Ossun, en termes d'une grande élévation et d'une froide précision, les dangers de la suggestion. « Vous connaissez le génie de cette nation, elle désire la paix, et dès qu'elle verrait les hostilités suspendues, sa vivacité lui ferait regarder la réconciliation comme assurée; le zèle qui reste encore pour venir au secours de l'État se refroidirait entièrement. Cette trêve contrarierait directement l'intention du roi

1. D'Ossun à Choiseul, septembre et octobre 1759. Albertini à Tanucci, mêmes mois.

qui est de tenir la paix des mains du roi d'Espagne, afin de se l'attacher par des liens indissolubles. L'Angleterre, qui a à cœur d'empêcher l'union intime des branches de la maison de Bourbon, profitera de cet intervalle pour se soustraire à la médiation de la cour de Madrid... Quant à la cour de Vienne, déjà mécontente du projet de médiation, elle se hâterait peut-être de conclure son accommodement particulier, renouerait ses anciennes liaisons avec l'Angleterre et laisserait la France accablée de dettes et privée d'alliés[1]. » La conclusion fort judicieuse du ministre français était qu'il fallait ou pousser vigoureusement la guerre, ou terminer d'une manière définitive les différends avec l'Angleterre. Par malheur, si Choiseul pensait juste et parlait de même, l'action qu'il exerçait n'était pas assez puissante pour que la politique française s'attachât résolûment à l'une ou à l'autre de ces alternatives; situation qui, hélas ! n'est pas unique dans notre histoire et qui devait se représenter à une époque voisine de nous dans des conditions identiques, en ce qui concernait les coupables tergiversations de la politique personnelle du souverain et les impulsions judicieuses que des serviteurs intelligents et dévoués de la chose publique cherchaient à donner

1. Choiseul à d'Ossun, 19 octobre.

à la marche des affaires. Sur terre comme sur mer, on continuait à mal guerroyer, sans cesser de mal négocier. On perdait des batailles, mauvaise condition pour faire une bonne paix.

Désormais les pertes de la France s'accumulent; la chute de Québec, survenue le 18 septembre, accroît l'ardeur belliqueuse du Parlement et modifie les dispositions de Pitt; il déclare avec hauteur au prince Albertini « qu'il n'a pas le temps de songer à la paix, mais seulement de s'occuper des grands succès de la nation et de les augmenter, ajoutant que l'état des affaires en France ne pouvait d'ailleurs lui donner envie de faire la paix ».

Non seulement le plan de descente en Angleterre, conçu par Belle-Isle, échoue à la suite de nos désastres maritimes (la destruction de la flotte de Toulon, en août, la journée de M. de Conflans, en novembre); non seulement le sanglant échec de Lally-Tollendal devant Madras est le prélude de désastres plus cruels encore en Amérique et aux Indes ; mais à l'intérieur, la banqueroute apparaît imminente. « La France, écrivait Choiseul à d'Ossun le 25 octobre, ne peut plus être considérée comme une puissance commerçante de premier ordre [1]; il s'ensuit qu'elle

1. « J'ai vu depuis un mois plusieurs gros négociants de Hambourg, deux entre autres, qui arrivaient en France, l'un de Mar-

n'a en ce moment aucun crédit dans son intérieur, ni au dehors ; que le roi, après avoir suspendu le payement de tous les capitaux qu'il avait promis de rembourser, se trouve forcé d'envoyer sa vaisselle à la monnaie, et il excite ses sujets à faire de même, afin de pouvoir, au moyen de cette ressource médiocre, mais très affligeante, payer le prix de ses troupes. Enfin l'État est au moment de périr faute de vingt millions d'écus qui sont absolument nécessaires pour soutenir la guerre, et que nous ne pouvons nous procurer d'ici au mois de janvier sans suspendre le payement des rentes, ce qui occasionnerait une révolution dans le royaume. Exposez cela sans retour à Sa Majesté Catholique qui doit souffrir de cette situation comme Bourbon et comprendra que, la France écrasée, le danger anglais sera bien plus grand pour l'Espagne. »

Ainsi, d'une part, apitoyer — le mot n'est pas trop fort — le roi d'Espagne sur les malheurs de la France et éveiller en lui le bourbonisme que

seille, l'autre de Bordeaux ; le premier m'a assuré qu'au lieu de quatre cent soixante vaisseaux que les Marseillais envoyaient tous les ans dans le Levant, il n'en était parti, depuis deux ans, que dix-sept, tous les autres ayant été pris, brûlés ou coulés. Le négociant de Bordeaux m'a dit que, depuis seize mois, il n'était parti de cette ville que trois vaisseaux pour les îles de l'Amérique et pour le Nord, au lieu de cinq ou six cents qui partaient tous les ans. Un fait certain c'est que, depuis dix-huit mois, les Français n'ont pas reçu une livre de sucre de leurs plantations. » — Le marquis d'Argens à Frédéric, 26 mars 1759.

l'on était trop enclin à Versailles à placer au cœur de chacun des membres de la maison de France; d'un autre côté, faire impression sur son esprit par l'image des maux que la toute-puissance maritime de l'Angleterre allait déchaîner sur son royaume : tels étaient les arguments que Choiseul ne cessait de recommander à d'Ossun dans sa correspondance officielle aussi bien que dans ses lettres particulières. Le résultat final prouva qu'il avait touché juste ; mais avant de constater le succès de notre diplomatie, avant d'enregistrer la signature du pacte de famille, que de fautes, que de mécomptes à relever dans la conduite d'une politique que le ministre cherchait à redresser dans le sens où le portait une juste intuition de nos intérêts généraux, mais que l'action prépondérante du souverain ramenait dans les limites étroites de son système, le décevant système de l'alliance autrichienne.

Le meilleur allié des Anglais ne figurait pas sur les champs de bataille ; c'était auprès de Charles III, c'était dans son conseil même qu'il nous fallait le chercher et le combattre. Wall avait embrassé la cause de nos adversaires avec une ardeur que rien ne décourageait ; si bien que, sur les instances de Choiseul, le roi son maître avait cru devoir lui dérober les traces de la négociation qu'Albertini d'abord, comme représentant du roi

de Naples, le chevalier d'Abreu ensuite [1], comme ambassadeur du roi d'Espagne, avaient été chargés de poursuivre auprès de Pitt. Une pièce relative à ces pourparlers étant tombée entre les mains du ministre, il avait bien fallu l'admettre au secret. A partir de ce moment, le marquis d'Ossun n'a plus un instant de répit. Dans l'esprit de l'Irlandais, ce n'est point d'une médiation qu'il s'agit; c'est tout au plus de bons offices. Bientôt même, ces mots revêtent à ses yeux un sens particulièrement vague; c'est à une entremise passive que le roi d'Espagne peut tout au plus consentir en faveur de Louis XV. Pitt traitait de chimériques les craintes de Charles III sur l'avenir de ses possessions d'outre-mer. « L'équilibre entre Français et Anglais est loin d'être rompu, et les premiers sont encore très puissants, disait-il au moment où il ne nous restait plus que Québec. » Wall s'appropriait ce thème, lorsqu'il ne jugeait pas plus intéressant d'insister sur la perspective de l'anéantissement de Frédéric, éventualité que la situation réciproque des armées reléguait dans le domaine des probabilités.

Tout à coup, le ministre change ses batteries; les Anglais ont, paraît-il, supplanté les Espagnols dans leurs établissements de la baie de Honduras,

1. Sujet très médiocre, suivant l'expression même de Charles III, et point du tout agréable au ministère britannique

de Campêche, de Floride. Il faut que, sans délai, un nouvel ambassadeur, le comte de Fuentès, aille à Londres réclamer réparation; il faut qu'au premier refus des Anglais il leur déclare la guerre. D'Ossun, stupéfait, ne saisit pas tout d'abord le mobile qui a pu inspirer à son interlocuteur une volte-face aussi complète. Que l'Espagne se brouille avec l'Angleterre pour sa propre cause et pour celle de la France, pensait-il, le danger n'en est pas moindre pour les possessions espagnoles. Il eût pu se demander si, en changeant la négociation de terrain, l'Espagne n'allait pas encore gagner du temps. La question de la médiation en était arrivée à ce point qu'une réponse définitive de l'Angleterre pouvait amener une rupture. La réparation que Fuentès devait réclamer à l'occasion de griefs jusque-là patiemment supportés n'allait-elle pas entraîner un échange indéfini d'explications? Et, du même coup, ne pouvait-on pas espérer, en suscitant à Pitt de nouvelles difficultés, faciliter la rentrée aux affaires du duc de Newcastle, auquel Wall s'était étroitement attaché au temps de son ambassade à Londres. Enfin, si la guerre éclatait, ne serait-ce pas pour l'honneur de l'Espagne qu'on se battrait, plutôt que pour la grandeur de la France?

L'attitude nouvelle de Wall cause à Choiseul un sérieux mécontentement. « Il est facile, écrit-

il, de conjecturer quelle sera l'issue de la négociation de Fuentès. Pitt, jaloux d'éclipser la gloire de tous ses prédécesseurs, a conçu le projet de borner l'empire de la France au continent; il a déjà exécuté la moitié de l'entreprise, il l'achèvera cette année. Qui pourrait sauver le reste des colonies françaises? L'Angleterre couvre l'océan de ses vaisseaux ; la France n'a même pas dans ses ports une escadre en état de tenir la mer. Quel sera le rôle de Fuentès ? On l'accablera à Londres d'honneurs et d'égards. A chaque nouveau succès des Anglais, il parlera à Pitt avec force. Ce ministre le calmera par des promesses équivoques et des apparences pacifiques; les Français chassés totalement de l'Amérique, l'ambassadeur d'Espagne s'exhalera en reproches. Alors Pitt dépouillera la modération qu'il aura si bien affectée. Il répondra d'une manière dédaigneuse à Fuentès, et l'Espagne dévorera en silence son dépit, ou verra, si elle témoigne trop ouvertement son mécontentement, l'Angleterre tomber sur ses colonies. Il n'est qu'un parti honorable pour Charles : c'est de proposer sa médiation ; si elle est acceptée, on travaillera avec célérité au rétablissement de la paix ; si elle est refusée, l'Espagne déclarera la guerre et combinera ses forces avec celles qui restent encore à la France. »

En même temps, le ministre français constatait,

non sans amertume, le changement survenu dans l'attitude de Massonès : plus de ces épanchements amicaux, indices de l'union qui règne entre deux gouvernements ; le diplomate espagnol affecte le ton froid et réservé d'un politique qui cherche à pénétrer les secrets de la cour auprès de laquelle il est accrédité, et qui, de son côté, redoute que l'on ne surprenne les siens. Le temps passe et, à Madrid, la situation de M. d'Ossun ne s'améliore nullement. Tout en réussissant à entretenir directement le roi du grand objet de sa mission, l'ambassadeur ne se flatte pas de détruire les effets du lent travail auquel Wall se livre pour miner son crédit. Il se demande sans cesse si le ministre espagnol est réellement dupe des sentiments qu'il affecte de professer à son endroit, s'il lui sait gré de réclamer de temps en temps ses conseils, s'il est touché de l'entendre avantageusement parler de ses talents d'homme d'État. La reine enfin, sous la double influence du premier ministre et de sa première dame d'honneur, la duchesse de Castropignano, comme ce dernier inféodée à la politique anglaise, oubliait-elle les fâcheux incidents qui avaient troublé la fin de son séjour à Naples ?

On pensa, pour la ramener à d'autres sentiments, à flatter son goût pour les présents ; une occasion toute naturelle s'offrait à Louis XV de se rappeler au souvenir de Marie-Amélie sans blesser sa

délicatesse. Les bijoux préparés pour l'entrevue de Lyon n'avaient pas trouvé leur emploi; la Dauphine se chargea de les faire passer à sa sœur en lui mandant que « cette simple galanterie du roi, son beau-père, diminuerait le regret qu'il avait éprouvé de n'avoir pu la lui faire lui-même ». Le don royal consistait en bracelets, que la reine daigna porter le jour même où elle les reçut; ils eurent bien pour effet d'exciter la curiosité des courtisans; sur les dispositions de la donataire, ils n'eurent aucune influence. Choiseul ne tarda pas à s'en convaincre, lorsqu'il lui fallut accorder son attention à la nouvelle négociation qui vint croiser, fort mal à propos, les pénibles pourparlers poursuivis entre Madrid et Versailles.

CHAPITRE XI

Négociations pour la paix : déclaration de La Haye. — Ces pourparlers arrêtent la médiation de Charles III. — Le comte de Fuentès à Londres; il se montre très « Anglais ». — Irritation causée à Versailles par l'attitude indécise de Charles III. — Reproches de Choiseul à d'Ossun.

Vers la fin de 1759, les cours de Londres et de Berlin avaient, par un revirement soudain, paru se rallier aux idées de paix ; le prince Louis de Brunswick qui, avec le titre de capitaine général de Hollande, détenait le pouvoir aux Pays-Bas, avait invité notre ministre à la Haye, M. d'Affry, et son collègue autrichien, M. de Reiseach, à se trouver chez le comte de Golofkin, l'agent russe qu'une indisposition retenait chez lui. Là, et comme sous les auspices de la Tsarine Élisabeth, ce dernier leur remettait à chacun une déclaration des rois de Prusse et d'Angleterre, dans laquelle ces deux souverains, « pénétrés de compassion à la vue des maux de la guerre, désirant, par amour pour leurs sujets, prévenir de nouveaux mal-

heurs », se montraient disposés à désigner des plénipotentiaires chargés de traiter. Le lieu de leurs délibérations restait à déterminer d'un commun accord entre les puissances belligérantes.

Tandis que Choiseul, sans modifier son système à l'égard de l'Espagne, se bornait à remettre une copie de ce document à M. Massonès, et à en faire parvenir un exemplaire à Charles III, M. d'Affry se rencontrait à plusieurs reprises en terrain neutre, avec le ministre d'Angleterre. M. Yorke, c'était le nom du diplomate britannique, lui rappelait que l'une des questions dont la solution importait le plus à une entente préliminaire était la distinction des deux guerres, celle qui se poursuivait sur le continent entre les puissances allemandes et leurs alliés respectifs, et celle qui mettait directement aux prises la France et l'Angleterre. Il convenait que précédemment le roi son maître aurait cru trahir les intérêts de ses alliés en détachaut sa cause de celle du roi de Prusse; mais il ajoutait que depuis, son grand âge, le désir de ne point laisser à son petit-fils une guerre lourde à soutenir, une plus juste appréciation de l'attitude de la France avaient modifié ses intentions. Dans ces conditions, Yorke se déclarait prêt à écouter les ouvertures dont M. d'Affry aurait à l'entretenir. Ce dernier se borna à répondre que le cabinet de Londres devait être

saisi par le canal de M. d'Abreu d'une proposition de médiation.

Par ordre de Choiseul, notre agent insista sur le prix que nous attachions à voir adopter cette médiation[1], puis, malgré l'ignorance inexplicable où, à cet égard, la cour de Londres laissait son représentant à la Haye, malgré ce que pouvait présenter de suspect une négociation engagée sur des bases aussi fragiles, il alla jusqu'à proposer l'envoi à Londres d'un agent secret qui s'aboucherait avec les ministres anglais eux-mêmes.

Frédéric, tout en s'associant avec une bonne grâce apparente à la démarche de George II, ne se faisait guère illusion sur le succès qu'elle pouvait comporter; il s'en ouvrait à Voltaire : « Vous apprendrez par la déclaration de la Haye, lui écrivait-il le 19 novembre 1759, si le roi d'Angle-

1. « Il n'était que trop évident, dis-je à Sa Majesté, que la maison de France se trouve exposée à une crise dont les conséquences peuvent devenir très dangereuses par le renversement de l'équilibre sur terre et sur mer; que les Anglais menacent par la supériorité de leur marine et par leurs dernières conquêtes sur la France l'Amérique entière d'une servitude prochaine; que, d'un autre côté, si la cour de Vienne, après avoir écrasé le roi de Prusse et disposant des forces de la Russie, reprenait ses anciennes liaisons avec l'Angleterre, elle pourrait entreprendre un jour avec avantage de s'agrandir en Italie; S. M. C. avait donc un double intérêt au maintien de l'équilibre de terre et de mer, celui d'assurer au roy son fils la possession tranquille du royaume des Deux-Siciles et celui de conserver les riches Etats de la monarchie d'Espagne aux Indes Occidentales; que le seul moyen d'y parvenir, et qui serait toujours suffisant, était l'intime union et l'alliance indissoluble de la France et de l'Espagne. » (D'Ossun, 21 janvier 1760.)

terre et moi sommes pacifiques. Cette démarche éclatante ouvrira les yeux au public et fera distinguer les boute-feux de l'Europe de ceux qui aiment l'humanité, la tranquillité et la paix. La porte est ouverte, peut venir au parloir qui voudra. La France est maîtresse de s'expliquer. C'est aux Français, naturellement éloquents, à parler : à nous de les écouter avec admiration et à leur répondre dans un mauvais baragouin, le mieux que nous pourrons. Il s'agit de la sincérité que chacun apportera dans la négociation. Je suis persuadé que l'on pourra trouver des tempéraments pour s'accommoder. L'Angleterre a à sa tête un ministre modéré et sage. Ne pensez pas que les Anglais me confient tous leurs secrets. Ils ne souffrent pas, leurs affaires prospèrent, l'État ne manque ni de crédit ni de ressources. »

Nous ne devions guère tarder à nous apercevoir de la valeur des dernières appréciations du roi de Prusse; en même temps que Yorke déclarait se rallier au principe de la paix séparée, en même temps qu'il s'offrait chaleureusement à transmettre à Londres les indications que pourrait lui fournir d'Affry sur le futur traité de paix, l'Angleterre adressait à Madrid sa réponse au sujet de la médiation. Cette réponse était purement négative. Nous avions donc inconsidérément donné dans le piège qui nous était tendu, et s'il nous

était possible, à la rigueur, de nous en dégager sans que notre honneur en souffrît, nous avions dans une sérieuse mesure compromis nos intérêts. En poursuivant par une voie détournée le succès de la cause que nous lui avions personnellement confiée, nous ne pouvions qu'indisposer Charles III et calmer le zèle qu'il témoignait pour la médiation. C'était plus qu'une faute, c'était une inconséquence. « Notre situation, Choiseul en convenait lui-même, est embarrassante, car en même temps qu'il ne sied pas au roi d'user de la moindre précipitation à se déranger du système formé pour la paix, ni de manquer à ses alliés, en même temps, je ne dois pas vous cacher que nous avons un besoin essentiel de cette paix proposée, plus encore pour le dégoût de la nation que pour les besoins réels du royaume. Ainsi, nous sommes comme un malade à qui on offrirait la santé et qui s'y refuserait par des raisons de convenances pour sa famille. Dans cette situation, le roi d'Espagne ne pourrait-il pas envoyer nos préliminaires à Londres par un courrier extraordinaire, en mandant au prince Albertini de les lire à M. Pitt de la part de Sa Majesté Catholique et comme venant d'elle, en même temps que le roi catholique se ferait fort de les faire adopter à la France? Si l'Angleterre veut sauver le roi de Prusse, elle acceptera nos préliminaires; ils ne sont pas désa-

vantageux, ni humiliants, vu la situation où nous nous trouvons [1].»

D'Ossun se conforma à ces instructions ; mais le roi, « se dérobant, » ne cessait de lui répéter que, pour rien au monde, il ne voudrait que son cousin pût compromettre les chances de paix dont la démarche de Yorke était l'indice ; Charles finit, après une audience où il se montra encore plus perplexe, par mander Wall à l'ambassade et l'avertir que décidément il trouvait les procédés des Anglais par trop désobligeants pour consentir à faire connaître à Pitt nos préliminaires. Mieux valait, à ses yeux, suivre l'ouverture faite par Yorke.

Certes, nous ne demandions pas mieux que de répondre à cette ouverture ; mais si, dans la contre-déclaration destinée aux cours de Londres et de Berlin, il y avait un point délicat à traiter, c'était, en raison de la situation qu'avait fait naître notre propre imprudence, celui de nos relations avec l'Espagne. Ce n'était plus un mystère pour personne que Charles avait parlé en notre faveur ; mais s'il s'était découvert, il était important pour nous de le constater à la face de l'Europe. Tout naturellement, Wall s'éleva avec force contre cette prétention. Ce ne fut pas sans aigreur qu'il

1. Choiseul à d'Ossun, lettre particulière du 10 mars 1760.

s'en expliqua avec d'Ossun. « C'est, dit-il à ce dernier, bien légèrement compromettre la parole sacrée du roi que de transformer en une médiation formelle de simples bons offices, lesquels n'étaient qu'une expression du témoignage d'amitié n'emportant de celui qui l'offre aucune adhésion aux sentiments particuliers des deux partis, ni aucun engagement en faveur de l'un ou au détriment de l'autre. N'était-ce pas, d'ailleurs, autoriser les soupçons que les Anglais avaient répandus sur la partialité du roi d'Espagne? Il fallait donc supprimer de la contre-déclaration tout ce qui concernait la médiation [1].»

Le marquis d'Ossun ne l'entendit pas de la sorte et en appela au roi lui-même ; il lui fit observer que, si l'Angleterre n'avait pas accepté la médiation, elle avait fait dépendre sa réponse définitive de celle que la France donnerait elle-même à la déclaration des deux cours. Or, ne nous autoriser à introduire dans notre contre-déclaration aucune allusion à la médiation, n'était ce pas se désister purement et simplement du différend ? C'était, en tout cas, modifier dans le sens le plus défavorable les dispositions de Pitt ; c'était porter un coup fatal à la France en proclamant son complet isolement. Ce thème, longuement déve-

1. D'Ossun à Choiseul, les 3 et 5 mars.

loppé, fit impression sur Charles III, qui finit par laisser à Louis XV la faculté de rédiger sa déclaration comme il l'entendrait. Il est inutile d'ajouter dans quel sens la cour de Versailles usa de la latitude qui lui était ainsi laissée.

Choiseul, en effet, n'était pas sans appréhension au sujet du congrès en vue : pendant qu'on discuterait, pensait-il, l'Angleterre achèvera la conquête de l'Amérique. D'autre part, il soupçonnait le roi de Prusse de chercher à anéantir le traité de Westphalie et de vouloir y substituer, moyennant la sécularisation d'évêchés catholiques au profit de princes protestants, un état de choses plus conforme à ses intérêts, état de choses que sanctionnerait l'attribution de la couronne impériale alternativement à un souverain protestant et à son souverain catholique. Si, enfin, l'entente avec l'Espagne était si difficile à établir dans une négociation de cabinet à cabinet, quelles chances y aurait-il pour nous de nous attacher définitivement cette monarchie alors qu'autour du tapis vert chacun tenterait de s'assurer, par tous les moyens, le bénéfice de son amitié? « L'on sait, disait le ministre français, qu'un congrès n'est pas toujours un acheminement à la paix ; mais l'on connaît par expérience qu'il est bien difficile qu'il ne soit pas un sujet de refroidissement entre des alliés et d'éloignement pour le

médiateur. » Aussi, lorsqu'il connut la concession arrachée par d'Ossun à la cour de Madrid touchant la rédaction de la contre-déclaration, il prit son parti sans hésitation et il fit savoir qu'il ne pouvait se prêter qu'à la discussion des affaires intéressant directement la France et l'Angleterre. C'était exclure le roi de Prusse du débat, c'était restreindre la conversation à un dialogue entre la Grande-Bretagne, d'une part, la France et l'Espagne, de l'autre.

Il était donc entendu que l'Espagne offrait sa médiation; mais en même temps qu'elle nous autorisait à nous en prévaloir, elle persistait à ne point communiquer au gouvernement anglais le texte de nos préliminaires, situation singulière que l'arrivée à Londres du comte de Fuentès ne devait guère contribuer à éclaircir.

Au lieu d'affecter les allures fières et indépendantes qui lui eussent convenu en raison du caractère impératif de sa mission, le diplomate castillan se laissa toucher par le grand accueil dont il se vit l'objet. Ainsi que l'avait d'ailleurs prévu Choiseul, il fut comblé d'attentions et d'honneurs, et pour ne pas demeurer en reste avec ses hôtes, il insista, lors de sa première audience royale, sur le désir de Charles III de maintenir une perpétuelle union entre les deux cours. Le duc de Newcastle ayant relevé à dessein les expressions

du diplomate espagnol, ce dernier protesta que sa harangue était la fidèle peinture des sentiments de son maître.

Choiseul ne tarda pas à être informé de l'incident. Il en conclut que le nouvel ambassadeur partageait les sentiments de son prédécesseur, le chevalier d'Abreu, à qui Pitt avait pu dire, sans soulever la moindre protestation, « qu'il n'était pas encore temps de nous donner la paix, que, la puissance des nations s'accroissant par la guerre, il était juste que l'Angleterre profitât de ses avantages pour dépouiller et humilier sa rivale ». L'attitude des autres représentants de l'Espagne à l'étranger n'était guère plus satisfaisante. Quant à la reine, qui ne témoignait décidément plus à d'Ossun que la plus froide indifférence, elle ne dissimulait point son sentiment au prince Xavier, son frère; elle lui disait, dans une missive interceptée par la poste française, « que son devoir et son inclination ne lui permettaient pas de conseiller au roi d'entrer en guerre; qu'elle ignorait pourquoi l'on s'imaginait que Sa Majesté Catholique voulût se mêler de faire la paix; que l'Espagne, sur cet article, s'était bornée et se bornerait à de bons offices ».

Apprenant bientôt que l'Espagne a accrédité un ministre à Berlin, et que, d'autre part, lord Marischal lui-même, de retour à Madrid après

quelques mois d'absence, est admis au cercle de la cour comme représentant du roi de Prusse, Choiseul ne peut plus guère dissimuler son mécontentement. Il s'en prend à la fois à la partialité du marquis d'Ossun pour Charles III et à l'indifférence de ce souverain pour les intérêts de Louis XV. « La bonne opinion que vous avez de ce prince, disait-il, et qui est certainement méritée, vous aveugle parfois sur ses sentiments. Pour nous, qui n'avons pas l'honneur de l'approcher, tout ce que nous avons vu de lui jusqu'à présent nous le fait connaître comme un prince haut, très entêté de son pouvoir, lequel serait réduit à sa juste valeur si l'Europe était en paix; saisissant avec avidité toutes les idées de gloire, mais ne les conservant que jusqu'au moment où il est question d'agir ; dissimulé à l'excès, n'aimant pas la France foncièrement, mais flatté de la voir réduite, à ce qu'il s'imagine, à avoir besoin de lui, et voyant avec plaisir qu'il peut, non seulement prendre un ton d'autorité avec nous, mais de supériorité. »

D'Ossun ne put s'empêcher de combattre de son mieux les préventions de Choiseul. « Ce prince, dit-il du roi, se possède assez pour ne pas dire tout ce qu'il pense, mais je crois pouvoir assurer que jamais mensonge n'est sorti de sa bouche. » Un autre jour, à la suite d'une audience, il constatait, avec une satisfaction non équivoque,

« que les intentions de Charles sont très bonnes, qu'il aime tendrement le roi, et que, foncièrement, il a le cœur très Bourbon [1] ».

La contradiction qui ressort de ces appréciations si diverses s'explique aisément si l'on se reporte aux indications que fournit la correspondance échangée entre le ministre et son subordonné. Celui-ci, séduit par la familiarité du prince, attiré par des traits communs de caractère, le jugeait trop favorablement et se montrait enclin à mettre à la charge des ministres les retards que rencontrait l'accomplissement des vues du souverain. Choiseul, au contraire, irrité de la tournure que prenaient les événements, énervé de ne pouvoir en prévenir les conséquences fâcheuses, rapportait tout à la situation de la France et ne prêtait qu'une médiocre attention à la faiblesse réelle de l'Espagne. Charles aimait, certes, sa maison, il était passionné pour la vérité et ne négligeait aucun moyen pour la découvrir; mais, en même temps, il avait à tenir compte de l'état de désorganisation dans lequel il avait trouvé tous les services publics, des obsessions de Wall, et enfin de l'opinion de la reine. Ce monarque finissait-il par ne plus prêter qu'une oreille distraite aux objurgations du marquis d'Ossun? Avait-il ressenti plus

1. D'Ossun à Choiseul, le 4 juillet 1760.

profondément qu'il ne l'avait laissé paraître le déplaisir que lui avait causé la négociation de la Haye? Doutait-il, enfin, de la valeur de ses soldats et de la hardiesse de ses marins? Autant d'énigmes que Choiseul se déclarait impuissant à déchiffrer jusqu'au jour où survint la mort de la reine, et où les manœuvres dilatoires de Wall, tournant à sa confusion, hâtèrent la solution que nous poursuivions.

CHAPITRE XII

Mort de Marie-Amélie. — Impression produite à Paris par cet événement. — Projets de mariage pour le roi. — Partis portugais, allemand, français. — Charles III se montre plus « Bourbon ». — Il proteste contre l'invasion du Honduras par les Anglais. — Il admet l'idée d'envahir le Portugal. — Fuentès montre plus d'énergie vis-à-vis de Pitt. — Wall modifie son attitude.

Après que, minée par une lente maladie de poitrine, eut disparu Marie-Amélie [1], allant, com-

1. Dans sa correspondance avec Tanucci, l'abbé Galiani, qui venait d'être nommé secrétaire de la légation de Naples à Paris, se fait l'écho des impressions que cet événement produisit à la cour. « On veut absolument ici que l'action des reines soit prédominante, dit-il le 10 novembre 1760. Je ne sais pourquoi l'on s'était mis en tête que la feue reine n'aimait pas les Français; c'est pourquoi l'on s'imagine pouvoir se féliciter de sa disparition. On voulait absolument que la douleur eût rendu le roi fou, ce qui n'est point advenu. On se demande qui gouvernera le pays, de la reine mère, de Losada ou de Squillace? On a décidé qu'un roi d'Espagne ne pouvait être que faible d'esprit. Bref, pendant les trente années que j'ai vécu à Naples, je n'ai pas entendu formuler autant de propositions absurdes qu'ici en une seule soirée. Je n'ai entendu personne faire allusion à une union entre le roi catholique et l'une des dames de France, mais il est hors de doute que chacun le souhaiterait. » (*Archives de Naples*.) Galiani, dont nous aurons plus d'une occasion de signaler les appréciations sur les hommes et les choses, était entré dans la carrière diplomatique grâce à Tanucci, qui avait été frappé par la vivacité de son intelligence. L'abbé accueillit sa nomination

me par une mystérieuse fatalité, prématurément rejoindre Barbara dans la tombe, on jugea des dispositions du roi par le traitement qu'il infligea à la première dame d'honneur, Mme de Castropignano. Celle-ci, qui s'était presque exclusivement appliquée, au cours de son séjour en Espagne, à exciter la discorde entre Élisabeth Farnèse et sa bru, reçut l'ordre de rentrer à Naples sans délai. La disgrâce fut complète; pas un témoignage de satisfaction n'adoucit la rigueur de la chute.

Le duc de Losada, au contraire, qu'une amitié de trente ans unissait au roi, mais qui, pendant

à Paris, que tant d'autres eussent considérée comme une insigne faveur, avec un certain regret : quitter Naples, ses amis et un climat doux, renoncer aux splendeurs d'une nature enchanteresse, affronter enfin les difficultés d'une situation nouvelle, parut tellement pénible à l'apprenti diplomate que, faisant appel à l'indulgence de son protecteur, il lui demanda de le conserver auprès de lui à Naples, ou du moins de le guider dans la voie nouvelle où il allait s'engager : « Que Votre Excellence daigne, disait-il dans sa première lettre, datée de Rome, me diriger et m'instruire puisque je me trouve dans un monde nouveau et arraché à un pays d'où l'on ne parle de rien pour me rendre dans un autre où tout se fait et se dit » (4 mai 1759). Arrivé à Paris, où son nouveau genre de vie, les exigences d'une étiquette sévère, un climat différent de celui Naples, les habitudes de la capitale exercèrent sur son physique et sur son moral une regrettable influence, il ne tarda pas à réclamer son rappel : « Il m'est impossible de rester à Paris, écrivait-il le 10 mars 1760 à Tanucci. Dix mois de fièvre, voilà la moindre des souffrances que j'ai endurées. Une ambassade, un cardinalat, un sérail même ne me feraient pas souhaiter de rester. » Il ne devait pas à tout jamais bouder notre pays. Il eût bientôt à gérer la légation de Naples à Paris pendant une longue absence de son chef, conquit Louis XV, se lia d'amitié avec Choiseul, entretint avec les Encyclopédistes des relations suivies et finit par rester en France jusqu'en 1769.

le règne de Marie-Amélie, s'était vu constamment tenu à l'écart par la mauvaise grâce qu'elle lui témoignait, retrouvait intacte la faveur première de son maître. Nous ne pouvions que nous en réjouir, car « ce personnage, disait l'infant de Parme, ne hait pas la nation française, et, en Espagne, cela s'appelle l'aimer ».

Bientôt, la reine mère, Losada et d'Ossun n'ont plus qu'un objectif : amener sur le trône une fille de France. Le roi était jeune ; on connaissait la rigueur de ses principes ; on était certain que jamais il ne donnerait le scandale d'une liaison irrégulière. Il fallait prendre rang, et au plus tôt.

Louis XV ne se montra pas absolument indifférent aux premières ouvertures qui lui furent transmises ; il daigna même y répondre en déclarant « qu'il serait heureux de voir le roi d'Espagne lui demander une de ses filles » ; mais bientôt son coupable détachement des intérêts dont il avait la sauvegarde reprenait le dessus, et il ajoutait « qu'il ne lui convenait de jeter ses enfants à la tête de personne ».

D'autres furent moins réservés. Les Anglais avaient de bonnes raisons pour favoriser le Portugal et imaginèrent, sans tarder, un plan dont le comte de Bristol fut chargé de poursuivre l'exécution. Tout en patronnant la candidature d'une princesse de Bragance, le diplomate anglais devait

présenter comme sujette à caution la virilité du prince du Brésil, son frère, et désigner comme les héritiers de la succession de Portugal les enfants à naître du mariage à venir. L'habileté de Pitt ne tarda pas cependant à être mise en défaut. A peine la négociation qu'il avait inspirée était-elle entamée, que la grossesse de la princesse du Brésil fut officiellement déclarée, rendant ainsi l'honneur à son époux et détruisant par la base le raisonnement captieux du ministre anglais.

L'Allemagne ne demeurait pas en reste. Un ambassadeur de l'électeur de Bavière arrivait bientôt en Espagne, sous le prétexte d'accomplir un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, manifestation de longue date passée de mode. Il poussa jusqu'à Madrid, parla de la fille de son souverain, eut même l'imprudence d'exhiber un portrait du sujet. Charles put constater que la réputation de laideur de la fiancée qu'on lui proposait n'était pas usurpée, et il laissa entendre qu'à une pareille union il préférait encore les rigueurs du célibat.

Devant la mollesse de Louis XV à pousser l'une de ses filles, devant l'activité déployée par leurs rivaux pour capter le roi, les trois conspirateurs, la reine mère, Losada et d'Ossun, changèrent de tactique. Ils avaient été jusqu'à mettre dans leur secret le père confesseur. Ils revinrent

sur la leçon, d'un caractère passablement risqué, qu'ils lui avaient faite. Ils pensèrent que, tout bien considéré, si le roi devait subir l'influence d'une femme, celle d'une mère était préférable à l'action d'une épouse, dont on ne saurait prévoir les allures ni peut-être diriger les sympathies.

De plus graves soucis absorbaient d'ailleurs et le roi et l'ambassadeur de France. Charles, à son arrivée en Espagne, avait secrètement donné l'ordre de chasser les Anglais du Honduras. Il venait d'apprendre que sa volonté avait enfin triomphé de la lenteur et de l'inertie de ses subordonnés. Ce succès, dont il sembla rougir de se faire un mérite à la cour de Versailles, encourageait cependant sa timidité, et bientôt il ne parut pas insensible aux propositions de la France touchant une action commune à exercer contre le Portugal. En transformant nos différends diplomatiques avec cette puissance en une lutte à main armée, nous nous flattions de détourner l'Angleterre de la guerre d'Allemagne, en même temps qu'en déplaçant le théâtre des hostilités, nous espérions ramener sous nos drapeaux le dieu des batailles. George III, purement Anglais, avait été élevé dans l'indifférence de ce qu'on appelait autour de lui *continental connexions*. L'intérêt du Hanovre avait bien été, au début du dix-huitième siècle, le vrai principe de ces liaisons, si

coûteuses pour l'empire britannique, avec les puissances du continent; mais en même temps que les préventions de ses sujets contre tout ce qui n'était pas l'Angleterre exagéraient au jeune roi la stérilité des bruyères du Hanovre, son attention se portait plus volontiers vers le Portugal, qui, depuis le traité de Méthuen (1703), était progressivement devenu pour l'Angleterre un marché inappréciable.

Réussir à le lui fermer eût été porter un coup funeste à son commerce; en tout cas, la tentative sourit autant à Charles qu'à Louis XV.

Le roi d'Espagne, après avoir tenu au cabinet de Londres un langage conciliant au temps où s'agitait la question de la médiation, s'était ensuite recueilli. Il allait changer de ton et, haussant la

1. « Ce qui paraît clair, c'est que Londres va abandonner l'Allemagne pour défendre le Portugal. Il n'y a pas de proportion à établir entre ce que vaut pour la nation anglaise le Portugal d'une part et, de l'autre, pour le roi d'Angleterre, un reste d'Electorat à moitié rongé. Les conséquences de ce changement du théâtre de la guerre, je les vois très heureuses pour les Français. Un lieutenant général ira gouverner le Hanovre, il n'y aura plus d'armée en Allemagne; en Flandre, il y en aura une petite, par décence. C'est la seule manière pour la France de faire la guerre, car pour une nouvelle et vigoureuse campagne, l'argent fait défaut, et, s'il y en avait, il faudrait l'appliquer à cette marine qu'on veut relever... Mais l'Espagne? L'Espagne aura sur les bras les forces qu'opposait naguère à la France l'Angleterre, hier alliée du Hanovre, aujourd'hui du Portugal, c'est-à-dire 80 mille hommes qui seront commandés par le prince Ferdinand avec lequel il ne faut ni rire, ni plaisanter. Le roi catholique fera donc « pro aris et focis » une guerre engagée par pitié. » (Galiani à Tanucci.)

voix, s'enhardir jusqu'à signifier formellement à l'Angleterre son intention de mettre un terme aux abus de ce qu'on appelait, au siècle dernier, le commerce interlope; dans l'Amérique centrale, en effet, les boucaniers anglais avaient constitué de véritables centres de contrebande dans les postes qui, en principe, leur avaient été concédés pour la préparation des peaux et l'équarrissage des bois. Charles pensait à réprimer ces excès, non seulement au delà des mers, mais aussi à Gibraltar, « cet éternel monument de l'injustice des Anglais et de la faiblesse des Espagnols ». Contrairement aux stipulations du traité d'Utrecht, les vaisseaux britanniques pénétraient dans ce port et y introduisaient des approvisionnements immenses, qui étaient ensuite livrés à la consommation indemnes de tous droits.

Sans se laisser émouvoir par les représentations auxquelles Fuentès, désabusé, donnait une certaine vivacité, Pitt consentait bien à l'évacuation des établissements des grandes Indes ; mais, en même temps, il demandait qu'un nouveau traité confirmât les franchises qu'au mépris des conventions antérieures s'étaient adjugées ses compatriotes. « J'ai toujours pensé, disait Charles à M. d'Ossun, que ces insulaires avides et belliqueux pouvaient être comparés, par rapport à l'Espagne, à des voleurs qui demandent la bourse

ou la vie; si on leur laisse prendre l'argent, ils vous laissent la vie; si on se défend, ils vous prennent l'un et l'autre. »

Ce langage indique bien à quel point le souverain avait modifié sa manière d'être à notre égard. Et par le fait la situation n'était plus la même depuis que Marie-Amélie avait disparu, depuis qu'à son influence hostile à nos intérêts s'était substituée l'action de la « Camarilla » dirigée par Élisabeth Farnèse et d'Ossun, depuis surtout que Wall, sentant qu'il risquait sa situation à favoriser l'Angleterre, s'était décidé à retourner ses batteries.

Pour lutter avec les meilleures chances de succès, Charles activait ses préparatifs militaires: on avait relevé les fortifications des places des Indes, le commandement de la Havane avait été confié à un officier distingué, des ingénieurs français lui avaient été adjoints en vue de la réfection des ouvrages; quatorze vaisseaux défendaient les abords de l'île. On étudiait enfin le rétablissement d'une institution qui, sous les précédents règnes, avait produit d'excellents résultats, celle d'une milice coloniale. « Grâce à la négligence de Charles II et de Philippe V, cette troupe, disait le roi, n'existe plus que sur les rôles des trésoriers et dans la poche de ceux qui partagent le gâteau. »

CHAPITRE XIII

Le marquis Grimaldi est nommé ambassadeur d'Espagne à Paris : il propose l'alliance. — Nouvelles négociations pour la paix : Bussy à Londres. — Stanley à Paris. — Signature du Pacte de famille. — Analyse de cet acte.

Le rappel de Massonès et l'envoi à Paris d'un nouvel ambassadeur animé de dispositions plus conciliantes permirent encore à la cour de Versailles d'apprécier le profond changement qui s'était opéré dans les sentiments du roi d'Espagne. Le marquis de Grimaldi, Génois dont La Ensenada avait favorisé les débuts et que sa souplesse avait mis à l'abri du naufrage de son protecteur, avait fait à la Haye « grandissime figure » et, disait à Frédéric son représentant aux états généraux, « avait été pleuré de toutes les belles qu'il faisait souvent danser » lorsqu'il fut envoyé à Paris. « Il a, continuait l'envoyé prussien, la plus grande ambition du monde d'avoir quelque part à la pacification ; il est assez Français, ayant toujours visé ce poste qui lui donne 180.000 livres d'appointements ; il n'est pas Autrichien, mais encore moins Russe. Au reste, très galant homme

et capable d'un secret. » Dès les premières entrevues du diplomate espagnol avec Choiseul, ce dernier put être frappé de l'insistance que mit son interlocuteur à lui vanter les avantages d'une alliance entre les deux cours [1]. C'était prêcher un converti. Mais le ministre français, que les circonstances avaient à bon droit rendu sceptique, accueillait ces premières ouvertures avec la plus grande réserve.

Bientôt, cependant, il sut que Grimaldi n'avait fait que se conformer aux instructions de sa cour et il apprit que Charles III, dans ses conversations avec d'Ossun, s'exprimait absolument dans les mêmes termes que son ambassadeur dans ses entretiens avec le ministre français. Ce dernier crut dès lors pouvoir s'occuper de la rédaction d'un traité, mais comme Grimaldi n'avait déterminé ni la nature ni l'étendue des engagements à prendre, la tâche offrait pour Choiseul un caractère particulièrement délicat; aussi se borna-t-il à ébaucher les traits généraux de l'accord, sans

1. Signalons le témoignage que l'abbé Galiani, dans une lettre particulière à Tanucci, rend en faveur de l'ambassadeur. « Grimaldi remplit à merveille son métier et mérite des éloges infinis. C'est l'homme qu'il fallait comme ambassadeur de famille, il fait le courtisan et y réussit à tel point qu'à la cour on ne parle que de lui. J'augure du bien, beaucoup de bien, au point de vue Bourbon, de la conduite de Grimaldi. » (Archives de Naples.) Grimaldi devait devenir ministre des Affaires étrangères en 1764 ; il donna sa démission en 1776 et mourut en Italie (1786).

entrer dans les détails, mais en indiquant cependant la nécessité pour les deux États de se garantir leurs possessions réciproques.

A ses yeux, au surplus, il ne suffisait pas d'unir les deux monarchies par un lien qui doublerait leur puissance : il fallait attirer en France, par un traité de commerce avantageux, le trafic que l'Espagne faisait avec les Indes et auquel les Anglais prenaient une grande part. L'avènement de Philippe V avait, sur ce point, éveillé chez nos négociants des espérances qui ne furent qu'incomplètement réalisées : on avait compté que ce prince reconnaîtrait, par des prérogatives spéciales accordées au commerce français, le concours que lui avait prêté Louis XIV. On étudia bien la question à diverses reprises ; on dressa même plusieurs projets de traité ; mais, dans la pratique, il avait fallu se contenter des facilités que nous accordaient les Espagnols, tantôt sur un article, tantôt sur un autre.

La question politique et la question commerciale étaient donc abordées en même temps, à la fois à Paris et à Madrid. Wall se montrait de plus en plus favorable à nos vues ; Charles III, devant qui d'Ossun exprimait son étonnement au sujet de l'attitude de l'Irlandais, lui répétait par trois fois en souriant : « Oui, il est entré dans le système de l'union intime des deux couronnes ; il en sent

autant que moi la nécessité et l'utilité. » Notre ambassadeur ajoutait : « Ce monarque, toujours en souriant, m'a dit que d'après un proverbe italien il fallait bien que la barque tournât suivant le coup de gouvernail. » Wall obéissait si bien à l'impulsion donnée qu'il se déclarait l'adversaire résolu du Portugal et proposait les moyens les plus propres à amener une rupture avec cet État.

Les pourparlers, en somme, marchaient si rapidement que l'on pouvait presque en prévoir la conclusion lorsque tout à coup Choiseul suspendit la négociation. Que se passait-il donc et comment, au moment où nos voisins du sud en étaient arrivés à envisager la perspective d'une guerre, retardions-nous comme à plaisir l'union tant désirée ? Choiseul, après avoir travaillé de toutes ses forces à créer un courant belliqueux au delà des Pyrénées, ne perdait pas de vue qu'après tout la paix, même une paix mauvaise, serait moins désavantageuse au pays que la continuation de la guerre. Il avait profité de la bonne volonté du prince Galitzine, l'ambassadeur de Russie à Londres, pour entrer en relations avec Pitt. Épuisé par ses succès, le peuple anglais demandait la paix. Un emprunt émis sur le marché de Londres ne se plaçait qu'avec une extrême difficulté. La nouvelle, bientôt controuvée, de la présence d'un négociateur français, le maréchal de Soubise, avait

provoqué dans la capitale de vives manifestations de contentement. Le jeune roi, que la mort subite de George II[1] avait mis à même de succéder à son grand-père, ne dissimulait nullement son attachement pour son précepteur, le comte de Bute[2], et les idées pacifiques de ce dernier laissaient prévoir dans quel sens il userait de son influence au sein du conseil. Choiseul avait su démêler ces symptômes favorables et le Premier, il faut en convenir, quelque ambitieuses que fussent ses vues, ne pouvait souhaiter de meilleures conditions que celles dont l'énoncé, formulé dans une note du ministre français, avait semblé peu coûter à la nonchalante dignité de Louis XV[3]. On

1. George II était né à Hanovre en 1683, et était monté sur le trône en 1727. Son petit-fils devait tomber en démence en 1810 et mourir en 1820.

2. Jean Stuart, comte de Bute, né en Ecosse en 1713, élu pair d'Ecosse en 1737. Gentilhomme de la chambre du futur George III et chargé de son éducation (1751), il se vit, à l'avènement de ce dernier, appelé au conseil, puis nommé secrétaire d'Etat et lord de la Trésorerie. Il devait signer le traité de 1763. Ses assiduités auprès de la mère du royal élève qui lui avait été confié faisaient l'objet des remarques malignes de la cour ; Horace Walpole, au tome II de ses Mémoires, insiste tout particulièrement sur ce sujet.

3. En communiquant à Charles III toutes les pièces de cette négociation, pièces qui ont été publiées en France par Choiseul dans un volumineux mémoire justificatif, en Angleterre par les historiens Targe et Lingard, le ministre français écrivait à d'Ossun : « Peut-être trouvera-t-on en Espagne nos propositions particulières trop avantageuses à l'Angleterre. Le roi ne les regarde pas dans ce sens. Sa Majesté pense que la façon nouvelle et noble avec laquelle elle entame la négociation

put croire un instant aux chances d'un accommodement, lorsque, par l'envoi de deux plénipotentiaires, M. de Bussy, premier commis, accrédité auprès de M. Pitt, et M. Stanley, envoyé à Versailles, les deux gouvernements manifestèrent d'une manière ostensible l'intention de traiter. « Stanley, ainsi que le faisait remarquer Bussy peu de jours après son arrivée à Londres, est du choix seul de Pitt. Il a fait un écrit sur les lois et un autre sur le droit, qu'on dit être en très bon latin. C'est tout le mérite qu'on lui reconnaisse. Du reste, il n'a aucune teinture des affaires. On prétend qu'il est homme inquiet, fort entêté de ses opinions, et que c'est pour ces raisons que M. Pitt l'a employé en France, son dessein étant de diriger la négociation et de faire soutenir avec opiniâtreté les idées qu'il fera passer à sa cour [1]. » Le jugement de Bussy était peut-être un peu partial et les quelques extraits de la correspondance de Stanley publiés en Angleterre contiennent, sur les sentiments dans lesquels il fit le voyage de France, quelques intéressantes indications. En arrivant à Paris, il constate que depuis l'attentat de Damiens le roi n'est jamais sans préoccupation. « Si à la chasse ou ailleurs, il rencontre une personne qu'il n'est pas

est plus convenable, à tous égards, à ses intérêts que les formes anciennes. »

1. *Correspondance d'Angleterre;* Bussy à Choiseul, le 11 juin 1761.

habitué à voir, il tressaille et se montre agité. D'après une version accréditée dans le peuple, ce serait aux Jésuites qu'incomberait la responsabilité de l'attentat; on croit le Dauphin très attaché à leur ordre et comme ils sont généralement haïs, cela ne le fait pas aimer... Le ministre est vivant d'allures, mais peu préparé aux affaires. Franc de langage, quand il parle, il pense ce qu'il dit; très indiscret, il traite toutes les affaires, même les plus importantes, en plaisantant. Il a acquis du crédit auprès du roi et cela indépendamment de la Dame, qu'il traite parfois très légèrement. Parfois, quand elle parle affaires, il lui dit brutalement qu'elle est belle comme un ange. L'autre jour il la força à jeter au feu un mémoire[1]. »

Aussitôt qu'il eut occasion de parler affaires, il crut, contrairement aux prévisions que Bussy avait cru pouvoir formuler, devoir conseiller la modération. « Les Français doivent être traités avec une grande fermeté et dignité, écrivait-il à Pitt; maintenant que l'honneur de S. M. est si noblement garanti et que ces intrusions si déplacées dans ses affaires personnelles (au sujet de l'Espagne) sont si pleinement repoussées, je vous soumettrai la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'adoucir les aspérités qui autrefois

1. Stanley à Pitt, 9 juin 1761. (V. lord Mahon, *Histoire d'Angleterre*, t. IV.)

pouvaient être nécessaires. Si je porte cette opinion, c'est que le roi de France, je l'ai su, a été sinon personnellement offensé, du moins frappé par certaines expressions, et qu'il a dit avec grande chaleur qu'il était prêt pour la paix à donner des provinces, mais qu'il ne voulait pas perdre ni l'honneur ni sa réputation d'homme de probité ». Bussy était parti pour Londres absolument à contre-cœur : l'idée de discuter avec Pitt l'avait par avance tellement troublé qu'il avait demandé à Choiseul non pas un passeport d'aller, mais un passeport de retour. « Le duc, écrit Stanley, m'a montré la requête à ce sujet qu'il avait écrite de sa main. Ayant reçu une dépêche de Londres à Marly, où il n'avait pas emporté son chiffre, Choiseul s'écria en s'adressant au roi : « Bussy aura apparemment déplu à M. Pitt, qui l'aura fait sauter par la fenêtre. » La prédiction était prématurée et l'infortuné Bussy devait auparavant livrer plus d'un combat pour la défense des intérêts de la France autant que pour ceux de l'Espagne.

En effet, l'opiniâtreté qu'apportait Pitt dans la poursuite des avantages qu'il comptait retirer de la guerre allait se transformer en une cassante raideur, quand la signature du pacte de famille lui apparut imminente et surtout quand nous crûmes pouvoir soutenir les réclamations de Charles III :

démarche hasardée qui, dans le cas d'une entente entre les négociateurs, devait placer l'Espagne dans une situation très critique vis-à-vis de l'Angleterre et qui, en tout état de cause, ne pouvait qu'aggraver les difficultés que soulevait la conclusion d'un accord. La réponse de Pitt ne nous laissa guère d'illusions sur ses dispositions. En lui renvoyant la note par laquelle nous déclarions joindre notre cause à celle de l'Espagne, le ministre britannique déclarait à Bussy, au nom de son souverain, « qu'il ne souffrirait pas que les disputes de l'Espagne fussent mêlées d'une façon quelconque dans la négociation de la paix des deux couronnes. A quoi, disait le ministre, j'ajoute qu'il sera regardé comme offensant pour la dignité du roi et non compatible avec la bonne foi de la négociation qu'on fasse mention de pareille idée. En outre, on n'entend pas que la France ait en aucun temps droit de se mêler à de pareilles discussions entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. Des considérations si légitimes et si indispensables ont déterminé le roi à m'ordonner de vous renvoyer le mémoire ci-joint touchant l'Espagne comme totalement inadmissible [1] ». Et à quelques jours de là, Pitt, s'indignant publiquement des prétentions des Espagnols, s'écriait qu'il leur donnerait la

1. Pitt à Bussy, le 24 juillet.

Tour de Londres plutôt que de leur concéder le droit de pêche à Terre-Neuve[1].

Des pourparlers engagés sur un pareil ton devaient d'autant moins aboutir qu'ils avaient eu pour effet d'activer l'échange de vues entre Paris et Madrid. Tandis que, pendant tout le commencement de l'année de 1761, Wall, revenant à ses procédés d'autrefois et se laissant aller à son antipathie naturelle pour la France, ne cessait, dans sa correspondance officielle avec Grimaldi, de faire entendre d'amères récriminations sur la manière dont Bussy défendait à Londres les intérêts de l'Espagne, c'était Charles III lui-même qui, multipliant les marques d'attachement à l'adresse de Louis XV, rassurait son ambassadeur sur le sens des dépêches qui arrivaient à Paris, l'autorisait à en transmettre le correctif à sa cour, et enfin guérissait les blessures faites par l'Irlandais à l'amour-propre du marquis d'Ossun.

Lorsque Choiseul connut l'accueil réservé par Pitt aux ouvertures de la France en faveur de la cour de Madrid, il en prit acte pour renouer les

1. L'abbé Galiani, à ce moment chargé d'affaires de Naples à Paris, ne se faisait aucune illusion sur la nature des sentiments que Pitt nourrissait à l'égard de l'Espagne. « Je tiens pour certain, écrivait-il à Tanucci le 1er juin 1761, que Pitt sera plu l'ennemi de l'Espagne que de la France; il mesure sa haine au nombre des vaisseaux qu'il voit en mer, et certes, à l'heure présente, il en voit plus d'espagnols que de français. » (*Archives de Naples.*)

négociations en vue de l'alliance et pour frapper un grand coup sur l'imagination du roi d'Espagne : il lui fit remettre un mémoire raisonné dont l'effet fut décisif. On y traçait un parallèle des facilités que la France avait apportées pour la conclusion de la paix avec les procédés impérieux de Pitt, et on y marquait un dépit très vif du renvoi offensant du mémoire concernant l'Espagne. « Le roi, disait Choiseul, se flatte que son cousin, abstraction faite des traités projetés que Sa Majesté considère comme signés, ressentira cette injure de la part du ministère britannique avec la même manière que le roi en a été blessé. » Le 15 août, le pacte de famille était signé [1].

L'accord en question, — qu'un auteur anglais contemporain qualifie « la plus extraordinaire transaction de ce temps et probablement de tous les temps », — favorisait les sujets de l'une des parties contractantes au point qu'ils étaient admis de droit à la naturalisation chez l'autre partie contractante et qu'ils jouissaient de tous les privilèges et immunités accordés aux sujets des autres souverains alliés. C'est là une forme d'union que l'on qualifiait, au siècle dernier, de civile et qui était de nature à procurer à notre commerce les avantages les plus complets. L'union politique était plus

1. Pour le texte de ce document, voir la pièce justificative D.

étroite encore. Les rois de France et d'Espagne déclaraient considérer comme leur ennemi quiconque se déclarerait l'ennemi de l'un deux et d'après ce principe fondamental de l'accord : « qui attaque une couronne attaque l'autre. » Si les deux monarchies sont engagées dans une guerre contre le même ennemi ou leurs mêmes ennemis, elles l'attaqueront de toutes les forces et leurs opérations militaires s'effectueront d'un commun accord. L'infant de Parme et le roi des Deux-Siciles devant être compris dans le traité, celui-ci devient un modèle d'acte de confédération. Une seule réserve est formulée : elle est relative à la guerre que la France pourrait engager par suite des engagements qui lui incombent du fait des traités de Westphalie, à moins toutefois que son territoire ne soit envahi ou qu'il y ait des hostilités maritimes.

L'acte que l'on vient d'analyser n'était pas le seul auquel Choiseul et Grimaldi eussent apposé leur signature : tandis que le pacte de famille établissait d'une manière générale la base perpétuelle des relations des deux monarchies, un second traité, dit « convention particulière », ne devait trouver son application que dans la guerre du moment et n'était pas destiné à en dépasser la durée. C'est ainsi que Charles III s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre le 1er mai 1762 si, à cette

époque, la paix n'était pas rétablie et que, par contre, la France promettait de remettre, à la même date, Minorque au pouvoir des Espagnols.

CHAPITRE XIV

Les exigences de Pitt amènent la rupture des pourparlers. — Il veut déclarer la guerre à l'Espagne. — Sa chute.— Appréciation des ambasseurs de Prusse et d'Espagne sur cet événement. — Premiers résultats du Pacte de famille.

En dépit de tout le mystère dont on avait cherché à entourer cet important événement, les Anglais ne conservèrent aucun doute sur le caractère des relations qui venaient de s'établir entre Louis XV et Charles III.

On sentit bien, à Londres comme à Paris, qu'il n'y avait plus qu'à laisser de nouveau parler le canon. « Je suis aussi hardi qu'un autre, disait Choiseul à d'Ossun; mais, ce matin, je n'ai pas eu le courage de dire ce grand mot de guerre à Stanley. J'avais devant les yeux le malheur des peuples qui ralentissait les marques de la juste indignation de tout ce que j'entendais. » La rupture ne devait pas venir de notre fait; le 15 septembre, Bussy annonçait de Londres, en même temps que le rappel du plénipotentiaire anglais, son propre retour en France.

Pitt, que lord Marischal s'était trouvé, de Ma-

drid, en mesure d'édifier sur l'union des deux couronnes, ne songeait plus à la paix : la conquête des colonies espagnoles, tel était désormais son objectif; il déclarait publiquement, faisant allusion aux flottes des Indes et aux armadas des Antilles « que l'on n'en mettrait pas plus grand pot au feu, mais que l'on ferait bien meilleure chère ». Il ne devait cependant pas contribuer personnellement à la réalisation de cette ironique prévision. L'ardeur même qu'il mit à pousser à la guerre avec l'Espagne finit par effrayer à la fois le roi et le conseil et par entraîner son élimination du ministère.

Le rappel de Bussy n'avait pas eu pour effet d'arrêter les négociations entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, et Fuentès remettait bientôt directement à Pitt un nouveau mémoire sur la question du Honduras. En présence de cette démarche, le premier ministre anglais soutint, dans le conseil, l'opinion qu'il fallait, résolûment et sans perdre de temps, demander à l'Espagne une explication catégorique sur la portée de ses réclamations et, dans le cas où sa réponse ne serait pas satisfaisante, expédier au comte de Bristol l'ordre de quitter Madrid. Tandis que pour la plupart des ministres, le ton du mémoire de l'Espagne indiquait clairement que cette puissance ne voulait pas provoquer une rupture; tandis que, d'après eux, il fallait lais-

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ser cette pièce sans réponse et attendre tranquillement la marche des événements, « le chevalier Pitt, écrivait le baron de Knyphausen à Frédéric II, fonde son opinion sur l'idée dans laquelle il est que le mémoire n'a été envoyé que pour endormir l'Angleterre, que selon des intelligences qu'il regardait comme irrécusables, l'Espagne et la France ont effectivement pris des engagements offensifs contre l'Angleterre et que d'ailleurs, dans une pareille crise, rester dans l'inaction ne servirait qu'à inspirer une nouvelle audace à ces deux puissances; qu'au surplus une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre ne présentait point de danger, vu que cette première, en prêtant son pavillon à la France et en couvrant de cette manière le produit des colonies qui lui restaient, prolongeait la guerre et faisait un mal irréparable à la Grande-Bretagne dont les forces étaient suffisantes pour la mettre hors de combat dans moins d'une campagne et cela presque sans augmentation des frais de la guerre, au delà de la moitié des vaisseaux qui se trouvaient en commission étant sans emploi par l'entière destruction de la marine française. Ses adversaires, c'est-à-dire le comte Bute, les ducs de Bedford, de Devonshire et de Newcastle, prétendaient au contraire que les engagements que l'on assurait avoir été pris entre les cours d'Espagne et de France n'étaient pas encore

suffisamment développés pour qu'on dût se porter à une pareille extrémité ou qu'on fût autorisé à le faire; que d'ailleurs, dans tous les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, c'était le roi d'Espagne qui était le demandeur, que, l'Angleterre n'étant pas la partie lésée, elle n'avait nul motif de rompre la première et que dans un temps où la nation, épuisée par une longue guerre, soupirait après le rétablissement de la paix, il ne fallait pas augmenter le nombre de ses ennemis ni entreprendre légèrement une nouvelle branche de guerre. »

« Les deux partis ayant, en conséquence des principes que nous venons d'exposer, soutenu leur thèse avec chaleur, et le chevalier Pitt s'étant trouvé, avec le comte de Temple, son beau-frère, entièrement isolé de son opinion, il a pris la résolution de rédiger son avis par écrit et de déclarer, en le remettant à ses collègues, que, dans le cas où l'on ne jugerait pas à propos de s'y conformer, il était décidé à se retirer du conseil, ne voulant pas prêter son nom et son ministère à des mesures qu'il désapprouvait... Le conseil s'étant terminé de cette façon vendredi dernier et les adversaires du chevalier Pitt ayant persisté dans leur opinion, il a effectivement exécuté hier le parti qu'il avait pris, en déclarant cependant qu'il n'en soutiendrait pas moins de son crédit et de son influence toutes

les mesures qui seraient nécessaires pour la continuation de la guerre [1]. »

Bien entendu, le baron de Knyphausen s'inspirait des sentiments qui animaient son souverain à l'égard de Pitt et en lui rendant compte de la chute de celui, qu'il considérait comme le plus ferme soutien de ses intérêts, il pouvait écrire à Frédéric : « Quoiqu'on murmure fortement à cet égard (la retraite du Premier Ministre), bien des gens condamnent cependant l'époque aussi bien que le prétexte que ce ministre a choisis pour sortir du conseil, tandis que d'autres lui reprochent d'avoir voulu se rendre despotique dans une assemblée où les opinions sont libres et où il serait inutile de compter les suffrages s'il était permis de les forcer; mais quelque amers que soient ces reproches, personne ne pousse le ressentiment assez loin pour ne pas rendre à ce grand homme toute la justice qui lui est due et l'on ne convient pas seulement qu'il réunissait tous les sentiments sublimes qui caractérisent une âme forte, l'on est obligé d'admirer aussi que quelqu'un, qui avait forcé la fortune à l'élever si haut, ait pu rejeter ces dons avec autant de résolution, dès l'instant même qu'ils lui ont paru être contraires à ses devoirs [2]. »

1. Dépêche publiée par Schœffer, *Guerre de Sept ans*, tome II, pièces justificatives.
2. Knyphausen à Frédéric, 9 octobre 1760.

Dans la correspondance d'Albertini avec Tanucci, nous trouvons sur Pitt un jugement sévère, mais que peuvent justifier les sentiments de l'homme d'État anglais pour Charles III en particulier et pour les Bourbons en général : « Il est mal tombé, disait-il ; en acceptant les faveurs de la cour, il s'est fait exécrer du peuple qui l'avait fait. En même temps, par ses impétueuses sorties dans le conseil, il s'était fait haïr de la cour qui, abandonnée par lui, se voit sans argent, après avoir irrité l'Espagne, en péril de ne pas faire cette paix que Pitt a sauvagement repoussée. »

La chute de Pitt d'ailleurs ne devait pas arrêter la marche des événements et la lutte allait se poursuivre plus ardente que jamais : si Naples et Parme, tout en adhérant au Pacte de famille, se réservèrent la liberté de se renfermer dans la neutralité pendant le cours de la guerre qui se poursuivait, l'Espagne du moins, en vertu du traité d'alliance offensive et défensive signé avec la France, entrait en lice dès le début de l'année 1762. L'échec de nos efforts pour conquérir le Portugal, où quelques troupes légères et des paysans mal armés eurent raison d'imposants préparatifs et arrêtèrent pendant six mois l'armée franco-espagnole sur les frontières des provinces de Beira et de Tras-os-Montes ; la chute de la

Havane, où l'ennemi captura 14 vaisseaux de ligne, 6.000 hommes de troupes, 3 millions de dollars ; l'abandon de la Louisiane, auquel condescendait Louis XV en déclarant à Charles III « que, si cette colonie ne pouvait le dédommager des pertes causées par la courte guerre engagée pour les intérêts de la France, il considérait moins la valeur de la cession que le bien qu'elle peut faire à l'union de la nation française avec l'Espagne [1] » : tels sont les résultats immédiats du Pacte de famille, résultats qui ne justifiaient que trop les appréhensions témoignées au moment de sa conclusion par l'élément militaire, et dont nous trouvons la trace dans la correspondance du général du Muy avec Puysieux : « Voilà donc l'Espagne, s'écriait-il, qui tend la main au corps flottant de la France afin de la soutenir sur les eaux. Mais ne craint-elle pas d'être entraînée par elle et avec elle dans l'abîme ? Et quel moment prend-elle pour l'en relever [2] ? »

1. Louis XV à Charles III, 3 novembre 1762.

2. Mouvement des armées du roi, t.II, page 576.—Notons également au passage le jugement formulé par l'abbé Galiani sur l'accord franco-espagnol : « Cette nation applaudit au Pacte de famille. Je ne parle pas seulement du vulgaire qui, voyant luire une espérance de secours dans une guerre malheureuse, doit naturellement se réjouir. Mais je parle également de ceux qui savent et prévoient... Il leur plaît de voir assurer les trônes des princes d'Italie français d'origine. J'ajoute à cela que l'enfant don Philippe est ici particulièrement aimé et que Parme est regardée comme une colonie française par tous ceux qui y sont trans-

plantés... ce que j'ai constamment écrit et affirmé est arrivé. Choiseul est et sera toujours ce que j'ai pensé : tout Bourbon et pas autre chose. Ce n'est pas que je croie que les Français deviennent bons au point d'être des frères pour nous : les Français ne sont pas bons ailleurs que chez eux. Que les cabinets soient unis, que les nations restent ce que Dieu les a faites.» (Galiani à Tanucci, 4 janvier 1762.)

NIVERNAIS ET LA PAIX

CHAPITRE XV

Négociations pour la paix. — Le duc de Bedford à Paris. — Le duc de Nivernais à Londres. — Antécédents de Nivernais; ses missions à Rome et à Berlin. — Sentiments de Frédéric à son égard.

La guerre de Sept ans a eu ce caractère particulier qu'elle s'est étendue à toutes les parties civilisées du monde connu au dix-huitième siècle. Non seulement l'Europe entière fut embrasée, mais, au Canada comme aux Indes, le sang des Français coula mêlé à celui de leurs nombreux ennemis et de leurs trop rares alliés. Pitt et Frédéric, qu'avait unis le traité de Westminster, purent voir leurs premiers échecs réparés par les plus décisives victoires : Rosbach fit oublier la conquête du Hanovre et la capitulation de Closterseven ; la journée de M. de Conflans effaça le souvenir de l'assaut de Port-Mahon. Marie-Thérèse, à qui les traités de Versailles nous obligeaient à payer des subsides considérables, s'était bornée à disputer la Saxe au roi de Prusse, tandis que Frédéric, soutenu par l'or des Anglais, secouait l'étreinte des envahisseurs de son royaume

sans réussir à les en éloigner définitivement; la guerre se prolongeait donc aussi sanglante que monotone. La mort d'Élisabeth [1], en débarrassant Frédéric d'un ennemi puissant, substitua à l'hostilité de l'impératrice défunte la neutralité bienveillante du tsar Pierre III, et il est permis d'avancer que cet événement si favorable à la cause du roi de Prusse causa la ruine de la stérile alliance franco-autrichienne.

Sur mer, la fortune ne nous avait pas souri davantage au jour où, répondant à la voix du sang, les Bourbons d'Espagne étaient accourus au secours de Louis XV. Cette association avait été l'origine de nouveaux désastres pour nous, de nouveaux triomphes pour nos ennemis. La France était épuisée ; sept années d'alliance avec l'Autriche lui avaient été plus funestes que deux cents ans de guerre contre elle. « De même sous Louis XIV, a dit Voltaire, les secours prêtés à l'Espagne nous avaient plus coûté que tous nos combats contre cette nation depuis Louis XII. »

Louis XV se décida enfin, par l'abandon de tout ce que l'Angleterre avait conquis aux Indes,

1. Élisabeth, fille de Pierre le Grand, née en 1709, avait succédé en 1741 à l'impératrice Anne. Pierre III, qui lui succéda, étant le fils d'Anne, se trouvait être son neveu; il épousa en 1746 Sophie d'Anhalt-Zerbst qui fut plus tard la Grande Catherine. Il monta sur le trône le 5 janvier 1762, fut déposé quelques mois après, arrêté et étranglé dans sa prison en juillet 1762.

en Afrique et en Amérique, à mettre un terme à une série de victoires qu'il ne pouvait même plus disputer.

La chute de Pitt lui avait permis, dans le courant de l'année 1762, de faire connaître à Londres l'étendue des concessions qu'il était disposé à faire, et, au mois de septembre, par la désignation, comme ambassadeurs, de deux personnages importants : le duc de Bedford [1] et le duc de Nivernais, les rois de France et d'Angleterre publièrent leur intention de mettre un terme aux hostilités.

Le choix du diplomate français se justifiait aisément par sa réputation. Il passait pour avoir infiniment d'esprit, de tact et de finesse ; on l'appelait le *Sylphe politique ;* et le chevalier d'Éon, qui lui fut adjoint comme secrétaire, nous donne de lui dans ses Mémoires un portrait piquant :

« La franchise et la gaieté, dit-il, sont le caractère principal de ce ministre, qui, dans toutes les places et ambassades qu'il a eues, y a toujours passé comme Anacréon, couronné de roses et chantant les plaisirs, même au sein des plus pénibles travaux. Sa facilité naturelle et son heureux enjouement, sa sagacité et son activité dans les

1. John Russell, quatrième duc de Bedford, né en 1710, était premier lord de l'Amirauté en 1744. Il se retira en 1751, fut, en 1761, nommé lord lieutenant d'Irlande et garde du sceau privé. A son retour de Versailles, il entra dans le cabinet Granville et y resta jusqu'à sa mort (1770).

grandes affaires ne lui permettent pas d'avoir jamais aucune inquiétude dans la tête ni de rides au front. Il est peu sensible à la haine et à l'amitié, car, d'un côté, il est séparé de sa femme et ne lui fait aucun mal, et, de l'autre, il a une maîtresse et ne lui fait pas grand bien. En tout, c'est certainement un des plus enjoués et des plus aimables ministres d'Europe. »

Petit-neveu de Mazarin, Nivernais, quoique d'une santé particulièrement délicate, se maria à quinze ans, et vécut jusqu'à 82 ans. Poète, il chanta, sous le nom de Délie, sa femme, une Pontchartrain; académicien, il se prépara, par une triple analyse des négociations du président Jeannin en Hollande, du cardinal d'Ossat à Rome et du cardinal de Loménie en Angleterre, à son ambassade de Rome [1]. La grande affaire qu'il eut à y traiter

1. Voici comment le futur ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres appréciait la diplomatie : « Le métier de négociateur ne saurait être celui de tout le monde, parce qu'il n'est pas commun de rassembler tout ce qu'il exige. Ne pas se régler sur ses propres mouvements dans les mesures qu'on prend ni dans les discours que l'on tient, mais sur le caractère des gens avec qui on négocie; ne jamais perdre de temps et ne jamais rien précipiter; n'avoir l'air ni embarrassé ni soucieux et ne pas affecter non plus un excès de désinvolture qui ressemble à la présomption, allier toujours la politesse avec la fermeté; ne mettir jamais d'aigreur dans la dispute, lors même qu'on croit devore y montrer de la chaleur, et je dis montrer (car il ne faut pas les laisser paraître toutes les fois qu'on en ressent); se défendre de toute apparence de hauteur quand on a le bonheur de traiter avec supériorité et ne pas croire qu'il convient de montrer de l'humilité quand on se trouve malheureusement dans des circonstances où, au lieu de donner la loi, on doit la recevoir :

fut relative à *l'Esprit des lois* : l'ouvrage avait été mis à l'index ; Nivernais réussit à le sauver, moins en brusquant les choses qu'en louvoyant et en temporisant.

Voltaire, avec le laisser-aller qui caractérise parfois ses jugements sur les choses et les

tels sont les principes invariables de l'art des négociations ; telles sont les règles constantes dont le négociateur ne doit jamais s'écarter. Il est aisé de voir que pour les suivre il faut toujours marcher la sonde à la main. Un esprit d'attention, d'observation, de calcul, un discernement fin et sûr, pour ne pas se tromper dans le choix de ses moyens, une apercevance prompte des obstacles et des ressources, l'abondance des idées dirigées par un jugement froid et sain ; la flexibilité et la souplesse de l'esprit, jointes à la ténacité des principes : telles sont les facultés que le négociateur doit cultiver et employer, s'il veut être digne de son emploi et justifier la confiance que ses commettants doivent lui donner. » (Nivernais, *Œuvres*, t. III, p. 66.)

A cette étude on peut comparer avec intérêt le portrait du ministre des Affaires étrangères idéal tracé par Talleyrand, dans l'éloge de Reinhard qu'il prononça à l'Académie le 3 mars 1838 : « Il faut, dit-il, qu'un ministre des Affaires étrangères soit doué d'une sorte d'instinct qui, l'avertissant promptement, l'empêche avant toute discussion, de jamais se compromettre. Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable, d'être réservé avec les formes de l'abandon, d'être habile jusque dans le choix de ses distractions ; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve, en un mot, il ne doit pas cesser une fois dans les vingt-quatre heures d'être ministre des Affaires étrangères. » — Le prince de Talleyrand ajoute : « Cependant, toutes ces qualités, quelque rares qu'elles soient pourraient, n'être pas suffisantes, si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin, je dois le rappeler ici, pour détruire un préjugé assez généralement répandu. Non, la diplomatie n'est pas une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse. Mais elle admet la réserve. Et la réserve a cela de particulier, c'est u'elle ajoute à la confiance. »

hommes, émit, sur l'ambassade que Nivernais remplit à Berlin en 1756, des appréciations qui ont été malheureusement adoptées par un éminent historien [1] et que seule peut expliquer la partialité du philosophe français pour le roi de Prusse. « Celui-ci, on se le rappelle, après avoir longtemps compté sur le renouvellement de l'alliance française, s'était tourné du côté de l'Angleterre, et avait négocié le traité dit de Westminster. L'ambassade d'un duc et pair, d'un poète, semblait devoir flatter la vanité et le goût de Frédéric : il se moqua du roi de France et signa son traité avec l'Angleterre le jour même où l'ambassadeur arriva à Berlin. » En présentant les faits sous ce jour, Voltaire fait trop bon marché de l'honneur de la dignité de son pays. Le fait de la signature de la convention à la date même de l'arrivée de l'ambassadeur est exact ; mais Frédéric, depuis combien de temps ne pressait-il pas la France de prendre un parti à son égard, et Nivernais, une fois son ambassade décidée, combien mit-il de temps à gagner Berlin, retenu à chaque relai par les soins qu'exigeait sa santé sérieusement ébranlée par les rigueurs de la saison ?

D'ailleurs, loin de se jouer du duc et pair,

1. Voir *le Secret du Roi*, par M. le duc de Broglie, t. II, p. 120.

comme le prétend Voltaire, Frédéric le combla personnellement de distinctions et de témoignages d'estime. Contre l'usage, il l'admit à sa table et, honneur réservé aux princes souverains, il le logea dans son château de Potsdam.

Enfin, même après son départ de Berlin, le roi de Prusse lui écrit plusieurs lettres qui n'ont rien de narquois, en particulier la suivante, du 15 mars 1756 : « Soyez persuadé que vous conservez dans ce pays-ci des amis qui ne le céderont en rien en sentiment aux parents que vous avez en France. J'espère que vous me comptez de ce nombre et que vous ajouterez foi à l'amitié et à l'estime que je vous ai vouées[1]. »

Les indications qui précèdent et les sentiments exprimés dans la lettre de Frédéric trouvent leur confirmation dans le mémoire que notre ambassadeur à Berlin, le marquis de Valori, rédigea touchant les négociations de 1756. « Le duc de Nivernais, dit-il, a bien lieu d'être content des distinctions qu'il éprouve. Il les doit au grand maître qu'il sert, à son personnel dont ce prince est si charmé. Cela ne m'étonne pas. Jamais personne n'a mis plus de politesse, de jugement, d'esprit et de sagacité dans les affaires. »

1. Nivernais profita de son séjour à Berlin pour prendre les notes grâce auxquelles il rédigea plus tard l'intéressant portrait de Frédéric inséré dans ses Œuvres, t. VI, pp. 311 à 322.

Si aux éloges de Valori, aux bons procédés de Frédéric, il nous faut, pour tout dire, opposer les quelques critiques dont le tendre époux de Délie fut l'objet, si sa correspondance privée a pu parfois donner une idée peu avantageuse de son esprit d'observation [1], si comme écrivain on a pu dire de lui, sévèrement peut-être, qu'il était au sommet du médiocre [2], la manière dont il s'acquitta de sa mission en Angleterre est de nature à lui concilier bien des sympathies et à rectifier dans un sens favorable les jugements portés sur son compte; comme on le verra, pendant huit mois, il n'épargna rien, ni fatigues, ni démarches, ni intrigues, pour remplir dignement la rude tâche qu'il avait assumée.

1. Stendhal, *Histoire de la peinture*. — Le pays du monde où l'on connaît le moins les Grecs, c'est la France, et cela grâce à l'ouvrage de l'abbé Barthélemy. Ce prêtre de cour a fort bien su tout ce qui se faisait en Grèce, mais n'a jamais connu les Grecs. C'est ainsi qu'un *petit-maître* de l'ancien régime se transportait à Londres à grand bruit pour connaître les Anglais. Il considérait curieusement ce qui se faisait à la Chambre des communes, ce qui se faisait à la Chambre des pairs; il aurait pu donner l'heure précise de chaque séance, le nom de la taverne fréquentée par les membres influents, le ton de voix dont on portait les toasts; mais sur tout cela il n'avait que des remarques puériles. Comprendre quelque chose au sens de la machine, avoir la moindre idée de la constitution, impossible.

2. Lettres d'Horace Walpole.

CHAPITRE XVI

Instructions de Nivernais. — France, Autriche, Naples, Pologne, Allemagne. — Le chevalier d'Eon. — Arrivée en Angleterre

Quelle était la situation réciproque des cours de Londres et de Versailles au moment où le duc de Nivernais s'arracha aux douceurs des petits soupers de Mme de Pompadour, dont il était depuis vingt ans, avec les Luxembourg, les Soubise, les Duras, les Noailles, l'un des convives les plus assidus et les plus appréciés? On s'était mis d'accord sur les conditions générales de la paix future, grâce aux bons offices des ministres de Sardaigne en France et en Angleterre; le comte de Viry, à Londres, et le bailli de Solar, à Paris, « tous deux hommes d'esprit et bien intentionnés[1] », avaient conduit la négociation avec d'autant plus de zèle que leur cour désirait vivement la paix et que leur souverain, vieux et valétudinaire, Charles-Emmanuel III, ne voulait plus de guerre. Les ministres anglais nous avaient fait des confi-

1. Instructions au duc de Nivernais (Affaires étrangères).

dences qui semblaient devoir garantir leur sincérité, et d'ailleurs le gouvernement de Louis XV savait de bonne source que ces hommes d'État étaient d'autant plus ardents pour la paix que le retour de Pitt, et par suite leur retraite, s'imposait, si la guerre était continuée.

Les instructions données au duc de Nivernais attiraient d'une manière générale son attention sur deux points principaux : le premier, c'était de rédiger toutes les stipulations du traité futur de la manière la plus claire et la plus propre à prévenir les différends; d'élucider, autant que possible, toutes les questions nées ou à naître ; enfin, de fixer sans équivoque les bornes respectives des droits et prétentions des deux États tant pour leurs possessions réelles que pour leur commerce; le second point était de chercher à établir entre les deux cours une confiance et une union de nature à écarter tout désir national de rentrer en guerre. « Toutefois, le projet d'une alliance intime avec l'Angleterre est peut-être aussi chimérique que le projet d'une paix perpétuelle; aussi faut-il s'en tenir au simple et au possible et ce possible ne permet pas d'autre précaution que celle de tirer une ligne de démarcation bien constante entre les intérêts de toute espèce des deux couronnes, d'établir entre elles pour base de leur politique le principe sage et modéré qu'elles doi-

vent se contenter de part et d'autre de l'étendue de leur puissance ; qu'il n'est pas même de leur intérêt de chercher à l'augmenter, puisqu'on ne saurait rompre l'équilibre entre elles sans attribuer pour ainsi dire la monarchie universelle à celle des deux qui obtiendrait des succès éclatants [1]. »

Ce rêve de l'alliance des deux royaumes eût peut-être été réalisable sans le Pacte de famille; mais ce traité, qui, pour avoir été conclu trop tard, n'avait pu sauver notre honneur militaire, allait constituer l'un des obstacles les plus sérieux à la pacification générale. On n'aimait pas les Espagnols à Londres; Louis XV, ou l'ignora réellement, ou voulut l'ignorer; en tout état de cause, il invita son représentant à publier l'amitié intime qui l'unissait au roi d'Espagne et « la volonté décidée qu'avaient les deux souverains de resserrer les liens qu'ils avaient contractés, tant pour le bien de la monarchie que par une inclination naturelle ». — « Le roi, disaient les instructions, désire que Sa Majesté Catholique soit informée par des relations étrangères que son plénipotentiaire à Londres s'exprime en termes annonçant la parfaite intelligence qui règne entre les cours de Versailles et de Madrid. Le prince de San Severino (Albertini), ambassadeur de Naples en An-

1. Instructions au duc de Nivernais.

gleterre, observera de très près le duc de Nivernais et rendra compte de ses démarches et de ses propos à la cour de Madrid. Ce ministre n'a pas la réputation d'être bien sûr et bien sincère; il faut lui témoigner une confiance extrême, parce qu'il est ministre de famille et qu'il écrit directement à Madrid. » On verra plus loin par quels procédés le diplomate napolitain répondit à la confiance des hommes d'État français.

Quant aux affaires d'Allemagne, l'intérêt des cours de Londres et de Versailles leur conseillait de s'unir en vue de la paix. Deux motifs les y engageaient : d'abord le désir de se dispenser de fournir des subsides à leurs alliés respectifs, ensuite le besoin d'assurer leur propre tranquillité en supprimant sur le continent toute cause de conflit. Mais si Marie-Thérèse avait perdu l'espérance de reconquérir la Silésie et se voyait obligée par l'état de ses finances à arrêter ses armements, le roi de Prusse, au contraire, et précisément pour ces motifs, s'obstinait à ne prêter l'oreille à aucun accommodement.

Liée par la garantie du traité de Westphalie, la France ne pouvait favoriser le système des sécularisations en tant que funeste aux intérêts qu'elle avait coutume de défendre. Aussi, son représentant devait-il faire remarquer aux ministres anglais, si sur ce point il y avait divergence de vues

entre les deux cours, « qu'aujourd'hui les deux monarchies les plus considérables, les seules qui méritent le titre de premières puissances, doivent se réunir sur ce point, que tout bouleversement dans le système général serait contraire à leur intérêt, et qu'en bonne politique aucune des deux ne doit chercher à rompre l'équilibre qui existe en Allemagne entre le parti catholique et le parti protestant[1] ». Quant au règlement des affaires d'Allemagne par le congrès d'Augsbourg, il répugnait aux ministres de Louis XV; ils y voyaient un grave inconvénient, celui de provoquer les princes de l'Empire à y porter une foule de demandes également embarrassantes pour les deux couronnes.

Restait le roi de Pologne, dont les infortunes étaient, à Versailles, l'objet d'une profonde commisération, et pour lequel Louis XV se proposait de réclamer quelque *honnête* dédommagement.

C'est porteur des instructions dont nous venons de citer quelques-uns des passages saillants, et accompagné du *petit d'Éon*, comme il l'appelait familièrement, que le duc de Nivernais partit pour Londres, le 10 septembre 1762. Il fut bientôt soumis à une première épreuve, qui lui fit voir à quel point la paix était impopulaire en An-

1. Instructions au duc de Nivernais.

gleterre : un aubergiste de Cantorbéry, pour une nuit passée chez lui, osa lui réclamer la somme ridicule de 43 guinées. Ce n'était pas seulement par cupidité, mais aussi par patriotisme que l'aubergiste, grand partisan de Pitt et par suite de la guerre, avait cru devoir rançonner l'ambassadeur. Quoi qu'il en soit, l'indifférence de grand seigneur avec laquelle le duc envisagea le procédé ne fut pas partagée par les hommes politiques qui avaient coutume de tenir leurs assises dans l'auberge de Cantorbéry : ils déclarèrent, par un avis collectif inséré dans les journaux, choisir un autre lieu de réunion, si bien que l'aubergiste ruiné eut recours à la générosité de Nivernais. Celui-ci, une fois rentré en France, eut la faiblesse de lui envoyer un dédommagement.

CHAPITRE XVII

Réception réservée à Nivernais par George III. — Difficultés de la situation. — Le conseil est partagé sur la question de la paix. — Les partis : Pitt, Newcastle, Cumberland.

La réception qui attendait à Londres le diplomate français lui fit bientôt oublier le procédé discourtois de l'hôtelier, et ses premiers entretiens avec les ministres britanniques furent empreints d'une extrême cordialité. « Je ne puis assez me louer, disait-il le 12 septembre, de l'accueil obligeant que j'ai reçu de ces messieurs et du désir qu'ils m'ont témoigné de voir incessamment se terminer l'important ouvrage de la paix. » Lord Bute, pâle successeur de Pitt, le plus impopulaire des hommes d'État qui eussent occupé le pouvoir en Angleterre, le favori conspué du faible monarque qu'inquiétait moins le souci du pouvoir que la faculté d'en choisir arbitrairement les dépositaires, ne dissimula pas, dès sa première entrevue, l'irritation que lui causaient les procédés du roi de Prusse. Les usages diplomatiques mirent bientôt George III à même d'accorder à

notre ambassadeur une longue audience, dans laquelle il lui parla de Louis XV « réellement avec effusion et épanouissement [1], et lui montra un vif désir que les deux cours formassent une étroite et sincère et durable union de système et de confiance ». — « Au bout d'un quart d'heure, continue Nivernais, le roi me parla des préliminaires, au grand étonnement de lord Égremont; il me dit qu'il avait fait, à l'égard des conditions, tout ce qu'il pouvait faire, qu'il n'aurait pas la liberté d'y changer rien d'essentiel; qu'il aurait besoin d'une grande célérité, parce qu'en ouvrant le parlement il était obligé d'y annoncer positivement la guerre ou la paix; qu'il voyait avec la plus grande joie que, de la part de ma cour, je ne formais aucune difficulté, et que, si quelque autre cour plus éloignée voulait y mettre des entraves, il espérait que le roi empêcherait un retardement qui ferait tout manquer; que je connaissais assez la constitution de ce pays pour savoir qu'il disait vrai... — Il prononça cela avec quelque embarras, mais avec candeur et avec l'air pénétré de ce qu'il disait. »

Les difficultés ne tardèrent pas à se montrer : les Anglais étaient intraitables sur l'article 6 des préliminaires (relatif à la destruction des fortifi-

1. Nivernais à Choiseul, 16 septembre 1762.

cations de Dunkerque), dont la teneur était pour nous d'une humiliante portée et dont la modification était le principal souci de notre négociateur. D'autre part, la Havane était assiégée par les troupes anglaises, et tout faisait prévoir la chute prochaine de cette place, prélude de la conquête du Mexique et des Florides; si bien que, loin de se laisser prendre aux bonnes paroles, Nivernais ne négligeait aucun avis propre à hâter la signature des préliminaires. « Je suis frappé d'une grande vérité qui, je crois, doit nous servir de boussole : c'est que, si nous croyons devoir ne pas manquer la paix, il faut que les préliminaires soient signés d'ici à quinze jours, et d'ici à huit s'il est possible, afin d'être ratifiés avant la fin d'octobre. Soyez sûr que voilà le vrai point de vue de la chose, et comptez que chaque jour de retardement accroît et multiplie dans une progression effrayante le crédit, la force et les moyens du parti opposé à la paix et au ministère [1]. »

Le diplomate français se trouvait en effet le témoin d'une lutte acharnée entre le parti du roi, attaché aux idées pacifiques, et l'opposition, composée d'éléments disparates, mais associés par les intérêts du moment dans les idées les plus belliqueuses.

1. Nivernais à Choiseul, 16 septembre.

Le jeune roi n'était sérieusement soutenu que par lord Bute et par le duc de Bedford; ses autres conseillers ne travaillaient à l'œuvre commune que pour se maintenir au pouvoir en se ménageant l'obligation de présenter au parlement, dès qu'il serait réuni, un état de dépenses pour la paix; s'ils désiraient conclure cette paix avec promptitude, c'était pour être à même de préparer en temps utile leurs plans financiers. « Pour ces motifs, ils montrent de l'indifférence pour tout ce qui peut éloigner la pacification générale, pour la guerre d'Allemagne comme pour celle de Portugal; et d'ailleurs ils sont fort mécontents du roi de Prusse, qu'ils abandonneraient volontiers tout à fait, s'ils n'étaient retenus par la crainte des différents partis de l'opposition, lesquels se réunissent à protéger hautement ce prince; le système du roi et de son ministère est de prendre désormais les moindres liaisons possibles en Allemagne et de n'y distribuer aucun argent, et en conséquence ils ont besoin, non seulement de la paix avec nous, mais d'une longue paix et d'un concert de système entre eux et nous, d'autant plus qu'ils sentent que la durée de leur ministère est et sera liée à celle de leur système. Il semblerait en conséquence qu'ils devraient se rendre très faciles sur les conditions de la paix, et je crois que, dans le fond de leur âme, ils voudraient le pouvoir;

mais ils ont les mains liées par la compression du parti de l'opposition. »

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les dispositions du cabinet de Saint-James à l'égard de l'Espagne étaient franchement mauvaises. Personnellement aigris contre les ministres espagnols, par suite de ce qu'ils appelaient la trahison du général Wall et par les mauvais souvenirs que M. d'Abreu avait laissés à Londres, les hommes d'État anglais se laissaient de plus dominer par le sentiment qui animait toute la nation : s'emparer des Indes, y réaliser des gains énormes, grâce au pillage des établissements commerciaux et à la saisie des navires marchands. Telle était l'idée fixe de tout Anglais, et dans l'état, il faut en convenir, le succès de pareils projets n'était rien moins que douteux. Quant aux revers qu'après de premiers succès les armées anglaises avaient subis en Portugal, ils passaient inaperçus ; on se serait au besoin résigné, à Londres, à voir ce royaume redevenir une province espagnole.

« De ces préjugés à l'égard de l'Espagne, dans lesquels le ministère se rapproche des préjugés publics, résulte l'inflexibilité où il croit être par rapport à notre sixième article[1] : ils le regardent comme le point justificatif de leur conduite, comme

1. Relatif à Dunkerque.

le point qui honorera leur ouvrage, qui les réconciliera avec le public et les mettra au-dessus de la critique de leurs ennemis. »

En ce qui concernait l'Allemagne, les intentions des ministres ne semblaient pas bien définies : ils ne voulaient pas renouveler les subsides, se montraient piqués de l'attitude du roi de Prusse et des intrigues de ses agents à Londres, mais se trouvaient justement embarrassés par ces intrigues, qui avaient lié sa cause à celle de l'opposition. La France proposait de faire occuper les territoires prussiens de la Westphalie par des troupes françaises et anglaises; le cabinet anglais ne pouvait donner son assentiment à cette combinaison : le traité de Westminster prohibant l'introduction en Allemagne de troupes étrangères, l'expédient des garnisons mixtes eût été présenté par les opposants comme attentatoire à cette clause qui pourtant ne devait pas être éternelle.

Quant à l'opposition, elle avait pour meneurs des personnages influents dont les uns voulaient la continuation de la guerre, les autres simplement la conclusion d'une paix plus avantageuse encore que celle dont les conditions se débataient.

« A la tête du parti qui veut la guerre est M. Pitt, qu'il faut toujours regarder comme l'idole du peuple et d'une partie du parlement. A la tête du parti

qui n'aime pas la guerre, et qui travaille pourtant contre la paix, est le duc de Newcastle, qui passe pour regretter sa place et qui n'y peut revenir que par le bouleversement du ministère. Il y a un troisième parti qui tient les deux autres et qui a pour chef le duc de Cumberland [1]; ce prince est mécontent et souhaite la guerre; mais il n'entre pas dans toutes les manœuvres violentes du parti de M. Pitt, et, pour la conduite, il se rapproche du parti du duc de Newcastle. Enfin il y a le parti prussien, qui se sert de tous les autres, en ce que les intérêts du roi de Prusse sont également et hautement protégés par eux. » M. Pitt était étroitement uni à son beau-frère, M. Temple, « l'esprit le plus turbulent, le plus factieux, le plus hardi et violent de l'Angleterre ». Les richesses du second constituaient, avec le crédit que l'éloquence et les talents du premier lui avaient acquis, la puissance du parti qu'ils dominaient; abattre le ministère qui traitait pour la paix, faire durer la guerre longtemps afin de dominer lui-même longtemps, tel était le but de Pitt, et, afin de l'atteindre, il ne cessait de proclamer hautement la nécessité pour l'Angleterre d'écraser la France et

1. Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, né en 1727, était le troisième fils du roi George II. Mis à la tête des armées anglaises du continent, il fut constamment battu. Il fut plus heureux en Ecosse où il l'emporta sur le prétendant Charles-Edouard. Il mourut en 1765.

l'Espagne ; il en démontrait la facilité par des arguments malheureusement trop aisés à tirer de la réalité des faits.

Le parti du duc de Newcastle, bien que plus modéré, n'en était pas moins gênant pour les conseillers du roi : le duc avait toujours été favorable à la paix, il ne songeait pas à se démentir, mais il affectait de ne vouloir que d'une paix brillante, soulevait mille difficultés au sujet des conditions déjà acceptées et, par son attachement au roi de Prusse, entravait la rédaction de l'article des évacuations de l'Allemagne ; au fond, ce personnage ne demandait qu'une chose, se faire payer sa neutralité de quelque situation brillante.

Le duc de Cumberland, avec Fox pour allié, avait derrière lui tout l'élément militaire qui, naturellement, était pour la guerre ; sa naissance lui donnait le droit de parler haut et semblait assurer l'avenir de ses adhérents, ses richesses lui permettaient de s'entourer de créatures nombreuses; enfin son caractère vindicatif lui attirait la sympathie des mécontents. Le roi lui ayant déclaré être pour la paix, ce prince ne se mettait pas en opposition directe avec les vues du souverain, mais il se prononçait contre la manière dont elle se traitait. Au reste, en promettant à son neveu de se rallier à ses vues, le duc avait réservé son

adhésion définitive, en subordonnant son attitude à celle du roi de Prusse.

« Le parti de ce souverain, continue M. de Nivernais, qui n'est rien par lui-même, est beaucoup en ce moment, parce qu'il s'est fondu avec tous les autres. Les ministres prussiens sont *indécemment* ennemis du ministère et intriguent *scandaleusement* contre lui. Le roi en est vivement piqué et les chasserait de sa cour s'il l'osait ; Frédéric II, de concert avec le feu czar, avait tout préparé pour culbuter lord Bute, en présentant aux premières sessions du parlement un mémoire violent contre lui, et dans lequel Sa Majesté Britannique eût été personnellement compromise, ainsi que la princesse, sa mère. »

Les divers partis de l'opposition avaient la même manière de faire pénétrer leurs idées jusqu'aux couches inférieures de la population : « Ils inspirent à la nation, par des écrits séditieux et des gravures sanglantes, la défiance, la haine et le mépris du ministère, l'éloignement, la répugnance, l'aversion pour l'ouvrage de la paix, le goût, la passion, l'enthousiasme pour la continuation de la guerre. » Avec quelle faveur étaient accueillis ces pamphlets, on se le figure aisément en se représentant la composition des habitants de Londres à cette époque : agioteurs, entrepreneurs et fournisseurs de flottes, marins qu'enrichissait la course,

officiers de terre, et surtout officiers de mer, de beaucoup les plus nombreux et pour lesquels la guerre d'Amérique était l'occasion de fortunes aussi brillantes que rapides. Ces « mazarinades » exprimaient toujours les idées chères aux Anglais, de liberté, de patriotisme, de grandeur, et les rédacteurs de ces manifestes quotidiens s'appliquaient à ne point ménager les expressions à sensation de *ministre favori*, d'*honneur national sacrifié*, sans parler des personnalités les plus injurieuses à l'adresse, non seulement de lord Bute, mais encore du roi.

A ces attaques, le ministère n'opposait que la patience et la résignation ; d'ailleurs, la constitution du pays ne l'empêchait-elle pas d'user de son autorité contre des menées auxquelles, à cette époque et en tout autre lieu, la force eût promptement mis un terme ?

CHAPITRE XVIII

Prise de la Havane. — Effet produit à Londres et à Madrid. — Louis XV offre à Charles III la Louisiane comme dédommagement. — Appréciations de Choiseul sur la situation.

Dans ces conditions, comment s'étonner des alternatives de bienveillante courtoisie et de froide indifférence auxquelles sont soumis les rapports de notre plénipotentiaire avec les ministres anglais. « Lord Bute m'a fait prévenir par le comte de Viry, écrit-il le 28 septembre, qu'il ne pouvait discuter catégoriquement avec moi, ni faire autre chose que de s'en rapporter à ce que me dirait lord Égremont. La raison de la conduite embarrassée et embarrassante des ministres anglais dans ce moment de crise, c'est qu'ils meurent tous de peur et que personne ne met ici la main à la paix qu'en tremblant. C'est pour cela qu'ils répugnent à la moindre modification, parce qu'ils craignent qu'on ne la leur reproche comme une prévarication, et c'est ce qui fait que lord Bute, certainement le plus courageux et le mieux

intentionné, n'osera prendre sur lui de ne pas assembler un conseil pour former les instructions du duc de Bedford. Dans leur conscience, ils voudraient bien que leur plénipotentiaire prît sur lui ; on dit qu'il est assez courageux pour cela, mais quand je songe qu'il a douze cent mille livres de rente à perdre, je crains qu'il ne soit aussi timide qu'un autre. Cependant M. de Viry pense que vous tirerez parti de lui en flattant son amour-propre, et il pense aussi que ce qu'il n'osera accorder, personne autre ne l'accordera. »

Bientôt un fâcheux événement vient encore modifier la situation en augmentant les exigences de l'Angleterre ; la Havane est prise, la nouvelle en est apportée par un neveu de lord Albermale, le vainqueur des Espagnols, à la fin d'un grand dîner chez lord Bute, auquel assiste le duc de Nivernais au milieu de tout le ministère : « Le fort More a été pris d'assaut le 30 juillet, la ville a capitulé le 12 août. Le vaisseau qui en apporte la nouvelle est parti le 22. La perte des Espagnols est évaluée à 6.000 hommes. Sur 14 vaisseaux de ligne, 11 sont pris, 3 coulés, le moindre de ces vaisseaux est de 60 canons. On a trouvé dans la place 3 millions de dollars.

« Nous devons nous attendre à voir ces gens-ci demander une forte compensation ; je crois que d'abord ils parleront de la Floride, puis de Saint-

Augustin, et nous serons heureux s'ils se contentent de la conservation de leurs établissements de Honduras. Il faut se presser, quelque sacrifice qu'il y ait à faire, car, la Havane prise, si les préliminaires ne sont pas signés pour l'ouverture du parlement, il n'y aura plus à espérer, et la continuation de la guerre ne saurait entraîner moins que la perte d'une grande partie du Mexique[1]. »

Seuls le roi et lord Bute, malgré l'éclatant succès des armes anglaises, restèrent inébranlables dans leurs dispositions pacifiques, et ceux-là même qui jusqu'à ce jour avaient paru leur réserver leur concours le plus entier se montrèrent hésitants : lord Égremont disait à l'un de ses confidents que, malgré la reconnaissance qui le liait au chef du ministère, il se voyait avec douleur dans l'obligation de se séparer de lui par suite de la divergence de leurs vues. M. Granville, dont l'âge n'avait pas apaisé l'ardeur, voulait que, sans s'inquiéter des négociations, l'on fît sur-le-champ la conquête de Saint-Domingue. Le duc de Newcastle déclarait que la prise de la Havane mettait l'Angleterre en mesure de tirer tout ce qu'elle voudrait de la France et de l'Espagne. Le duc de Cumberland répondait au roi, qui le consultait, que bien hardi serait le ministère qui oserait prendre sur lui la « moindre

1. Nivernais à Choiseul, 20 septembre.

chose » quant à la Havane. Enfin, au milieu de l'ivresse générale, trois des principaux membres de la Cité proposaient au premier ministre des sommes énormes pour continuer la guerre sans engager le crédit de l'État.

Tout autre fut l'effet produit à Madrid par la désastreuse nouvelle : les Espagnols se berçaient, au sujet de la Havane, d'illusions trompeuses; de bonne foi, ils la croyaient imprenable. La place aux mains de l'ennemi, ils ne voulurent pas se rendre compte des dangers qui menaçaient désormais les autres établissements, et le peuple, aussi bien que les ministres, fit tout d'abord étalage des sentiments les plus belliqueux. « Le roi se montra d'une sérénité admirable, disait de Charles III notre ambassadeur. Vous savez la nouvelle, j'en ai pris mon parti sans peine; quand on fait la guerre, il faut s'attendre aux bons et aux mauvais succès. Mes troupes se sont bien défendues, c'est ce qui me console et je n'ai jamais dormi plus tranquillement que la nuit dernière. » Le roi a ajouté : « Si les Anglais agissent de bonne foi, ils maintiendront les préliminaires dans lesquels la restitution des conquêtes qu'ils auront pu faire sur moi en Amérique est stipulée. S'ils ont agi de mauvaise foi, j'ai de grands moyens à employer contre eux, et lorsqu'on a des ressources et du courage, on ne cède pas et l'on ne plie pas si fa-

cilement. Je suis, Dieu merci, dans ce cas, et bien loin de jamais penser à faire ma paix seul ou séparé de la France, je vous charge d'assurer le roi, mon cousin, qu'il n'arrivera jamais que je l'abandonne. Remerciez-le cependant de ma part des offres *généreuses* et *obligeantes* qu'il me fait[1]. »

Ces offres, présentées par Louis XV au roi d'Espagne dans une lettre particulière, méritaient pour le moins ces deux épithètes. « Je voudrais de tout mon cœur, disait le roi de France, que l'Espagne ne souffrît pas d'une guerre que la tendresse personnelle de Votre Majesté pour moi lui a fait entreprendre. Si la Nouvelle-Orléans et la Louisiane *pouvaient être utiles à Votre Majesté pour la restitution de la Havane*, ou la dédommager des compensations qu'elle donnerait aux Anglais, je lui en offre la possession et je regarderais comme un grand bonheur pour moi en particulier si quelques cessions de ma part pouvaient montrer à Votre Majesté ma reconnaissance et l'envie que j'ai que les deux couronnes, selon le pacte de famille, ne fassent qu'un corps et que, soit dans la continuation de la guerre, si nos ennemis nous y forcent, soit dans la conclusion de la paix, soit après cette paix, dans les arrangements maritimes et militaires que nous pren-

1. D'Ossun à Choiseul, 18 octobre 1762.

drons, l'Europe ne puisse douter de l'union intime des deux monarchies [1]. »

Certainement le langage des deux souverains ne nous donne pas une haute idée de leur esprit de décision; mais le trouble qui règne dans leurs conseils est bien explicable : Charles III se voit brusquement dépouillé d'un des fleurons les plus riches de son empire transocéanique; il n'en croit pas ses yeux et veut lutter pour sauver son honneur compromis; Louis XV, qui a entraîné dans un désastre éclatant un frère de la maison de Bourbon, le laisse juge de la situation et se montre disposé pour le servir à affronter de nouveaux dangers, oubliant ce qu'avait produit la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre. L'Espagne, qui nous avait été d'un grand fardeau pendant la la guerre, nous valait, dans la négociation, un surcroît d'embarras. Par bonheur, Choiseul vit clair dans la situation : tout en faisant parade du même détachement que son maître pour nos

1. Louis XV à Charles III, 6 octobre 1762.

2. « Le ministère du roi a fait quelques observations sur cet abandon (celui de Louisiane) relativement, non seulement à l'intérêt de la possession, mais encore à l'opinion que la nation avait de la bonté et de la fertilité de ce pays. On avait même représenté au roi que l'Espagne aurait bon marché de céder à la France la partie de Saint-Domingue qu'elle possède pour l'échange de la Louisiane. Sa Majesté n'a pas voulu faire de marché avec le roi son cousin et a répondu que, dès qu'il était question de l'avantage de l'Espagne, il le regardait comme le sien propre. » (Choiseul à d'Ossun; lettre particulière du 9 octobre 1762.)

établissements lointains, tout en déclarant que l'union des deux monarchies bien ménagée lui semble plus utile que la Louisiane et beaucoup de possessions américaines, il se prononce pour la paix et il confie à M. d'Ossun que s'il faut la faire coûte que coûte, *c'est pour travailler ensuite avec l'Espagne à la reconstitution de la marine des deux nations et reprendre les hostilités au bout de cinq ou six années, cette fois en prévenant les ennemis et en se réservant toute liberté d'action sur le Rhin.*

Lorsque les préliminaires sont signés, nouvelle missive de Louis XV à son cousin : il lui apprend qu'il a obligé son ambassadeur, le marquis de Grimaldi, à signer, en faveur de l'Espagne, la cession de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane ; il avoue que cette colonie ne peut le dédommager que faiblement des pertes causées par une guerre aussi courte, entreprise pour la France, mais il déclare qu'il considère moins « la valeur de la cession que le bien qu'elle peut faire à l'union de la nation espagnole avec la française [1] ».

« Il serait de justice étroite que l'Angleterre ne fût pas en droit d'exiger une compensation pour une enquête entreprise et faite pendant la négociation ; mais comme la justice étroite n'est

1. Louis XV à Charles III, 3 novembre.

pas ordinairement la loi des vainqueurs, vos soins se porteront à affaiblir les demandes de l'Angleterre, surtout si elles étaient telles qu'elles portassent sur des cessions de colonies entières. » Tel était le langage que tenait Choiseul à Nivernais dans une dépêche datée du 13 octobre ; et, malheureusement, comme il était aisé de le prévoir, l'événement donna raison aux prévisions du ministre français. Lord Égremont, en effet, laissa entendre à l'ambassadeur de France qu'il lui faudrait ou Porto-Rico, ou la Floride tout entière, ou une partie du Yucatan. Il émettait, en outre, la prétention d'interdire aux Espagnols la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve. « Le ministre de Sa Majesté Britannique m'a demandé à plusieurs reprises, avec l'air de bonhomie le plus touchant et le plus affectueux, ce que j'en pensais. Je lui ai dit que je n'étais nullement en état d'avoir un avis là-dessus, n'ayant jamais porté ni dû porter mes réflexions sur de pareils objets, que la France donnait assez pour son compte dans le présent traité, sans que ceux qui doivent consentir pour elle à tant de sacrifices aient encore à traiter de ceux d'autrui... Du reste, je lui ai conseillé, pour le bien de la chose, de faire en sorte que le duc de Bedford eût la liberté suffisante pour discuter ces différentes idées vis-à-vis de nous et de M. de Grimaldi ; je crois, en effet, que le duc

de Bedford entre Paris et Versailles ne saurait avoir les mêmes craintes que le ministère anglais à Londres » (12 octobre).

M. de Viry, notre meilleur ami en Angleterre, toujours empressé à communiquer au duc de Nivernais les nouvelles de la cour et de la ville, put lui faire bientôt connaître dans le détail les prétentions de chacun des membres du cabinet; MM. Granville, Mansfield, Égremont, Grenville, en supposant qu'on prît le parti de rendre la Havane, réclamaient, avec Porto-Rico, la Floride, l'île de la Providence dans la baie de Honduras, la conservation de tous les établissements, fortifiés ou non, des Anglais sur la côte de Honduras, enfin la liberté pour l'Angleterre (ou, du moins, pour une compagnie constituée *ad hoc*) de faire le commerce aux Indes Espagnoles à l'exclusion de toute autre nation [1]. L'Espagne, voulait le chancelier Hendelei, d'accord avec lord Égremont, céderait, près de Gibraltar, le territoire sur lequel se trouvaient les lignes des Espagnols et d'où ils pouvaient inquiéter les Anglais dans le port.

Le roi d'Angleterre ne partageait pas plus que son principal conseiller l'opinion de la majorité de ses ministres sur ces différents points; aussi,

1. Une pareille clause eût constitué une dérogation formelle au traité d'Utrecht.

pressé par l'ouverture imminente du parlement, il se décida à opérer dans son cabinet un important remaniement : du jour au lendemain, lord Grenville se vit enlever son titre de secrétaire d'État et cessa d'être chargé des intérêts du roi à la Chambre basse ; lord Halifax le remplaça comme secrétaire d'État, et M. Fox fut investi des fonctions qu'il remplissait aux Communes ; « en mettant en place MM. Halifax et Fox, on y met les deux caractères les plus vigoureux de l'Angleterre, les plus hardis dans leurs vues et les plus fertiles en ressource. Cela sera fort bien, si nous faisons la paix ; mais si elle manquait et que deux hommes pareils se retournassent du côté de la guerre, il faudrait compter que la guerre entre leurs mains serait poussée avec la vigueur la plus déterminée et les efforts les mieux dirigés tant contre nous que contre l'Espagne [1]. » Quant à lord Égremont, il ne resta en place que grâce à l'engagement qu'il prit de se rallier aux vues de son souverain.

Ces modifications, opérées en vue d'un conseil de cabinet dans lequel devaient être rédigées les institutions définitives du duc de Bedford, ne rassurèrent qu'incomplètement le duc de Nivernais, et, jusqu'au jour où il apprit le départ du courrier

1. Nivernais à Choiseul, 13 octobre.

de France, il ne cessa de confier ses perplexités à M. de Choiseul, tant dans ses rapports officiels que dans ses lettres privées ; il tremblait que la prise de Lisbonne, en forçant le roi de Portugal à se réfugier à Londres, ne vînt compromettre le fruit de ses efforts. « Croyez-vous que je fusse bien délicieusement à Londres, si je m'y trouvais flanqué par le roi de Portugal d'un côté, et de l'autre par le prince Ferdinand, avec M. Pitt brochant sur le tout [1]. »

Retardé de deux semaines par une indisposition de lord Égremont, le conseil se réunit enfin : malgré les précautions prises par le roi pour s'assurer l'unanimité des voix, les débats furent orageux, et lord Mansfield, le représentant du parti Newcastle, se fit remarquer par les difficultés sans nombre qu'il souleva. Les idées de lord Bute finirent cependant par prévaloir. « Lord Égremont, écrit Nivernais à l'issue de ce conseil [2], ne voudra entrer en conférence avec moi qu'après avoir fini toute l'expédition de son courrier, afin de me mettre dans l'impossibilité de vous instruire à temps. Aussi, pour le moment, je me borne à vous expédier les nouveaux articles préliminaires qui me sont communiqués par M. de Viry...

« ... Je dois avouer que j'aimerais mieux ramer

1. Lettre particulière de Nivernais à Choiseul, 18 octobre.
2. Nivernais à Choiseul, 24 octobre.

sur les galères du roi que d'avoir à négocier à Londres dans les circonstances présentes. Ces gens-ci se comparent volontiers aux Romains et ils en ont effectivement tout l'orgueil et l'opiniâtreté ; ils ont en même temps toute l'avidité des Carthaginois [1]. Malheureusement, ils ont aussi la marine des uns et la fortune des autres. Il est bien amer à un bon Français d'être témoin oculaire de leurs démarches et intentions destructives pour autrui, et d'avoir à lutter contre leur inflexibilité, qui ne saurait être amoindrie par aucune crainte. »

1. « L'Angleterre a adopté contre la France le principe des Romains à l'égard des Carthaginois; elle en a eu des motifs bien moins pressants. Rome avait vu Annibal à ses portes, et ce souvenir seul suffit à tout citoyen pour le faire opiner à la destruction de Carthage. Londres n'a pas encore aperçu de si près une armée française, et, au contraire, les Anglais ont insulté impunément nos côtes et nos ports; ils ont conquis à peu près toutes nos colonies; mais tant de succès n'ont pu détruire un sentiment profond dans leur faiblesse aussitôt qu'ils se seraient vu attaquer dans leurs propres foyers. » (Boutaric, t. II, p. 187.)

CHAPITRE XIX

Grâce à la prorogation du Parlement, les préliminaires sont signés. — Mécontentement du roi de Prusse. — Affaires d'Allemagne. — Manifestations populaires des habitants de Londres contre la paix.

Bien que l'accord fût établi au sein du conseil royal, la situation n'en restait pas moins précaire en raison de l'opposition qui se préparait dans le parlement. Les préliminaires avaient bien été expédiés, mais on n'en était qu'au 25 octobre; la session s'ouvrait le 8 novembre, et certainement les ratifications n'arriveraient pas avant le 11. Or, se présenter devant deux assemblées singulièrement mal disposées sans avoir à leur demander sur l'heure la sanction pure et simple du fait accompli, c'était pour le ministère britannique jouer une grosse partie. Un moyen se présentait à lui de mettre les atouts dans son jeu, c'était de proroger le parlement jusqu'au jour où l'on serait assuré de l'assentiment définitif de la France et de l'Espagne aux propositions anglaises. « Je dois faire ici tous

mes efforts auprès de MM. Bute, Halifax et Fox, pour leur inspirer le courage de déterminer le roi à une prorogation de quinze jours. Le roi, en principe, le peut; mais la question est de savoir s'il le peut dans la fermentation actuelle. Il faut amener les chefs du cabinet au parti de la prorogation sans que lord Bute en paraisse l'inspirateur. »

Pour arriver à ses fins, notre ambassadeur eut recours à une ruse de guerre, à laquelle s'associa le comte de Viry. Il fit ressortir auprès de ce dernier, dans une lettre confidentielle, les avantages qui lui paraissaient résulter d'un ajournement des Chambres; le ministre sarde communiqua la missive au premier ministre, et celui-ci fit part de l'idée à ses collègues, non pas comme étant sienne, mais comme venant de Nivernais.

Bientôt, en effet, on apprenait de Londres que le parlement était prorogé jusqu'au 25 novembre. « La prorogation, écrivait Nivernais en informant Choiseul de cet heureux incident est une marque non équivoque du désir qu'on a de finir; croyez que cette démarche est bien hardie et même hasardée dans l'état où sont les esprits. Il y aura au parlement un furieux orage contre notre besogne ; elle triomphera, si on la présente signée à l'ouverture. »

La nouvelle de la prorogation n'arrêta pas l'ar-

deur des opposants, et, sans négliger les manœuvres dont nous avons donné une idée plus haut, ils eurent recours, dans le but d'agiter les esprits, à un singulier expédient : tous les membres de l'aristocratie, hostiles aux projets du cabinet et munis de grandes charges, s'en démirent presque simultanément. Ce fut ainsi que lord Cavendish abandonna la place de contrôleur de la maison du roi, en même temps que le comte de Bensborough renonçait, en résignant ses fonctions de grand maître des postes, à un revenu annuel de 5.000 livres.

Quelques jours après, il y a lutte entre la cour et l'opposition au sujet de M. Granby, commandant de l'armée d'Allemagne, que le duc de Newcastle presse de quitter le service pour s'unir à lui ; au sujet de son frère, le duc de Rutland, grand écuyer, à qui le roi offre, pour le gagner, la charge bien plus importante occupée par le duc de Devonshire. Mais, tandis que Granby repousse les avances qui lui sont faites, Rutland se refuse à accepter une marque aussi éclatante de faveur, « avec des témoignages de respect et de reconnaissance pour le roi, suppliant Sa Majesté de lui permettre de ne pas faire une démarche qui, dans les circonstances actuelles, pourrait être mal interprétée de bien des gens ». Bientôt après, le marquis de Rockingham se démet de ses fonc

tions de premier gentilhomme de la chambre ; M. Kowles, chancelier de la province de Lancastre, donne sa démission, et on demande la sienne à M. Ashurman, gouverneur des parcs.

Nivernais s'inquiète naturellement de tous ces incidents ; il en tire de fâcheux pronostics pour l'issue des négociations ; il s'indigne à la fois et de l'alliance de Pitt, de Newcastle et de Cumberland, tous trois brouillés jusqu'à ce jour, se traitant réciproquement avec le plus profond mépris, et de leur attitude vis-à-vis de la cour, Pitt ayant, un an auparavant, reçu du roi la pairie avec une pension de 3.000 livres ; Newcastle ayant depuis près de quarante ans, servi la cour et toujours prêché la paix ; Cumberland, enfin, devant tout au jeune roi, « qui lui a rendu la considération en lui en marquant et en le traitant avec la plus grande cordialité ».

Il découvre bientôt un motif plus sérieux d'indignation. Le duc de San Severino, ambassadeur du roi de Naples, et dont par conséquent l'attitude ne devait être que favorable à nos intérêts, a passé au camp ennemi.

« La nouvelle de la Havane arrivée, la principale attention de ce grand politique fut d'abord d'insinuer à qui voulait l'écouter (j'entends cependant des personnes qui ont quelque part dans les affaires) que, l'intérêt de l'Angleterre étant d'être

étroitement unie avec l'Espagne, de même que celui de cette dernière couronne de l'être intimement avec l'Angleterre, il lui paraissait que le moment était venu d'établir pour toujours cette étroite union ; que l'Angleterre parviendrait sûrement à ce but si elle avait la générosité de rendre la Havane à l'Espagne et de se contenter des riches captures qu'elle y a faites, de la renonciation du droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et d'un accommodement favorable aux Anglais pour le bois de campêche. Il insinuait que pareille paix pourrait se faire séparément de la France si l'on s'adressait directement à l'Espagne, et était persuadé que l'on verrait à Madrid avec étonnement et chagrin (quoiqu'on ne l'eût pas fait connaître) que l'Angleterre ait choisi le canal de la France pour s'accommoder avec l'Espagne. Avec cela, bien des réflexions malignes et très propres à faire venir l'idée que, si l'Angleterre voulait absolument quelques autres compensations pour la Havane, elle pourrait aisément tourner les choses d'une façon à obliger la France à se contenter d'une paix bien au-dessous de celle que l'Angleterre avait la générosité de lui offrir [1]. »

Les préliminaires signés, le ministre napolitain ne peut dissimuler son chagrin : aussitôt il se lie avec l'envoyé de Frédéric II, qu'il avait aupara-

1. Nivernais à Choiseul, 29 octobre.

vant complètement négligé, et, jusqu'au jour où son rappel met fin à ses intrigues, il prépare des armes à l'opposition, en déclarant à tout venant que le ministère anglais aurait eu la partie belle si, au lieu d'écouter la France, il s'était directement adressé à l'Espagne.

Le Hanovre et le soin de sa conservation nous avaient, sous les deux premiers George, ramené la cour d'Angleterre (quadruple alliance de 1718, traité de Hanovre de 1726, celui de Séville en 1729, convention de 1741) ; mais, avec le temps, les mobiles qui dirigeaient la conduite de ces deux princes avaient perdu de leur puissance. George III avait déjà, ainsi que nous l'avons vu, sacrifié au cours de la guerre la sauvegarde de Hanovre à la défense du Portugal. Aussi lorsqu'il fut prouvé que la paix allait assurer à la Grande-Bretagne les immenses avantages que l'on sait, les intérêts de l'Angleterre, en Allemagne, passèrent au deuxième plan, et les ministres anglais n'hésitèrent pas à faire bon marché de leurs attaches avec le roi de Prusse. Ce dernier sentit vivement le procédé et ne laissa pas échapper une occasion d'exhaler sa colère. A l'un de ses correspondants, il écrit : « Vos Anglais me donnent bien de la tablature et votre cher compatriote Bute est un singulier seigneur[1]. » Avec la duchesse de Saxe-Gotha,

1. Frédéric à lord Marischal, 26 novembre 1762.

il est encore plus amer : « Pour vous donner une idée de ma situation vis-à-vis de l'Angleterre, vous saurez, Madame, que nos traités sont bien différents de la conduite que tient actuellement envers moi le ministre britannique. Il y était stipulé de ne faire ni paix ni trêve sans le consentement de ses alliés. Le reste roulait sur une garantie solennelle et réciproque de toutes nos possessions. J'ai été le seul des alliés de l'Angleterre dont elle sacrifie les intérêts...; même M. Bute négocie de tous côtés pour me susciter des ennemis et m'obliger à faire une paix humiliante et désavantageuse...; les intérêts de l'Allemagne et ceux de la religion protestante sont des arguments dont ce maudit Bute ne fait aucun cas. Il a même déclaré qu'il fallait établir pour principe que l'Angleterre devait, en toute occasion, sacrifier ses alliés aux intérêts nationaux. Après cela, Madame, que nous reste-t-il à dire, sinon que, en renonçant aux sentiments d'honneur et de bonne foi, un traître peut commettre des perfidies sans en rougir, à l'abri de l'impunité dont il jouit par ses charges [1] ? » Dans son *Histoire de la guerre de Sept ans*[2], Frédéric, bien qu'écrivant pour la postérité, bien qu'ayant eu le loisir de faire entre la conduite des Anglais

1. 11 décembre 1762.
2. Chap. XVI.

et la sienne propre plus d'un rapprochement philosophique, porte toujours sur ses alliés un jugement sévère : « Les Anglais, dit-il, dont l'attitude avait été si odieuse depuis que M. Bute a eu l'administration des affaires, abandonnèrent complètement les intérêts du roi dans le cours de la négociation ; ils consentirent même à ce que les Français restassent en possession du duché de Clèves et de la principauté de Gueldre [1] ; » et, en effet, quelque disposés que nous fussions, en principe, à procéder à l'évacuation des territoires prussiens de Westphalie, nous ne voulions pas que cette opération militaire tournât au plus grand désavantage des Autrichiens et cherchions à préserver de l'atteinte des troupes prussiennes les deux places fortes de Gueldre et de Wesel. Le duc de Nivernais proposa, comme on l'a vu plus haut, de les faire occuper par des garnisons mixtes, formées de corps français et anglais ; mais le ministère britannique repoussa cet expédient comme contraire à la clause du traité de Westminster, qui obligeait les Anglais à interdire aux troupes étrangères l'accès des territoires en question.

Il se présentait un autre sujet de désaccord entre Paris et Londres : tandis que l'Angleterre fournissait des subsides à Frédéric, nous soute-

1. Voir également au chapitre dernier, pp. 221 et 229.

nions de notre or le zèle de nos clients séculaires, les princes de l'Empire. Les deux cours avaient établi, « pour base de la négociation, le principe décent et raisonnable de ne rien se proposer qui fût contraire à leur honneur et à leurs engagements » ; mais, bien que toutes les lettres de lord Égremont à Choiseul fissent foi de cette convention expresse, l'article du traité, tel que le rédigeait le ministre britannique, était non seulement contraire à l'esprit qui avait animé les deux cours, mais aussi aux principes qu'elles avaient adoptés ; ce furent ces considérations que le représentant de Louis XV mit en avant pour faire admettre l'expédient suivant : acceptation pure et simple de l'article britannique, mais adjonction au traité d'une déclaration d'après laquelle ne serait pas considérée comme infraction audit traité la remise des arrérages non encore acquittés ; cette déclaration avait pour effet de nous mettre à l'abri des reproches de l'Angleterre, si Frédéric venait à se plaindre du paiement de nos subsides à la cour de Vienne.

Un nouvel adoucissement aux dures conditions qui nous étaient imposées en ce qui concernait Dunkerque vint bientôt compléter l'ouvrage de la paix : le duc de Bedford prit sur lui de renoncer à l'inspection annuelle de la place par les agents de son gouvernement, et les préliminaires furent

signés à Fontainebleau le 3 novembre. La nouvelle de cet heureux événement fut loin de satisfaire les Anglais; la suppression du droit de visite causa « un ahurissement et un mécontentement ridicule et excessif au sein du conseil », et le parti de l'opposition proclama hautement son intention de faire annuler par le parlement cet engagement honteux; quant au peuple, malgré le poids des impôts dont la guerre l'accablait, il manifesta brutalement son sentiment, et l'installation du lord-maire fut l'occasion d'une bagarre, dans laquelle le carrosse de lord Bute fut couvert de boue par les mécontents, aux cris de : « Vive Pitt ! Pas de paix ! A bas Bute ! » Ces mêmes cris retentissaient aux oreilles du roi chaque fois qu'il paraissait en public; il se montrait toutefois insensible à ces manifestations extérieures de l'opinion publique, persuadé que toute hésitation le mettrait, vis-à-vis des opposants, dans une situation de dépendance qui répugnait à son caractère; dans l'espèce, il n'eut pas tort, et l'ouverture du parlement se passa sans aucun trouble : les deux chambres firent au roi des adresses de remerciement à l'occasion de la paix, et la discussion des préliminaires, bien qu'ayant donné lieu à de vifs débats, ne fut pas de nature à compromettre l'existence du cabinet. Rassuré de ce côté, le duc de Nivernais put poursuivre de tous ses soins la solu-

tion des deux importantes questions qui restaient encore en suspens : la pacification de l'Allemagne et une nouvelle modification de l'article relatif à Dunkerque.

CHAPITRE XX

Règlement des affaires d'Allemagne. — Négociations avec les cours allemandes. — Question de l'inspection de Dunkerque par les Anglais. — Signature du traité définitif entre l'Angleterre et la France. —L'opinion en Angleterre. — Paix d'Hubertsbourg. — Retour de Nivernais en France. — Impression qu'il laissa à Londres.

Les ministres prussiens, qui se conduisaient à Londres « avec un excès d'audace et d'indécence impossible à dépeindre », durent se soumettre à l'évidence des faits le jour où ils virent la paix assurée ; aussi, dès la fin de novembre, leur langage se modifiait avec les circonstances : « Ayant rencontré M. de Knyphausen dans une assemblée, écrit le 27 novembre M. de Nivernais, il m'a fait un long discours, se plaignant amèrement des procédés de la cour d'Angleterre de témoigner une grande confiance à celle de France, manifestant une grande crainte que celle de Vienne ne voulût garder Gueldre et Wesel, et un vif désir qu'on ouvrît une porte honnête et sûre au roi son maître, pour entrer en négociation. Je me suis borné à lui assurer que ma cour désirait avec ardeur le rétablissement de la tranquillité en Allemagne et se prêterait, de concert avec ses alliés, à toutes les voies

les plus promptes pour y parvenir. J'ai ajouté, comme ancien admirateur et serviteur de Sa Majesté Prussienne, dont je ne suis pas capable d'oublier les bontés personnelles pour moi [1], que, si j'osais lui donner un conseil, ce serait celui de s'ouvrir, sans perdre de temps, vis-à-vis de cette cour-ci et de mettre des propositions de paix en avant, sur un plan raisonnable, où il n'entrât ni humeur ni hauteur déplacée. Il m'a répondu qu'il ne croyait pas que son maître pût s'ouvrir honorablement à l'Angleterre après la façon dont elle l'a traité; mais qu'enfin il serait très nécessaire que, d'une façon ou d'une autre, la paix se fît en Allemagne. »

De son côté, le représentant de Marie-Thérèse à Paris, M. de Stahrenberg, ne perdait pas une occasion d'arrêter le duel, désormais inégal, entre

1. Frédéric, dont on n'a pas oublié les bons procédés à l'égard du duc de Nivernais, saisit plus d'une occasion d'exprimer les sentiments d'estime et de sympathie qu'il lui inspirait. A sa sœur, la margrave de Baireuth, il écrit le 21 février 1756 ; « M. de Nivernais vient aujourd'hui ici; si je pouvais jouir de l'homme aimable, j'en serais charmé; mais jusqu'à présent je n'ai vu que l'ambassadeur. » A quelques semaines de distance : « Ne me parlez plus de Nivernais, je dirai de lui ce qu'on disait à Rome à la mort de Marcellus : *les Dieux n'ont fait que le montrer à la terre.* Ce n'était pas la peine de faire sa connaissance pour le perdre à jamais. » (Lettre de Frédéric à Maupertuis, 20 mars 1756.) Enfin, le 8 avril : « Le duc de Nivernais est parti, comme vous le saurez. Je suis bien fâché de ne l'avoir pas pu posséder plus longtemps; je lui ai escamoté deux soupers, dans lesquels il a été aussi aimable que l'homme du plus d'esprit qui soupe toute sa vie. » (Au même.)

sa souveraine et le roi de Prusse : il demandait avec instance à Choiseul d'insérer au traité une clause d'après laquelle les deux couronnes de France et d'Angleterre s'engageraient à interposer leurs bons offices en faveur de l'Impératrice-Reine ; le ministre français ne crut pouvoir donner suite à cette ouverture sans pressentir les dispositions de l'Angleterre : « Je sais, écrivait-il à Nivernais, combien le ministre britannique est ombrageux sur les innovations, et je crains de donner des armes à lord Égremont. J'ai pensé, d'ailleurs, qu'il n'était pas de la dignité de la cour de Vienne, ni même de la nôtre, de risquer sans préparation un pareil article, qui pourrait être refusé nettement à Londres ; mais, en même temps, je pense qu'il serait décent d'insérer dans notre traité une pareille stipulation ; elle ferait honneur aux parties contractantes, en prouvant qu'elles ne bornent pas leur attention à leurs propres intérêts, et qu'elles s'inspirent du bien de l'humanité en général. D'autre part, j'apprends que les princes de l'Empire les plus attachés à ce qu'on appelle la *bonne cause*, ceux qui souffraient le plus de la continuation de la guerre, s'alarment aujourd'hui des entreprises du roi de Prusse : les succès que ce prince vient d'avoir en Saxe, les renforts qu'il y mène en personne, les invasions qu'il a faites dans plusieurs cercles, semblent autoriser ces craintes,

et l'on ne peut se dissimuler que, supérieur à l'impératrice en talents et en troupes, il ne puisse obtenir des succès qui le rendraient la terreur et peut être le maître d'une grande partie de l'Allemagne; le roi d'Angleterre a le même intérêt que nous à conserver l'équilibre, et il serait également contraire à sa politique de voir écraser la maison d'Autriche par le roi de Prusse. »

Les Prussiens se répandaient dans tout l'Empire, levant partout de fortes contributions et accompagnant ces violences de menaces plus inquiétantes encore. C'est ainsi que, les habitants de Ratisbonne ayant envoyé une députation au baron de Plotho, ministre prussien auprès de la diète impériale, pour obtenir la protection du souverain, il les informa que, comme toutes les déclarations de son maître aux États de l'Empire n'avaient produit aucun effet, il était résolu d'employer désormais les moyens les plus efficaces pour les forcer à rappeler leurs troupes de l'armée autrichienne, et qu'il faisait marcher, à cet effet, trois corps différents dans l'Empire : l'un était déjà entré en Franconie; le second prenait la route de la Souabe, et le troisième passerait par la Bavière ; qu'ils useraient partout des droits de la guerre; mais que, pour la Diète de l'Empire, il avait l'ordre d'assurer qu'elle ne serait pas troublée un seul instant.

Dans cette extrémité, les princes de l'Empire

n'imaginèrent d'autre ressource que de recourir à la protection de Louis XV, en lui rappelant la garantie des traités de Westphalie; les engagements plus récents à l'observation desquels nous liaient les préliminaires ne nous permettant pas de les secourir, il était urgent de s'entendre avec l'Angleterre pour arrêter Frédéric. Choiseul pensa atteindre le but par la neutralisation, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, des territoires de l'Empire.

L'idée fit rapidement son chemin à Londres, et aussi bien les ministres de George que les agents de Frédéric l'accueillirent avec faveur. « Un pareil arrangement ne pouvait déplaire au roi de Prusse, disait son représentant, puisque la seule raison de la marche de ses troupes est de forcer ces princes à se retirer de la lutte, et que son seul but est de faire sa paix avec l'impératrice. D'ailleurs, ajoutait-il, Frédéric vient de faire savoir au Danemark et à la Russie, afin que par ces puissances les couronnes intéressées en fussent informées, que son ambition était de conserver ses États sur le *statu quo ante.* » Ces aveux, précieux à recueillir, ce ne fut pas Nivernais, mais lord Halifax, qui en reçut la confidence; le ministre anglais avait d'ailleurs mené la négociation avec l'habileté la plus consommée : après avoir eu le talent de se faire proposer par M. de

Knyphausen la combinaison qu'il souhaitait de voir aboutir, il obtint de lui l'assurance que son maître la désirait, et se fit prier de concerter avec l'ambassadeur de France les mesures à prendre et les démarches à faire.

Aussitôt mis au courant de ces faits, Choiseul poursuivit activement l'exécution de son plan : il fit de notre ambassade à Vienne le pivot de ses combinaisons, donnant l'ordre à M. du Châtelet de conférer avec les ministres autrichiens et de mander ensuite aux représentants du roi en Allemagne le résultat de ses entretiens avec l'impératrice-reine; il prescrivit en même temps à nos ministres auprès des princes de l'Empire de leur faire part des démarches dont la cour de France avait pris l'initiative, et d'opposer aux plaintes dont l'écho parvenait quotidiennement à Versailles les preuves de l'intérêt évident qu'on y prenait à leur salut.

Si les Anglais avaient renoncé à faire inspecter annuellement par un de leurs agents la place de Dunkerque, ils réclamaient plus impérieusement que jamais la destruction des ouvrages fortifiés qui en défendaient les approches. Pendant dix ans, il faut en convenir, nous n'avions cessé de vanter les avantages de ce port, déclarant, ce qui d'ailleurs était inexact, qu'il pouvait donner abri aux gros vaisseaux, et excitant ainsi le sentiment

public au delà du détroit. Les hostilités une fois suspendues, nous consentîmes à ce qu'un ingénieur britannique examinât l'état des lieux, dans l'espoir que son témoignage modifierait l'opinion acquise; mais l'homme que déléguèrent les autorités anglaises était le fils d'un réfugié français, comme tel, ennemi de son ancienne patrie et tenu de fournir les preuves de son hostilité : il alla trop loin cependant et, en exigeant la destruction d'une cunette qui fournissait de l'eau au principal bassin, il fit craindre à ses compatriotes que nous ne renoncions à entretenir un port franc plus utile encore à leur navigation qu'à la nôtre. Nivernais exploita cette crainte, et l'on décida que la ville et le port de Dunkerque seraient mis dans l'état fixé par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle et les traités antérieurs. S'il n'insista pas davantage, sur ce point comme sur d'autres, en faveur des intérêts français, c'est que notre ambassadeur avait eu connaissance, d'une manière singulière et sur laquelle il glisse dans sa correspondance, de la mesure exacte dans laquelle il pouvait espérer fléchir les rigueurs des Anglais. « Le sous-secrétaire d'État Wood, dit le chevalier d'Éon dans ses mémoires, était venu par hasard conférer avec le duc sur certains points litigieux; le diplomate anglais avait son portefeuille avec lui; eut l'indiscrétion de nous dire qu'il contenait

les dernières instructions et l'ultimatum que lord Égremont le chargeait de transmettre à l'ambassadeur de la cour de Saint-James en France. En entendant cela, M. de Nivernais me regarde et son œil se reporte vers le bienheureux portefeuille. J'ai saisi, du premier coup, le sens de cette muette pantomime : il serait d'une haute importance pour notre cour de connaître le contenu de ces instructions et les termes de ce fatal ultimatum. Je savais le sous-secrétaire d'État grand amateur de bon vin et gros buveur. A mon tour, je fais signe au duc, qui invite sur l'heure le secrétaire à se mettre à table avec lui pour mieux causer affaires. Il peut, dit-il, lui faire savourer quelques flacons de bon vin de Tonnerre, avec lequel j'ai par parenthèse affriandé plus d'un gosier d'outre-mer. M. Wood, alléché, mord à l'hameçon, et tandis que le duc et lui boivent à plein verre, j'enlève le portefeuille, j'en extrais la dépêche de lord Égremont, dont je prends une copie littérale que j'expédie sur-le-champ à Versailles. Mon courrier arriva vingt-quatre heures avant celui de M. Wood, et, quand le duc de Bedford vint entamer la discussion, MM. de Choiseul et de Praslin, préparés à l'avance à toutes les difficultés qui devaient être soulevées, et sachant le dernier mot de l'ambassadeur, l'amenèrent bien vite à composition. »

La paix en effet est signée le 10 février, et en même temps arrive à la fois à Paris et à Londres la nouvelle de l'heureuse issue des conférences d'Hubertsbourg. Cet événement suspendit naturellement les négociations pour la neutralité de l'Empire, entamées, comme on l'a vu plus haut, sous d'heureux auspices ; il est bien certain toutefois que ces négociations eurent une influence très sérieuse sur le rétablissement de la paix en Allemagne.

A Londres, l'on estima ou l'on fit semblant d'estimer que c'était une grande preuve d'habileté au ministère français d'avoir su obtenir la paix. On n'osait dire à Nivernais que c'était un bonheur pour lui que le ministère anglais fût malhabile ; on lui disait du moins : « Vous êtes en ce moment plus habiles que nous. » C'est ce qu'il fait sentir avec bonne grâce dans un passage d'une de ses lettres, le dernier que nous citerons, toujours à M. de Choiseul : « Je dois vous dire entre nous que cette paix, qu'on critique peut-être à Paris, passe ici pour un chef-d'œuvre d'habileté de notre part [1]. Vous pouvez compter que votre cousin et vous passez à Londres pour les deux plus grands ministres qu'il y ait jamais eu, et il ne s'en faut guère qu'on ne me juge à vous deux.

1. Cette paix amenait Algarotti à dire que les Anglais faisaient la guerre comme des lions et la paix comme des agneaux.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que je me tue à disputer contre cette idée, en établissant que nous avons fait une paix bien aisée et immanquable à faire, dès que le roi, notre maître, voulait bien se porter de bonne foi et sans retour à des sacrifices tels que ceux que l'Angleterre a obtenus de nous. »

Sur l'importance de ces sacrifices, il serait à la fois puéril et pénible de s'étendre davantage : ce qui ressort de l'examen des dépêches de M. de Nivernais au cours de sa laborieuse et délicate mission, c'est son bon esprit et son patriotisme ; il y apporta mieux que l'adresse et le zèle d'un homme de cour, il y mit la chaleur d'un bon citoyen. Personnellement, il s'acquit pendant son séjour à Londres une grande considération : on vit bien, suivant l'expression d'un contemporain, Horace Walpole, que la France avait envoyé *ce qu'elle avait de mieux.* Non seulement notre ambassadeur conquit l'estime des hommes d'État, mais, les affaires de son pays une fois réglées, il sut en quelques semaines s'attirer toutes les sympathies du beau monde : la société frivole et élégante d'au delà de la Manche partageait le goût de la cour de Versailles pour les fêtes champêtres, et au printemps de 1763, plus d'une occasion se présenta pour le duc de déployer ses grâces, en prose et en vers, au son du cor et du haut-bois, sur la

Tamise, en gondole, ou au fond des bosquets, à l'entrée des grottes.

Nivernais fut magnifique, mais à ses frais. Il ne perdait pas de vue le triste état des finances du pays qu'il représentait; aussi, lorsqu'il quitta l'ambassade, donna-t-il une preuve non équivoque de son désintéressement. Il était d'usage, au siècle dernier, que l'on abandonnât à l'ambassadeur le mobilier de l'hôtel et l'argenterie accordés pour sa représentation. Celle de Londres était fort belle: le roi et le ministre des Affaires étrangères ayant su que le duc refusait de s'approprier la vaisselle en question insistèrent pour la lui faire accepter. Rien ne put vaincre sa résistance.(Lettre de Choiseul à Nivernais, 19 juillet 1763.)

Il ne pouvait toutefois refuser du roi d'Angleterre un don qui lui était offert de la manière la plus courtoise : le grand chancelier vint en effet lui remettre le portrait de George III enrichi de diamants en lui annonçant qu'il recevrait à Paris le même portrait, plus celui de la reine, exécutés l'un et l'autre par Ramsay, le Van Dyck de l'époque.

L'estime que l'on portait à Nivernais était d'ailleurs générale en Angleterre. D'Éon, après le départ de son chef, écrivait à Choiseul :

« On peut dire sans flatterie qu'il n'y a pas d'exemple d'ambassadeur ici dont les grandes ver-

tus et les grands talents aient fait plus d'impression sur la nation anglaise 1. »

1. Un incident qui se produisit en 1769 en est la preuve. Un membre de la Chambre des communes nouvellement élu, le Dr Musgrave, obéissant à ses sentiments d'hostilité contre la France, dit et écrivit même que la paix de 1763 avait été l'œuvre d'une corruption à prix d'argent exercée par l'ambassadeur de France : toutes les voix s'élevèrent pour rendre hommage au caractère de Nivernais; une enquête eut lieu et Musgrave, d'abord reprimandé par le « speaker », fut expulsé de la Chambre.

CHAPITRE XXI

Bernis, Nivernais et Choiseul devant l'histoire.

Si, dans la période historique dont on a cherché à fixer quelques traits, trois noms se détachent et attirent l'attention, ceux de Nivernais, de Bernis et de Choiseul, n'y a-t-il pas à déterminer quelle est, devant la postérité, la responsabilité d'un poids inégal, mais réel, qui revient à chacun d'eux dans la direction de notre politique ? Sur les figures de Nivernais et de Bernis, il semble qu'il soit inutile de revenir autrement : elles ne méritent pas de sortir du second plan où l'on est d'instinct disposé à les reléguer. Le premier, bon citoyen à une époque où l'on ne connaissait guère que des sujets, fait montre d'un patriotisme dont il faut lui savoir gré; habitué de la cour, il en connaît toutes les hontes et toutes les bassesses; aussi n'alla t-il pas au devant des charges, il attendit qu'elles s'offrissent à lui ; il ne les tint pas de la faveur d'un souverain qu'il méprisait, il les accepta pour le bien d'un pays qu'il aimait, il s'en

acquitta à la fois avec les allures d'un grand seigneur qu'il était né, et avec la diligence d'un bon fonctionnaire qu'il était devenu par suite des circonstances.

De Bernis, on peut dire que la destinée l'a trop bien servi. Du petit abbé de cour qui attendit de si longues années son premier bénéfice, « de cet homme doux et aimable, fait pour le charme de la société bien plus que pour la haute intrigue du ministère [1] », elle fit, pour ainsi dire sans transition, un premier ministre. Ni les papotages des couloirs de Versailles, ni même une courte mission à Venise ne constituaient une préparation convenable au maniement des grandes affaires. Il ne suffisait pas d'avoir capté la confiance de Mme de Pompadour (ce qui, soit dit en passant, donne une faible idée du caractère de l'homme d'église), ce n'était pas assez d'avoir plu à l'infante de Parme, pour entrer dans la lice où il fallait se mesurer avec Frédéric II et avec Pitt. Aussi, la tâche dépassa-t-elle les forces de l'homme d'État improvisé et la chute fut-elle irrémédiable.

Il en est tout autrement du duc de Choiseul, si l'on considère les difficultés auxquelles il eut à s'attaquer lorsqu'en pleine guerre de Sept ainsi il prit le ministère des Affaires étrangères et si l'on

1. Mémoires de Talleyrand, t. I. Le duc de Choiseul.

tient compte du succès diplomatique qu'après les efforts impuissants du médiocre Rouillé et de l'honnête Bernis, il avait remporté en apposant sa signature au Pacte de famille.

Si Choiseul, par cet acte important de son ministère, prouva qu'il n'était pas aussi « Autrichien » qu'on le lui a reproché, il n'en était pas plus « Bourbon » : il eut le grand mérite de ne pas faire de politique de sentiment et s'il fit appel au Bourbonisme des cours qui accédèrent au Pacte de famille, ce fut exclusivement en vue des intérêts de la France; de même, en ce qui le concernait, Charles III pensait-il, en répondant aux sollicitations dont il se voyait l'objet, servir une autre cause que celle de l'Espagne? La politique de Choiseul fut une politique de raison et il est permis d'avancer que, premier ministre quelques années plutôt, il n'eût pas rompu avec Frédéric II pour des mots piquants lâchés à souper. Son attitude à l'égard du parlement, l'affaire des Jésuites, l'annexion de la Corse, enfin et surtout la dignité de sa conduite lorsque le roi se priva de ses services et l'exila à Chanteloup, tout, dans la manière dont il dirigea ses actions, nous édifie sur le caractère du personnage, sur l'esprit de suite qui, souvent, en dépit des apparences, inspirait ses décisions et qui faisait que son initiative, loin d'être, comme celle de ses prédécesseurs, paralysée par l'inertie

du chef de l'État, aboutissait à des résultats.

N'est-ce pas d'ailleurs à son imperturbable persévérance, qualité si rare chez les hommes d'État du dix-huitième siècle, après avoir été la caractéristique des ministres de Louis XIV, que Choiseul dut de conclure le Pacte de famille?

Ne peut-on considérer comme un hommage rendu à la ténacité du diplomate l'unanimité avec laquelle la plupart de nos historiens ont tenu à lui faire un titre de gloire du traité qui unit jusqu'à la Révolution les deux monarchies voisines? Ou, plutôt, n'est-ce pas aux fruits que porta l'alliance franco-espagnole, lors de la guerre de l'indépendance des États-Unis, que se sont inconsciemment reportés la plupart de ces écrivains, justifiant ainsi la prédiction que Choiseul formulait lui-même en discutant sa propre politique [1]?

Si, dans leurs vues par trop synthétiques, ils ont négligé de faire la balance de l'actif et du passif du ministre qui a le plus prêté à la louange comme à la critique, disons en sa faveur que faire la paix pour reprendre les hostilités après cinq ou six années, telle était sa secrète pensée lorsqu'il signa le déplorable traité de Paris. Tel était

1. Dans son mémoire de 1763, Choiseul, après avoir parlé de l'Angleterre avec crainte, s'écriait. « Mais la révolution d'Amérique, qui arrivera, mais que nous ne verrons vraisemblablement pas, remettra l'Angleterre dans un état de faiblesse où elle ne sera plus à redouter. »

également l'objet de ses préoccupations, quand il fit étudier par des agents secrets ce fameux plan de descente en Angleterre, qui est bien l'une des pièces les plus curieuses de nos archives diplomatiques. Ni Louis XV, ni son ministre ne devaient être les témoins des succès maritimes des Suffren, des d'Estaing, mais si ces succès effacèrent en France le souvenir de Rosbach et de la journée de M. de Conflans, le pays le doit certainement au développement progressif d'une politique mûrement combinée, à la constante et silencieuse tension des serviteurs de l'État vers une pensée unique. Vingt ans, chiffre aujourd'hui fatidique — un jour dans la vie d'un peuple — leur suffirent pour mener leur tâche à terme. La vieille monarchie française, avant de s'écrouler dans la faillite de tout un ordre de choses, avait du moins rendu l'honneur à nos armes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

M. de Bernis à M. d'Aubeterre.

De Paris, 6 mars.

Vous paraissez persuadé que, pour parvenir au but que nous nous proposons, il faut employer deux principaux moyens qui consistent, l'un à faire quelque offre avantageuse à l'Espagne et l'autre à lui montrer de la confiance par rapport à nos vues et aux opérations tant militaires que politiques.

Le Roi, à qui j'ai rendu compte de vos idées à cet égard, a une si bonne opinion de votre discernement et de votre prudence qu'il a bien voulu m'autoriser à vous mettre en état de faire usage, avec toute la circonspection dont vous êtes capable, de ces deux moyens que vous avez vous-même indiqués.

Quoique l'Espagne ait dans son intérêt particulier les raisons les plus fortes de se déclarer en notre faveur, il n'est que trop probable que Sa Majesté Catholique ne se déterminerait à se joindre à nous contre nos ennemis qu'autant que nous lui proposerions quelque fruit personnel à retirer de cette association.

L'offre de lui céder Minorque serait peut-être l'appât le

plus flatteur à lui présenter, mais quoique depuis la conquête de cette île, nous ayons cherché indirectement et par de simples insinuations à découvrir si la cour de Madrid désirait nous avoir l'obligation de rentrer en possession de cet ancien domaine de sa Monarchie, ses Ministres ont constamment évité de s'expliquer à cet égard. Ils sont peut-être plus disposés aujourd'hui à s'entendre avec nous sur ce sujet et je vais vous confier quel est le fondement de ma conjecture.

Il y a quelques jours que M. Sorba, ministre de Gênes auprès du Roi, me raconta que M. Massones, s'entretenant avec lui sur les affaires générales, lui avait dit que la France devrait rendre à l'Espagne l'île de Minorque : Sorba eut la précaution d'ajouter que cet ambassadeur ne lui avait pas donné la commission de m'en parler. Il ne m'a pas été difficile de juger que M. Massonés, aussi réservé qu'il fût généralement dans ses propos sur les intentions de la cour, n'aurait pas hasardé une ouverture aussi importante s'il n'y avait pas été autorisé, et le choix de M. Sorba pour le rendre dépositaire de sa confidence me confirme dans cette opinion. Vous devez, en ce qui vous concerne, sonder de votre côté le terrain à la cour de Madrid. Je ne vous prescrirai point la tournure à prendre pour y travailler avec succès. Elle doit dépendre de la connaissance que vous avez du caractère et des dispositions des principaux Ministres.

Vous avez déjà été autorisé à leur déclarer que le Roi est prêt à concourir de concert avec le Roi son cousin aux arrangements qui pourraient être agréables à ce Prince, si Sa Majesté Catholique voulait en contracter de réciproques avec le Roi.

Ce discours, répété à propos et en termes très précis,

engagera peut-être les Ministres espagnols à se développer avec vous ou du moins à vous en dire assez pour vous faire juger qu'ils écouteraient volontiers ce que vous leur aurez proposé.

Dans ce cas-là, vous pourrez leur faire entendre que si la cession de l'île de Minorque était, de la part du Roi, un sacrifice agréable au Roi son cousin, Sa Majesté n'hésiterait pas à la leur offrir par amitié et dans la vue de resserrer les liaisons qui subsistent entre les deux couronnes. Le Roi pense avec trop d'élévation pour mettre à prix d'argent une cession de cette importance ; c'est un intérêt plus noble que Sa Majesté se propose : elle veut un retour d'amitié et de confiance qui opère entre les deux couronnes une parfaite conformité de principes et de mesures pour leur commune gloire.

Tel est le mobile unique des désirs du Roi, toute autre condition rendrait le marché indécent et dangereux pour la France. En effet, à quel risque ne nous exposerions-nous pas si nous consentions sans cette sûreté à nous dessaisir du seul gage que nous avons entre les mains pour faire notre paix avec l'Angleterre, si malheureusement elle fait des conquêtes sur nous en Amérique? Il est donc essentiel et indispensable que notre dédommagement de Minorque cédée à l'Espagne soit une alliance offensive et défensive sans restriction et sans réserve contre nos ennemis. Il faut en même temps que nos alliés et surtout la cour de Vienne voient dans notre union intime avec la cour de Madrid un secours efficace en leur faveur.

Vous connaissez notre système politique et les engagements que nous avons contractés : nous ne pourrions les abandonner sans nous déshonorer par l'infidélité la plus honteuse et sans réunir contre nous le mépris et

les forces de la plupart des puissances de l'Europe. Aussi le Roi est-il bien résolu de suivre avec persévérance les objets qui, depuis le traité de Versailles du 1er mai 1756 ont déterminé ses résolutions. Les revers que ses armées et celles de ses alliés ont éprouvés en dernier lieu ne le rendront ni infidèle, ni timide. Il désire la paix, mais il ne s'y prêtera qu'à des conditions compatibles avec sa dignité et de concert avec ses alliés. Si le Roi d'Espagne veut de bonne foi s'associer à des intentions si droites, Sa Majesté entrera avec lui dans tous les arrangements qui pourront être agréables et utiles à ce Prince.

Voilà, Monsieur, des matériaux pour construire un édifice solide si la cour de Madrid veut réellement sortir de son inaction, venger son honneur offensé par les Anglais, se précautionner contre leurs projets ambitieux et jouer sur la scène politique de l'Europe le rôle qui convient à une aussi grande puissance. Une affaire si délicate ne peut être confiée à un Ministre plus sage que vous et c'est à votre prudence à juger de la méthode à suivre pour entamer avec succès cette négociation si vous croyez qu'elle en soit susceptible.

Je vais actuellement vous mettre en état de donner au Ministre espagnol une marque essentielle de confiance : il y a près d'un an que quelques membres de la République des Provinces unies témoignent à M. d'Affry que les Anglais ne seraient pas éloignés de se réconcilier avec nous si, de notre côté, nous étions dans des dispositions pacifiques. La réponse convenable que M. d'Affry eut ordre de faire à ces républicains n'eut aucune suite dans le temps. Mais il y a environ un mois les mêmes Hollandais ont renouvelé leurs insinuations en alléguant le voyage que M. Yorke allait faire à Londres comme une occasion dont on pourrait profiter pour entamer une

négociation. M. Yorke et même la Princesse gouvernante des Provinces unies ont fait donner au Ministre du Roi des assurances de la sincérité de leurs intentions pour contribuer autant qu'il pourrait dépendre d'eux à une prompte conciliation entre les deux couronnes. On a fait demander à M. d'Affry de donner par écrit quelque réponse dont on pût faire usage. Il a remis le billet dont je joins ici une copie et qui a été rendu ainsi qu'il l'a exigé. . . . . .

En communiquant sous le plus inviolable secret aux Ministres espagnols ce que je viens de vous confier, vous leur ferez observer que quelque faible que soit l'espérance qu'on veut nous faire concevoir de terminer notre guerre maritime, nous n'y renoncerions qu'autant que nous serions assurés que l'Espagne se déterminera sans délay à faire cause commune avec nous. Vous leur ferez sentir en même temps que nous sommes d'autant plus pressés de savoir à quoi nous en tenir sur les dispositions de leur cour que nous ne voudrions pas nous exposer à l'inconvénient de les croiser peut-être si nous nous prêtions à une négociation avec l'Angleterre. Vous jugerez sans doute de vous-même que vous n'avez nulle communication à donner à M. Rosemberg[1] tant sur ce qui fait la matière de cette lettre en ce qui concerne Minorque que sur les idées relatives à notre pacification avec l'Angleterre. Vous devez vous borner à lui dire que vous avez ordre d'agir avec lui dans le plus entier concert afin de tâcher, s'il est possible, d'exciter l'Espagne à entrer efficacement dans nos intérêts communs.

1. Le ministre d'Autriche à Madrid.

B

Mémoire présenté à Louis XV par le duc de Choiseul.

Février 1765.

En entrant dans le ministère de V. Majesté je lui protestai, et avec vérité, que l'emploi qu'elle me forçait d'accepter était très étranger au genre de vie que j'avais mené, et aux goûts que mon caractère et mes passions m'inspirent.

Je représentai alors que j'avais pu gêner ma liberté, pour mettre à profit quelques talents dans les ambassades, mais que j'aurais bien de la peine à l'asservir aux sérieuses et continues occupations d'un ministère. Je méprisais, autant par principes que par caractère, les intrigues de la cour et je prévoyais que je serais le dernier à m'en apercevoir, quand elles seraient contre moi. Enfin je n'acceptai ce triste et pénible emploi qu'avec l'assurance que Votre Majesté voulut bien me donner qu'elle me permettrait de le quitter à la paix et quoique chaque membre de l'administration dise communément que c'est par pure obéissance qu'il est dans le ministère, il est de fait, Sire, que j'ai été ministre sans y songer et en obéissant aux ordres de mon maître et de mon bienfaiteur.

Aux affaires étrangères, je trouvai le département poli-

tique, à la fin de 1758, dans le plus grand désordre. Je vais en retracer brièvement l'état à Votre Majesté. Elle a un trop grand usage des affaires, trop de justesse dans l'esprit pour ne pas se rappeler la situation politique de son royaume à cette époque.

Votre Majesté avait été attaquée en 1755 en Amérique. Ses armées conquirent Mahon en 1758. Elle conclut au mois de mai de la même année un traité avec la cour de Vienne qui fut comme les préliminaires de l'alliance de 1757 et de l'espèce de ligue qui se forma contre le roi de Prusse, entre la France et la maison d'Autriche. Cette nouvelle alliance fit négliger la guerre de mer et d'Amérique, qui était la véritable guerre. Tous les moyens se portèrent avec enthousiasme et sans réflexion à une guerre de terre, dont le but était d'élever la maison d'Autriche. Il est bien vrai que si Sa Majesté l'Impératrice reconquérait la Silésie, les Pays-Bas devaient être le prix des secours de la France; mais ce prix n'était concédé que dans le cas où la cour de Vienne serait maîtresse de la Silésie, et, en attendant cette conquête incertaine et avec la seule espérance de la possession des Pays-Bas, il résultait du traité de 1757 que Votre Majesté fournirait 30 millions et une armée de 100.000 hommes à l'Impératrice pour soutien de sa guerre particulière, sans que cette princesse fût intéressée en aucune manière dans la guerre véritable que la France continuait contre l'Angleterre.

J'ajouterai à ce tableau que Votre Majesté contracta des traités de subsides avec la Bavière, l'électeur Palatin, le duc de Wurtemberg et la couronne de Suède. Cette dernière devait agir en Poméranie contre le roi de Prusse et les autres cours fournir des troupes subsidiaires employées dans l'armée autrichienne. De sorte que, par les

engagements pris par la politique en 1757, les subsides montaient à près de 52 millions, somme aussi exorbitante qu'impossible à payer.

Telle était, en précis, l'alliance que Votre Majesté a contractée en 1757. Je ne discuterai pas dans ce mémoire si elle était bonne ou mauvaise quant au fond ; quant à la forme, je vais pouvoir assurer Votre Majesté qu'au moment où on lui faisait signer un traité si odieux pour la France et si utile pour la cour de Vienne, il aurait fallu stipuler que Votre Majesté entrerait en possession des Pays-Bas. Alors l'impératrice aurait conquis la Silésie ou ne l'aurait pas conquise. Si elle avait réussi, le roi de Prusse vaincu et la crainte qu'il ne se relevât auraient été un gage de la parole de l'impératrice ainsi qu'un moyen de contenir les regrets autrichiens sur la cession des Pays-Bas Si, comme il est arrivé, l'impératrice n'eût pu conquérir la Silésie, les Pays-Bas entre les mains de Votre Majesté auraient été le prix des secours qu'elle aurait donnés avec tant de profusion à la cour de Vienne. Les mêmes Pays-Bas, Sire, vous auraient rendu maître des époques de la paix et certainement vous auraient dédommagé de vos pertes en Amérique, soit que nous fussions dans le cas de les abandonner en cédant aux instances des puissances maritimes (car vous ne les auriez pas abandonnées pour rien comme en 1748), soit que vous eussiez choisi le parti de les garder en compensation du Canada. Je pense, Sire, que la Flandre autrichienne, dans tous les cas, doit être au pouvoir de Votre Majesté lorsqu'elle se déterminera à la guerre de terre, en même temps qu'elle sera obligée d'en soutenir une de mer. Si Votre Majesté est alliée avec la cour de Vienne, il faut occuper les Pays-Bas par une cession en compensation des secours qui seront accordés à Vienne.

Si vous n'êtes pas lié, Sire, avec la cour de Vienne, il faut reconquérir les Pays-Bas, car dans toutes les situations, la Flandre est le seul pays qui puisse vous dédommager de l'Amérique et le seul théâtre de guerre qui soit avantageux à vos troupes et à vos finances.

Vos ministres et votre conseil, Sire, ne firent point les réflexions que je viens de vous présenter et ne songèrent pas que la cour de Vienne n'avait pas d'autre parti à prendre, depuis l'alliance du roi de Prusse avec l'Angleterre, que de s'unir pour ses plus grands intérêts avec Votre Majesté. Le traité secret avec Vienne fut ratifié. Mais peu de mois après, l'impossibilité de satisfaire aux secours promis nécessita le ministère politique de Votre Majesté de manquer de parole. La fin de l'année 1757 et celle de 1758 sont des époques mémorables des désastres que les différentes Maisons française et autrichienne éprouvèrent. Au bout de six mois, la tête tourna entièrement au conseil de Bernis : il abandonna la conduite d'un projet dont il n'avait jamais connu l'étendue; il mendia la paix qui fut refusée par les amis et les ennemis ; il quitta la politique où il ne pouvait plus rien faire et chercha à se consoler de son manque de courage par l'espérance de gouverner le royaume.

J'eus sa place. Ma première opération fut, avant que de partir de Vienne, de prévenir l'empereur et son ministre que je proposerais à Votre Majesté, aussitôt mon arrivée, de renfermer l'alliance dans des bornes plus sages. Je ne pouvais pas, en cassant le traité secret, revenir aux seules bonnes et grandes mesures qu'on aurait dû prendre en 1757; je ne pouvais pas, alors, exiger de la cour de Vienne qu'elle mît la France en possession des Pays-Bas. L'on ne revient pas sur une condition accordée, dans le moment où l'on veut diminuer

les engagements et lorsque le succès des armes ne donne pas de poids à vos demandes. La cour de Vienne espérait toujours la Silésie ; mais elle n'en était pas aussi vraisemblablement certaine qu'en 1757. Il était dangereux de l'indisposer. Cette cour méfiante aurait pu prendre un parti contre la France. Le roi de Prusse avait été battu à Hochkirch ; l'on pouvait craindre que le prince, fatigué, ne se prêtât à la paix ; et alors Votre Majesté se serait trouvée absolument sans alliés. Je pris donc le parti de proposer à Votre Majesté de ne changer dans le nouveau traité que l'article des subsides, celui des engagements contractés en 1758 en faveur de la Suède, Saxe, etc..., et la séparation entière de la guerre de la France dans l'empire avec celle qui était autrichienne et prussienne. J'observerai à Votre Majesté que par le traité précédent son armée d'Allemagne était auxiliaire de l'impératrice, et que, si elle avait fait ces conquêtes, elles auraient été au profit de la cour de Vienne; qu'il se trouvait que Votre Majesté donnait 30 millions à Vienne, n'avait pas une marine capable de défendre ses possessions américaines et employait son armée de terre à la cause de son alliée ; de sorte que, réellement, vous ne faisiez rien pour la guerre de France contre l'Angleterre.

Je changeai cette position dans le nouveau traité. La guerre d'Allemagne devint la guerre d'Angleterre pour la France. Les subsides furent réduits à 7 millions au lieu de 30. Votre Majesté retira et cessa de payer les troupes bavaroises, wurtembergeoises et palatines ; la confiance reprit de la force entre les alliés ; je détruisis absolument toutes les petites négociations de paix, qui n'étaient que tracasseries et faiblesses, et quand Votre Majesté fit partir M. de Praslin pour Vienne, elle était

dans une mesure honnête avec l'impératrice, laquelle, avec des soins, s'est conservée jusqu'à la fin de la paix, sans qu'aucune cour alliée, malgré une guerre continuellement malheureuse, ait eu des reproches à se faire, ce qui est assez rare dans une alliance aussi immense et fait honneur aux souverains et à leurs ministres.

Votre Majesté remarquera que la défection de la Russie n'a été produite que par l'événement du décès de l'impératrice Élisabeth, avec laquelle vous soutîntes, Sire, jusqu'à sa mort le ton d'amitié que vos nouvelles liaisons vous avaient fait prendre.

La dépense des affaires étrangères était, quand j'ai pris le département à la fin de 1758, de 52 millions. Je la réduisis, en 1759, à 25 millions et successivement, les autres années, elle a été diminuée sans que vous ayez entendu, Sire, des plaintes de la part de vos alliés à qui, j'ose le dire, j'inspirais de la confiance dans les paroles que je leur donnais en votre nom. Vous ne m'avez jamais trouvé découragé. Je ne vous ai jamais proposé, Sire, une démarche douteuse et qui ne convînt pas à votre grandeur. Cependant, l'année 1759 fut aussi remplie de désastres que les années précédentes. L'affaire de Minden, celle de M. de Conflans, le perte de la Guadeloupe, et la détresse de M. de Silhouette ne dérangèrent pas ma patience et la fermeté qui, je crois, était la vertu la plus utile à votre service dans ces moments critiques. Je tentai, cette année, une entrevue de Votre Majesté avec le roi d'Espagne à Lyon. La reine, sa femme, l'empêcha. Je sentis que, quelque utile que pût nous être l'Espagne, il ne fallait que profiter vis-à-vis d'elle des occasions, et ne point exposer notre dignité, ainsi qu'elle l'avait été autrefois, aux refus que les démarches trop empressées de vos ministres avaient essuyés du ministère espagnol.

En 1760, le Roi de Prusse, pressé par les Autrichiens qui auraient pu le détruire s'ils avaient su conduire leurs forces, engagea, vers la fin de l'année, les Anglais à faire une avance pour la paix. Cette année-là même, Votre Majesté avait perdu le Canada. Les cours ennemies donnèrent un mémoire à la Haye pour proposer un Congrès. Vous vous rappelez, Sire, que dans ce temps je prévins Votre Majesté que je ne pensais pas que l'Angleterre eût sérieusement l'envie de rétablir la tranquillité. En conséquence je demandai à Votre Majesté la permission, en même temps que la négociation se suivrait, autant qu'elle pourrait aller avec les ennemis, d'engager l'Espagne à en tenter une avec la France, dont, dans la suite, si le projet réussissait, Votre Majesté connaîtrait le bien. Il y avait une tournure assez délicate à prendre pour la réponse à la déclaration par laquelle les ennemis proposaient à Votre Majesté et à ses alliés la tenue d'un congrès. Dans cette circonstance, j'imaginai que ce qu'il y avait de plus avantageux était de traiter à Versailles la négociation générale, en même temps que, par une réponse particulière, je séparais nettement la guerre de France et d'Angleterre; de sorte qu'il se trouverait deux négociations, l'une qui regarderait uniquement les intérêts de Votre Majesté avec l'Angleterre, laquelle ne pouvait pas être contrariée par ses alliés, qui, ne voulant pas prendre part aux événements d'Angleterre, n'étaient pas en droit d'en embarrasser la paix ; l'autre négociation devait être générale et commune à toutes les parties qui agissaient en Allemagne. J'eus quelque difficulté à réussir à ce plan ; je vainquis les méfiances des alliés. La conduite que je tins avec les différentes cours, la franchise que je leur montrai, la justice qui présidait aux opérations poli-

tiques de Votre Majesté me mirent en état, avec l'approbation des cours amies, de commencer une négociation pratique avec l'Angleterre. Je reconnaissais trop l'esprit et les vues de M. Pitt pour que j'aie pu me flatter de réussir à la confection de la paix avec ce Ministre. Lord Bute, favori du Roi d'Angleterre, était brouillé avec Pitt; ce dernier ne se soutenait dans sa place que par la guerre et par les succès dont il enivrait les esprits de sa nation. M. Pitt sentait que la paix détruirait l'enthousiasme que ses opérations heureuses produisaient et que le favori, lorsqu'on n'aurait plus besoin de ses talents, ferait sentir et servir à sa chute ses défauts. J'entrevis cette position à la seconde conversation que j'eus avec M. Stanley; alors je proposai à Votre Majesté deux partis à suivre ensemble : l'un de soutenir la négociation de la paix avec l'Angleterre, de manière que, ne réussissant pas pour cette fois, elle servît, par sa simplicité, de base à la négociation véritable qui devait avoir lieu, si Pitt succombait sous le crédit de milord Bute. En même temps, et c'est l'autre parti que je jugeai nécessaire, je liai la conversation avec l'Espagne, de façon que cette couronne, si nous faisions la paix, se trouvât intéressée à nous seconder dans la négociation et à assurer la solidité du traité. Si, au contraire, nous la manquions, mon projet était que l'Espagne pût être entraînée dans la guerre et que la France pût profiter des événements que ce nouvel embrasement pourrait produire pour réparer ses pertes. Enfin, si les événements étaient malheureux, j'avais en vue que les pertes de l'Espagne allégeassent celles que la France pourrait faire.

J'ai réussi, Sire, dans les deux projets. La paix qu'a faite Votre Majesté a eu pour base ma première négo-

ciation et, quoiqu'alors je ne fusse plus chargé qu'en partie de votre Ministère politique, après la chute de M. Pitt, c'est à moi que le Ministère anglais s'est adressé, et, de concert avec M. de Praslin, c'est moi qui ai soutenu et réussi dans la négociation jusqu'au départ de M. de Nivernais pour Londres. J'ai de même réussi avec le plus grand succès du côté de l'Espagne. J'engageai cette puissance, pendant la négociation de M. Stanley, de manière que le comte de Fuentès donnât un mémoire à Londres qui, bien entendu, équivalait à une déclaration de guerre, et je signai, de la part de Votre Majesté, le Pacte de famille et le projet d'attaque du Portugal, projet qui est en entier de moi et qui devait produire un effet immense, si les Espagnols l'avaient su exécuter. Je le signai le même jour que M. Stanley est parti de Paris pour s'en retourner à Londres.

La déclaration de guerre d'Espagne fut une suite nécessaire de mon opération. Ce n'est pas ma faute si, au lieu d'aller par le grand chemin tout simplement à Lisbonne, où il n'y avait pas un soldat, les Espagnols ont fait la campagne incroyable qu'ils ont faite. Je n'ai point été garant de sa défense de la Havane, où il se trouvait infiniment plus de forces de terre et de mer qu'il n'en fallait pour faire échouer le projet des Anglais et ruiner leur armée. Mais l'attaque de la Havane a détourné celle de Saint-Domingue, qui aurait réussi beaucoup plus aisément que celle de la Havane, et c'est en cela que j'ai rendu un grand service à Votre Majesté qui n'aurait plus eu aucune possession en Amérique après cette perte. La guerre de Portugal, quoiqu'elle n'eût pas les succès certains que l'on devait en attendre, épuisait l'Angleterre par les secours qu'elle était obligée d'y envoyer, et M. Pitt sortit du Ministère.

Les embarras en tous genres renaissaient. Milord Bute devait se déterminer à la paix, ce qui est arrivé. Il est vrai que, pour ce bien auquel la France aspirait, l'Espagne a perdu, mais Votre Majesté voudra bien se rappeler que, pendant la négociation de la paix que nous avons brusquée pour l'Espagne, et depuis, j'ai su m'attirer de telle façon la confiance du Roi Catholique que, et j'ose le dire après avoir approfondi cette opinion par des lectures très réfléchies, même du temps de Philippe V, jamais la France n'a eu autant de crédit à Madrid qu'elle en a eu depuis quatre ans.

Je termine par ce trait mon ministère politique, et si mon expérience et mes réflexions me permettent de donner sur ce point des conseils à Votre Majesté, je prendrai la liberté de lui conseiller : 1° de ménager avec la plus scrupuleuse attention son système d'alliance avec l'Espagne, de regarder la puissance espagnole comme une puissance nécessaire à la France. Le Roi Catholique est un Prince juste, ferme, et sur lequel vous pouvez compter jusqu'au moment où la France lui manquerait. Dieu vous préserve, Sire, que cela arrive jamais ; car si vous perdiez cet allié, vous n'en auriez plus dans l'Europe; personne ne se fierait à la France et l'on ne se lierait à Votre Majesté que pour tirer parti de ses forces et se retourner contre elle quand on aurait réussi. Il faut penser, en politique comme dans la société, que la puissance produit l'envie et la jalousie. Celle que Louis XIV a inspirée n'est pas éteinte; nos ennemis ont su en profiter. La bonne foi, la fermeté, la sûreté dans les engagements est la seule politique qui puisse conserver une grande puissance dans son état; la duplicité, la légèreté et la faiblesse ne peuvent être d'usage que pour les petits princes. Si la cour de Turin

devenait grande, elle changerait sûrement sa politique. Il faut donc, Sire, vous attacher de plus en plus à l'Espagne, votre alliée naturelle. De grâce, ne vous laissez jamais entraîner à aucune démarche douteuse vis-à-vis de ce Prince vertueux; et si, par une fatalité que je ne crois pas prochaine, le Roi Catholique était obligé ou déterminé par son tempérament un peu altier à la guerre contre les Anglais, quelque répugnance que j'aie à conseiller la guerre à Votre Majesté, il faudrait, en quelqu'état que se trouvât votre royaume, la faire pour l'Espagne sur-le-champ. Je porte jusqu'à ce malheur nos idées du ménagement nécessaire pour le maintien de l'indissolubilité de l'union entre les deux couronnes.

2° L'alliance de Votre Majesté avec la maison d'Autriche est une alliance précaire bien différente de l'alliance fondamentale avec l'Espagne.

L'intérêt du recouvrement de la Silésie a formé l'alliance de Votre Majesté avec l'impératrice. Jamais, à Vienne, il n'y a eu d'autres vues. Ce serait s'abuser grossièrement que de prendre pour sentiment ce qui n'a été que désir de conquête. Cependant l'alliance s'est soutenue avec tant d'honnêteté, les auteurs du système à Vienne ont un crédit si prépondérant auprès de l'Impératrice que cette princesse s'y est accoutumée, quoiqu'elle n'en tirât pas le profit qu'elle en attendait. Les ministres de Votre Majesté, en diminuant les défauts de l'alliance, ont su contenter la cour de Vienne et soutenir les procédés réciproques. Je crois, Sire, qu'il faut continuer dans la même façon jusqu'à ce que les circonstances la dérangent. Il faut prendre garde que Vienne ne prenne trop de crédit à Madrid. Le roi d'Espagne, par son amour pour ses fils et pour l'Italie, ménage singulièrement Vienne. Dans le

cas où l'Impératrice voudrait tenter de nouveau la conquête de la Silésie, il serait sage de prévoir les moyens politiques qu'elle prendrait, mais si jamais Votre Majesté se liait à une guerre pour l'intérêt de Vienne, je la supplie de ne pas permettre la faute qui a été faite en 1757 et de faire précéder de l'acte de cession actuelle des Pays-Bas tout consentement aux secours qui lui seront demandés par l'Impératrice. Au surplus, à moins de mort de l'Impératrice, je crois que, pendant le cours de la paix, il n'arrivera rien qui puisse déranger le système actuel qui est, dans la situation présente, plus utile que nuisible à soutenir.

Pour ce qui regarde les autres cours d'Allemagne, avec lesquelles Votre Majesté a eu des traités de subsides, il faut éclairer leurs conduites, mais se bien garder de leur donner des subsides d'avance et inutilement comme l'on a fait jusqu'à présent. La méthode d'Angleterre est la meilleure et la plus sûre, de ne payer que quand on la sert, pour se conserver le crédit prépondérant, de donner avec discernement des présents d'argent dans les occasions aux ministres des électeurs et princes de l'Empire. Je crois qu'une somme de 500.000 livres envoyée par an dans toutes les cours de l'Empire les assurera à la France infiniment mieux si la guerre vient, que les traités de subsides les plus onéreux. Dans le Nord, Votre Majesté ne soutient l'alliance de Suède que par honneur. L'événement de la Diète décidera la situation de ce royaume dont le régime impraticable est nuisible à la force d'une alliance. Si la Suède, d'anarchique devient monarchique, je croirais qu'il serait à propos de ménager le monarque, sans se lier cependant avec lui par des traités, à moins que la force de ce royaume, qui est nulle à présent, et les circonstances ne rendissent cette alliance

utile. Ce n'est pas seulement l'honneur, Sire, qui a soutenu la générosité de Votre Majesté jusqu'à présent envers la Suède ; il faut convenir que vous payez une dette, car c'est Votre Majesté qui a perdu en grande partie cette puissance en l'engageant dans la guerre qu'elle a faite contre la Russie en 1740 et dans celle qu'elle vient de terminer avec le roi de Prusse. Ces deux guerres ont fait plus de tort à l'État suédois que le malheur et la folie de Charles XII.

Le Danemark est si faible que ce serait une duperie de lui donner des subsides. Votre Majesté a vu dans la dernière guerre de quelle nullité il a été, bien qu'il fût depuis dix ans engagé par des subsides. D'ailleurs, cette cour, par crainte autant que par principe, est attachée à l'Angleterre et il nous a été prouvé que l'argent de Votre Majesté ne déracine pas son attachement.

L'état de la Prusse demande à être examiné sous deux points de vue, le Roi actuel régnant et ce qui peut arriver après sa mort. Je doute que pendant sa vie la cour de Vienne songe à l'attaquer, mais je ne répondrais pas de même que dans quelques années les projets singuliers de ce prince, l'habitude qu'il a contractée de la guerre, les vues d'inquiétude et d'agrandissement qu'il ne cesse d'avoir ne l'engageassent, s'il se porte bien, dans une nouvelle guerre. C'est à empêcher cette guerre, dans laquelle Votre Majesté serait obligée par son traité de soutenir l'Impératrice, qu'il est important que toute la sagacité de Votre ministère s'emploie pour que celui qui sera chargé des affaires à Berlin dirige sur cet objet toute son attention. Je crois qu'avec de la douceur et quelquefois en inspirant de la crainte, il serait possible de faire faire des réflexions et d'arrêter ce prince dangereux. Rien n'est si instant pour cet objet que de rouvrir

la correspondance avec Berlin dès que l'on en trouvera le moyen sans blesser la dignité de Votre Majesté.

L'autre point de vue à considérer en Prusse est la mort du roi. Alors, la cour de Berlin ne voudra pas faire la guerre, mais la cour de Vienne la fera certainement pour recouvrer la Silésie. Le parti que prendra Votre Majesté dans cette circonstance mérite de grandes réflexions. Se liera-t-elle avec la monarchie d'Autriche pour la rendre aussi puissante qu'elle l'a jamais été et, par conséquent, fort dangereuse ? Soutiendra-t-elle de ses forces la grandeur de la cour de Vienne et sa prépondérance énorme en Allemagne quand elle aura détruit la puissance prussienne, la seule qui puisse la contrebalancer et l'inquiéter ? Car la Puissance ottomane est nulle et deviendra tous les jours plus faible. Sans doute que les ministres de Votre Majesté lui représenteraient, si le cas arrive, que la maison d'Autriche, n'ayant plus de rivaux à craindre sur les frontières allemandes et hongroises en acquérant de la force, ne perdra pas son ambition et cette ambition ne pourra avoir d'élément que contre la France et l'Italie. D'un autre côté, il ne faut pas douter que, si la France refuse à Vienne de l'approuver et de la soutenir dans la guerre contre la Prusse, le ministère autrichien ne se retourne vers l'Angleterre qui lui tendra les mains pour récupérer un allié puissant en Allemagne en perdant le roi de Prusse. Le conseil de Votre Majesté pèsera sans doute alors tous les inconvénients des deux partis à prendre qui sont difficiles. L'état du royaume en ce temps donnera des lumières au conseil que l'on prendra la liberté de donner à Votre Majesté. Mais, dans tous les cas, si elle prend le parti de soutenir la cour de Vienne, je la supplie que ce ne soit pas sans la possession sur-le-champ des Pays-

Bas, sans quoi elle courrait les plus grands risques.

L'état de l'Italie ne me paraît pas devoir changer de longtemps, quoique je voie avec la même peine l'établissement de deux archiducs, que la maison d'Autriche a vu l'établissement des infants dans cette partie de l'Europe.

En Italie, la tranquillité ne peut être troublée que par la maison d'Autriche, soit qu'elle porte son ambition à la conquête du Royaume de Naples, soit qu'étant en guerre contre la France. Votre Majesté songe à faire une diversion contre elle dans les États d'Italie. Dans les deux cas, le roi de Sardaigne est nécessaire, et je suis d'avis qu'il faut pour cet objet ménager soigneusement la cour de Turin. Tant que Votre Majesté sera unie à la cour de Vienne, l'Italie sera tranquille, mais cette union, comme je l'ai expliqué plus haut, peut cesser; il faut même, pour la soutenir, envisager chaque jour sa fin et la guerre; et c'est cette considération qui doit produire les instructions ménagées que des Ministres résidant à Turin doivent avoir. Comme le roi de Sardaigne ne peut rien gagner sur la France, son intérêt est d'être lié avec elle. Toutes les fois qu'il y aura guerre en Italie, la démonstration de cette marche est certaine. Il n'y a à prévoir, pour le succès, que l'attachement enraciné de la cour de Turin pour celle de Londres, attachement connu, qui m'a engagé, pendant la dernière guerre, à conseiller à Votre Majesté l'arrangement du Plaisantin, sans lequel la cour de Turin, il n'en faut pas douter, aurait resserré ses liens avec Londres; au lieu que la confiance dans Votre Majesté, qui a été solidement acquise par la netteté et la bonne foi de cet arrangement, a arrêté les menées de l'Angleterre à Turin, et nous a mis en mesure de faire valoir puissamment l'intérêt du roi de Sardaigne en

faveur de la France, si les circonstances portent la guerre en Italie.

Il me reste à parler à Votre Majesté des puissances maritimes; l'Angleterre est l'ennemie déclarée de votre puissance et de votre État; elle le sera toujours. Son avidité dans le commerce, le ton de hauteur qu'elle prend dans les affaires, sa jalousie de votre puissance, et, plus que cela, les intérêts particuliers des différentes cabales qui tour à tour la gouvernent, doivent vous faire présager qu'il se passera encore des siècles avant que de pouvoir établir une paix durable avec cet état qui vise à la suprématie dans les quatre parties du monde. Il n'y aura que la révolution d'Amérique qui arrivera, mais que nous ne verrons vraisemblablement pas, qui remettra l'Angleterre dans l'état de faiblesse où elle ne sera plus à craindre en Europe. En attendant, il faut, en politique, se précautionner contre ses desseins dangereux, et en se défendant contre elle, selon les moyens que j'indiquerai à Votre Majesté, tels que je les ai imaginés à l'article de la marine, chercher à lui susciter moins des ennemis que des occasions de dépenses. C'est pourquoi la guerre contre le Portugal sera toujours, dans tous les cas, une guerre utile à Votre Majesté, quelque événement qui en résulte. Il en sera de même d'une armée anglaise sur le continent, soit en Allemagne, soit en Flandre. L'étendue des possessions anglaises en Amérique opérera la séparation de ces mêmes possessions avec l'Angleterre; mais, comme je l'ai remarqué, cet événement est éloigné. Celui qui est plus prochain, et qui procurera une chute nécessaire, est l'immensité des dettes de l'Angleterre. Quand cette puissance rentrera en guerre avec Votre Majesté, quels que soient les événements, l'attention principale qu'elle doit ordonner à ses ministres est

d'épargner la dépense à la France, autant qu'il sera possible, en occasionnant aux Anglais la plus forte dépense qu'il se pourra. Je sens la difficulté de ce système, mais je crois en connaître la possibilité, et si Votre Majesté, sans se laisser entraîner à des dépenses excessives dans les premières années de la guerre, comme il est arrivé presque toujours, se ménage de manière à pouvoir fournir à cette guerre une armée de plus que les Anglais ne peuvent y fournir, alors ce ne seront plus les succès qui détermineront la paix, ce sera l'état des finances de chaque royaume, et Votre Majesté sera le maître des conditions. Au surplus, pour parvenir à cet objet essentiel, il est indispensable, par toutes sortes de moyens, que vos affaires politiques, Sire, soient ménagées de manière que la guerre n'ait lieu tout au plus qu'en 1769. Je ne sais pas si l'on pourra parvenir à reculer jusqu'à cette époque le malheur de la guerre, surtout si M. Pitt rentre en place; mais je crois qu'il faut employer tous ses talents pour y parvenir.

Quant à la Hollande, elle est intérieurement aussi ennemie de la France que l'Angleterre, et n'est retenue, dans son animosité, que par l'avidité des gains que cet État fait par la neutralité. J'ose avancer à Votre Majesté que si l'Angleterre fait la guerre à la France, dans le temps où vous serez lié, Sire, avec la maison d'Autriche, ce qui ne vous laisse aucun théâtre de guerre sur le continent que d'aller à Hanover, guerre ruineuse et peu profitable, j'ose, dis-je, avancer à Votre Majesté, que, dans ce cas, je lui conseillerais d'agir vis-à-vis de la Hollande comme l'Espagne devrait agir vis-à-vis du Portugal. A mon avis je porterais la guerre dans les sept provinces, qui me serviraient, en cas de succès, de nantissement aux pertes que Votre Majesté pourrait faire en Amérique.

Ce plan est grand, je le crois utile, il demande à être expliqué, et, si je ne suis pas mort quand le cas arrivera, et que Votre Majesté s'en souvienne, dans quelque lieu que je me trouve, j'en donnerai à Votre Majesté les explications, si elle le désire. C'était le projet que je comptais lui proposer pour 1763, si la paix ne s'était pas faite.

Si Votre Majesté, en cas de guerre, n'adoptait pas cette idée, je crois que rien n'est si aisé que de maintenir les États généraux dans une neutralité qui leur est aussi utile que celle dont ils ont joui dans la dernière guerre.

Voilà, Sire, les idées que je me suis formées relativement à l'état politique de votre royaume. En approfondissant chacune de ces idées, je m'y suis confirmé, et je les ai travaillées et suivies pendant le temps que j'ai eu la direction de vos affaires étrangères.

C

Précis de faits [1] (de M. Favier par ordre de Madame du Barry) sur l'administration de M. de Choiseul.

On ne trouvera icy que le simple énoncé des faits dont il s'agit ; on seroit en état de les prouver en détail et pièces sur table relativement à une branche de l'administration ; on pourroit indiquer aussi les moyens de chercher et trouver la preuve de tous les autres.

Entré dans le ministère au mois de décembre 1758, M. le duc de Choiseul se fit deux systèmes, l'un pour les affaires étrangères, l'autre pour l'intérieur, qu'il se proposoit de gouverner également dans ces deux plans ; il n'eut pour objet ny la gloire du roi, ny la tranquillité, ny le bonheur personnel de S. M., pas même ses propres lumières et sa conviction intime, ny son honneur et sa réputation, comme ministre, mais uniquement son intérest particulier, et son ambition démesurée.

Dans le premier plan relatif aux affaires étrangères, il posa pour base de sa conduite une soumission aveugle aux désirs de la cour de Vienne, qui n'avoit pas peu contribué à son élévation, et par laquelle il entreprit de se soutenir et de s'élever encore plus haut.

Dans le second plan, relatif à l'intérieur, il entrevit pour luy la nécessité de se lier avec le Parlement, de se

1. Ce précis ne porte pas de date, mais est évidemment antérieur à la chute de Choiseul.

prêter à ses vues, à ses prétentions, d'entrer dans ses intrigues, et même de faire corps avec luy, pour assurer sa propre existence contre tous les événemens possibles. Il étoit déjà due ; il se fit créer pair, et forma dès lors le projet de lier plus étroitement la pairie avec la magistrature, afin qu'elles pussent s'aider et s'appuyer réciproquement contre l'authorité royale; il prévoyoit déjà combien il auroit à la redouter s'il cessoit jamais d'en être le dépositaire.

En conséquence du système *étranger*, la première opération de M. de Choiseul fut le nouveau traité conclu avec la cour de Vienne dans les premiers jours de son ministère.

Par ce traité, la France renonçoit à tous les avantages que les traités précédens de M. l'abbé de Bernis avoient stipulés pour elle ou pour la maison de Bourbon.

Ces avantages il est vray, étoient non seulement douteux, mais dans l'exécution ils se seroient trouvés fabuleux et chimériques, puisqu'ils ne pouvoient jamais avoir lieu, et que la cour de Vienne n'auroit eu ny le pouvoir, ny la volonté de les réaliser.

La France au contraire, par ce nouveau traité de M. de Choiseul, prit des engagemens plus onéreux, plus étendus, plus embarrassans, elle s'engagea à fournir plus de secours tant en subsides qu'en solde de troupes; elle se lia de plus en plus par des garanties et des promesses éventuelles relativement à l'Italie qui ne pouvoient alors qu'indisposer les cours de Madrid, de Naples et de Turin.

Ces obligations, contractées avec tant de prodigalité, ont produit après la paix ce fardeau énorme d'arrérages, de subsides qu'il a fallu payer d'année en année du plus pur de notre sang à la cour de Vienne ; avec ce secours,

elle a rétabli ses finances, fait des remboursemens ou des réductions, l'argent à la main, et augmenté son crédit, tandis que nous avons ruiné le notre; l'impératrice en a témoigné sa reconnaissance à M. de la Borde l'année dernière par le présent de son portrait enrichi de diamans.

Lié par ce traité et par son dévouement absolu à la cour de Vienne, M. de Choiseul en devint le sous-ministre. Cette cour ne vouloit point de congrès parce que ses affaires prenoient une aussi bonne tournure que celle des nôtres devenoit tous les jours plus mauvaise. M. de Choiseul refusa d'écouter les propositions que le duc Louis de Brunswick fut chargé de faire à la Haye à M. d'Affri pour assembler un congrès et commencer à négocier. Ce refus si déplacé dans notre situation produisit deux ans après l'humiliation que nous subîmes de faire demander à Londres, par le canal de la Russie, ce même congrès que nous avions refusé.

Pendant cet intervalle, l'Europe ne vit plus dans la conduite politique de M. de Choiseul qu'un tissu de petits moyens, de petites finesses sans effet, de contradictions et d'inconséquences; de démarches faites et désavouées; enfin de légèretés qui donnoient à notre ministère l'air de l'astuce et de la mauvaise foy sans en recueillir d'autres fruits que la dérision de nos ennemis.

Toujours occupé de ce système d'asservissement aux vues de la cour de Vienne, M. de Choiseul ne s'attachait alors qu'à favoriser ses opérations et celles de la Russie contre le roy de Prusse au préjudice de nos propres intérests dans notre guerre, seule réelle et seule intéressante, contre l'Angleterre ; il en donna une preuve bien forte par les négociations qu'il fit à Copenhague et à Stockolm en 1760 pour empêcher l'envoy d'une escadre an-

glaise dans la Baltique où ses opérations auroient été fort dérangées par l'apparition de cette escadre; il étoit clair que plus nos ennemis auroient de vaisseaux dans cette mer, moins il leur en seroit resté ailleurs pour attaquer nos colonies, et infester nos côtes ; nous aurions perdu quelque chose de moins cette année-là et ce motif étoit pour nous assez intéressant ; il fut pourtant sacrifié au plan favori de M. de Choiseul.

Enfin le congrès d'Ausbourg étant accordé, à nos instances, en 1761, ce ministre ne tarda pas à laisser voir qu'il ne l'avoit demandé que pour la parade. Il entama une négociation particulière avec l'Angleterre, dans le dessein formé de la faire échouer par la demande indiscrette qu'il fit exprès d'y mêler quelques prétentions de l'Espagne; démarche qu'il sçavoit bien devoir effaroucher l'orgueil de Mr Pitt, et entraîner une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre.

Il négocioit en même temps le *Pacte de famille*, mais avant d'analiser ce fameux traité si funeste aux deux couronnes, il faut jetter un coup d'œil sur les intérests particuliers et personnels, qui seuls décidèrent alors le ministre.

Il avoit déjà le Département de la guerre, il vouloit avoir la marine en conservant les affaires étrangères sous le nom d'un fantôme à sa dévotion.

Les expéditions sous Mr Berryer avoient été malheureuses : on s'en prenoit à ce ministre sans trop sçavoir pourquoy. Mr de Choiseul, qui voit toujours bien, mais seulement pour son intérest personnel, vit le moment de s'emparer d'un Département qui manquoit à son ambition. Il falloit pour cela ranimer l'espoir abattu en présentant au roy et à la nation une perspective plus riante, et reculer la paix par les apparences de quelque

succès éclatant qui ne seroit dû qu'à son habileté.

Il négocia donc le Pacte de famille, non qu'il eût pû se faire illusion sur la faiblesse de l'Espagne, comme puissance maritime ou militaire; il en étoit parfaitement instruit, et peut-être plus qu'il n'auroit voulu l'être, mais que luy importoit la ruine entière des deux nations pourvu qu'elle luy servît d'un échelon de plus.

Il sacrifia à cet indigne motif la gloire de son roy, l'honneur de sa couronne, en accordant l'égalité toujours refusée par les prédécesseurs de S. M. qui depuis tant de siècles avoient si glorieusement conservé la préséance par une longue suite d'actes solemnels, dont le dernier avoit illustré les premières années de son auguste bisayeul. Ny sa tendresse pour Philippe V, son petit-fils, ny l'importante circonstance de faire entrer dans la maison de Bourbon la vaste monarchie d'Espagne, n'auroient jamais fait imaginer aux ministres de Louis XIV de luy proposer un pareil abaissement. Cette préséance sur la nation la plus orgueilleuse de l'Europe, étant une fois reconnüe par elle-même, ne laissoit plus de doute sur celle dont la France étoit en possession à l'égard des autres couronnes ; c'étoit un patrimoine sacré, inaliénable; rien de plus criminel ny de plus dangereux que la moindre innovation sur un article si délicat. Qu'en a-t-il résulté ? les autres têtes couronnées ont prétendu, avec quelque apparence de raison, que, n'ayant jamais cédé à l'Espagne, elles ne devoient plus céder à la France, puisqu'elle avoit admis l'Espagne à l'égalité; que personne n'étoit en droit de régler les rangs ou d'en changer l'ordre à son gré par des préférences arbitraires, de là cette nouvelle source de tracasseries d'étiquette avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse, et successivement avec toutes les autres couronnes.

M. de Choiseul se soucioit peu de ces suites fâcheuses que sa légèreté et son ignorance luy laissoient à peine entrevoir parce qu'il n'en connoissoit pas les antécédens. Il n'étoit occupé que de son objet particulier et personnel; il le remplit, eut la marine, et profita de l'amour toujours constant des peuples pour la personne du Roy, afin d'exciter l'enthousiasme des villes et provinces à offrir des vaisseaux à S. M. Enthousiasme que le ministre eut l'adresse de faire tourner à sa propre gloire.

Tous ses vœux étoient remplis; il avoit rompu la négociation de Londres, et malgré l'exposé diffus qu'il en fit donner au public, il resta pour constant que c'étoit luy qui en avoit désiré la rupture. Il s'applaudit beaucoup de la distinction frivole qu'il avoit imaginée de *guerre Britannique* et *guerre Germanique* et de la clause *uti possidetis*, qu'il crut devoir beaucoup embarrasser l'Angleterre, pour elle et pour ses alliés. Ces deux mots de latin traînés dans tous les traités avoient pour luy un air si sçavant, qu'il en étoit fier comme d'une découverte; il trouva fort mauvais que des gens à qui ce stile étoit plus familier ne luy en eussent pas fait compliment, ny admiré la subtilité de sa distinction; il ne pardonna point à ceux qui avoient osé luy dire d'avance que ce sophisme étoit aisé à démêler, et qu'il ne feroit illusion à personne. Il ne jugea plus du mérite et de la capacité des sujets que par le degré de leur admiration pour son chef-d'œuvre diplomatique.

Enivré de ce succès (car c'en étoit un pour luy que de rompre) et de la conclusion du pacte de famille, il s'érigea en charlatan politique, militaire et marin; il fit le prophète et l'enthousiaste, et comme s'il avoit suffi de menacer l'Angleterre pour la subjuguer (luy qui, du vivant du maréchal de Belle-Isle, s'étoit publiquement moc-

qué des bateaux plats), il en fit renaître la chimère et la rendit bien plus coûteuse, il ne parla plus que d'invasions et de descentes en Angleterre, et en Irlande. Tandis qu'il continuoit d'énerver la France d'hommes et d'argent pour la guerre d'Allemagne, si malheureuse pour nous par la façon dont il la conduisoit en sa qualité de ministre, qu'elle a fini par être nécessaire, uniquement parce qu'elle étoit devenu deffensive.

Tout cela jetta de la poudre aux yeux, mais non pas aux Anglois qui rioient de ses menaces et de ses fanfaronades politiques ; il en rioit peut-être luy même. Sa fortune alloit avant tout; elle devoit être fondée sur les malheurs publics, mais pour un homme aussi vain, s'il avoit eu quelque idée d'honneur et de gloire, il auroit dû être bien triste de fonder aussi cette fortune sur le ridicule.

Le congrès d'Ausbourg, auquel la cour de Vienne n'avoit pas consenti plus sincèrement qu'il ne l'avoit demandé, fut rompû avant d'être assemblé; mais voulant soutenir encore quelques apparences pacifiques après avoir placé son fantôme aux affaires étrangères, M. de Choiseul voulut luy nommer un successeur à ce congrès idéal : il proposa au roy M. d'Aubeterre.

Seroit-il permis à cette occasion de rappeller icy une petite anecdotte dont S. M. elle-même peut se ressouvenir? la méthode de M. M. de Choiseul a toujours été de profiter des avantages que leur donnoit auprès du roy leur travail de ministre, pour perdre dans son esprit la cour entière, en luy représentant tous ceux qui la composent comme autant de sujets absolument incapables (excepté leurs *bas valets* ou les instrumens nécessaires à leur cabale, ceux-cy méritoient de leur part quelque adoucissement); pour tous les autres tels que M. d'Aube-

terre, s'ils étoient quelquefois dans le cas de les proposer, ce n'étoit jamais comme les plus habiles, mais comme *les moins incapables*. Ce furent les termes dont ils se servirent à l'égard de cet ambassadeur ; et lorsqu'au sortir de chez le Roy qui venoit de le déclarer, il recevoit les complimens de la foule empressée autour de luy, Messieurs de Choiseul rentrés chez eux avec deux favoris en éclatoient de rire : « *Vrayment*, disoient-ils, *si le pauvre d'Aubeterre sçavoit comment nous l'avons proposé au Roy et quels éloges nous avons faits de luy, il ne s'en orgueilleroit point de tous ces complimens des sots courtisans.* »

C'est ainsi que ces deux messieurs se jouoient sans cesse de la confiance du meilleur des maîtres ; et plust à Dieu que c'eût toujours été entre eux et leurs plus intimes créatures ! mais avant d'aller plus loin, jettons encore un coup d'œil sur la négociation de Londres en 1761, et voyons ce qu'on a gagné à cette rupture.

M. Pitt nous laissoit alors la Louisianne entière, et deux *des quatre isles neutres*. Nous conservions la Grenade ; et l'Espagne, dont la faiblesse n'étoit pas encore bien connue, ne se mêlant point de cette affaire, restoit en possession de tout son territoire en Amérique ; son secours dans la suite nous auroit été plus utile par la considération qui luy restoit encore, et par le meilleur état où elle auroit eu le temps de mettre ses forces de terre et de mer si l'on avoit donc jugé à propos de conclure avec elle une alliance ; on auroit pu et dû le faire après la paix, pour l'affermir, et non pas auparavant pour en rompre la négociation. Qu'en est-il résulté ? la perte de la Floride pour cette couronne, et pour nous celle de la Louisianne ; l'Espagne n'a pas profité de la partie qui nous en restoit, que nous luy avions cédée en

dédomagement (on ne veut point la reconnaître, et l'on se soumettra plustôt à l'Angleterre qu'au joug espagnol), par conséquent notre expulsion totale de l'Amérique, ajoutez la cession des *4 isles neutres* dont une seule (Sainte-Lucie) nous a coûté pour la ravoir la Grenade en échange, laquelle vaut infiniment davantage pour l'Espagne et pour nous en commun la concession formelle des établissemens anglois sur la côte de Honduras ; on dit en *commun* par ce que le grand avantage de ces établissemens pour les Anglois consiste principalement dans une énorme contrebande qu'ils font par cette voye jusques dans le cœur du Mexique. Notre commerce avec l'Espagne en souffre beaucoup plus que le sien propre. Ajoutez encore les pertes énormes en hommes et en vaisseaux qu'ont faites les deux couronnes alliées dans la dernière campagne, les riches prises des Anglois dans cet intervalle, le pillage et les contributions de Manille et de la Havane, enfin les dépenses immenses que cette campagne de plus a occasionnées, et calculez le *bénéfice du Pacte de famille.*

Voilà tout ce qu'on auroit évité en concluant à Londres dans l'été de 1761, aux conditions de M. Pitt. Voilà la parallelle de ces conditions avec celles que mylord Bute nous a imposées par les préliminaires de 1762 et que MM. de Choiseul ont subies sans murmurer : conditions déjà assez dures, assez humiliantes, auxquelles ils trouvèrent fort doux d'ajouter en 1763, par le traité définitif, le comblement de la *cunette* de Dunkerque qui achevoit la ruine de ce malheureux port, et la cession à la compagnie angloise de Mazulipatan des *quatre cercars* et de tous les autres territoires que la nôtre avoit acquis dans l'intervalle des deux guerres sur la côte de Baharet d'Orixa ; objet pour nos ennemis de 860 m. L.

sterling dont la compagnie paye la moitié tous les ans au Gouvernement d'Angleterre. Voilà enfin cette paix dont MM. de Choiseul ont eu le front de dire et de faire débiter par de vils émissaires *qu'elle étoit plus avantageuse que celle qu'ils avoient refusée l'année précédente.*

Il est vray qu'ils ont eu la gloire de signer à Fontainebleau et à Paris, au lieu de laisser signer à Londres ; mais quelle triste et puérile vanité ! pouvoit-elle en imposer à quelqu'un de sensé, d'instruit ? Ne sçavoit-on pas bien que ces Messieurs attendoient de Saint-James les loix que leur dictoit le ministère anglois par l'organe des ducs de Bedford et de Nivernois ? N'avoit-on pas vû l'empressement de M. de Choiseul à se mettre à portée de recevoir ces ordres, en sollicitant l'envoi réciproque de ces deux ministres ? Le public, il est vray (et peut être le roy luy même), avoit ignoré l'engagement clandestin que MM. de Choiseul avoient pris par écrit pour obtenir cet envoi, et par lequel ils s'étoient obligés préalablement à céder aux Anglois la *mobile.* Cette promesse entrainoit pour l'Espagne la nécessité de céder aussi la Floride, par l'impossibilité de la conserver après qu'elle auroit été entièrement coupée d'avec la Louisianne ; c'étoit pourquoi la cour de Madrid avoit insisté d'avance auprès de la nostre sur le refus de cet article et y auroit persisté sans la prise de la Havane ; mais ces illusions, ces erreurs peuvent-elles durer ? Bientôt les ténèbres se dissipent, la lumière éclate, et l'histoire, ce fléau terrible des ministres ignorans, ineptes et prévaricateurs, n'attend pas toujours leur mort ou leur chute pour en faire justice aux yeux de leur siècle et de la postérité.

De nouveaux motifs, dira-t-on peut-être, ont fait désirer vivement en 1862 à MM. de Choiseul la paix qu'ils

avoient refusée en 1761 : seroit-ce les nouveaux malheurs de la France, les pertes de l'Espagne, l'épuisement de la première, l'impuissance de l'autre? Ils en étoient la cause, ils devoient les avoir prévus. Si ces motifs étoient assez puissans pour forcer les deux cours alliées à subir la loy du vainqueur, cette dure nécessité prononçoit la condamnation des deux ministres qui les y avoient reduites; elle demandoit leur punition : ils la firent servir à partager entre eux de nouveaux honneurs, de nouveaux bienfaits; ils eurent l'audace de compter ce traité au rang de leurs services. Séduit par l'humanité même, entraîné par l'impatience de soulager ses peuples du fardeau de la guerre, le roy ne voulut voir dans cette triste paix que la fin de tant de maux, et la nécessité d'y mettre un terme prévalut dans son cœur paternel sur tout autre motif : il ne suivit que les premiers mouvemens de sa joye à ce cri de *Paix* si doux, si flatteur; et la France, en le répétant d'après son Roi bien-aimé, vit sans étonnement, même sans attention, un nouveau duc et pair dans le ministre qui l'avoit signée.

Mais ce n'étoient point ces motifs d'humanité, de nécessité même, qui avoient décidé MM. de Choiseul. Ils n'ont pas cessé d'écraser la France en pleine paix; ils auroient continué de l'anéantir sous prétexte de la guerre; deux raisons les déterminèrent : 1° ils avoient rempli leur objet en réunissant les trois départemens du ministère les plus importans; il ne leur restoit plus qu'à s'emparer des finances. Celui-cy est plus orageux en temps de guerre; la paix est le temps de sa moisson. Il falloit donc la faire pour commencer l'attaque qu'ils alloient diriger contre les finances; on en parlera tout à l'heure, et cela nous ramenera au second plan de M. de Choiseul, c'est-à-dire de gouverner l'intérieur en le troublant et le

bouleversant par l'intrigue parlementaire ; 2° la cour de Vienne avoit consenti, pour la forme, à la négociation de 1761, mais M. de Choiseul étoit d'accord avec elle pour la rupture. En 1762, tout étoit changé. La cour de Vienne, au comble de ses prospérités par la prise de Schweidnitz et celle de Colberg, avoit eu le malheur de perdre l'impératrice de Russie dans les premiers jours de cette année, et avoit vu échouer dez ce moment le projet infaillible d'accabler enfin le roi de Prusse ; le détrônement et la mort de Pierre III laissèrent à peine briller un rayon d'espérance ; il fallut envisager comme prochaine la nécessité de faire sa paix. Ce parti pris, il étoit fort égal pour la cour de Vienne que nous fissions aussi la nôtre. Elle permit donc à MM. de Choiseul de se tirer d'affaire comme ils pourroient, et dans les deux articles des évacuations et des *subsides*, ces Messieurs de leur côté se montrèrent aussi soumis aux volontés de cette cour que fidèles à ses intérests tandis qu'on ne payoit personne en Allemagne, neutres, amis, ni alliés, en France encore moins, et qu'en effet on n'avoit pas le sol pour payer, on prit des engagemens, et l'on fit faire des avances par le banquier de la cour pour entrer en payement avec celle de Vienne, et pour luy en assurer la continuation : cette exception en sa faveur la consoloit un peu (malgré sa tendresse pour nous) des riches colonies et du continent de 1.200 lieues que nous allions céder après les avoir perdues à son service : elle voulut bien s'en contenter.

Le grand, l'unique devoir de MM. de Choiseul étoit rempli ; Vienne étoit contente. Cela paroitra peut-être singulier, et le roy luy même seroit tenté de croire qu'on exagère icy l'aveugle déférence de ces Messieurs pour cette cour. On n'ignore pas que souvent ils ont

tenu des discours très contradictoires à cette conduite. Ils n'auront eu garde d'avouer à Sa Majesté qu'ils agissoient par ce principe souvent même pour mieux cacher leur jeu, ils luy auront sans doute marqué des sentimens fort opposés selon les circonstances; mais il n'y a qu'une méthode d'apprécier les véritables intentions d'un ministre, c'est d'en juger par les faits et par son intérest personnel. Icy les faits sont clairs et n'ont jamais varié. L'intérest est moins douteux encore. Ces Messieurs ont toujours compté sur l'appuy de la cour de Vienne, dans les ébranlemens qui pourroient arriver à leur faveur, à leur fortune. Cette cour a justifié leur confiance et reconnu leurs services. Déjà plus d'une fois elle a pris soin d'intervenir en leur faveur, soit par des offices directs, soit par des insinuations détournées; et en dernier lieu (car on en peut croire des gens bien instruits) elle n'a pas craint de déplaire au roy en se mêlant de choses qui ne regardent que son personnel et sa vie privée, et cela uniquement à la prière de ces Messieurs qui croyoient avoir intérest à faire les censeurs de morale pour la premiere fois de leur vie.

Après cela, on n'aura pas de peine à croire qu'elle ne néglige aucun des petits moyens qu'ils luy suggèrent de temps en temps pour les faire valoir, témoin le voyage du général d'Ayassa, et du baron de Reiseach fait l'été dernier sur nos frontières par ordre de Leurs M.M. I.I. pour y voir dans les principales places la discipline de nos troupes, la manutention du militaire, nos manœuvres sans fin, et les nouveaux exercices; ils allèrent à Compiègne témoigner au roy leur admiration des belles ordonnances de M. de Choiseul : ces deux officiers autrichiens ont eu ordre de dire qu'ils étoient venus pour apprendre, et que leur cour qui les avoit envoyés exprès

ne manqueroit pas d'adopter au moins une partie de ces merveilleux réglemens ; ils eurent soin d'en demander la volumineuse collection ; ceux mêmes qui ont fait jouer cette comédie n'ont pu s'empêcher d'en rire à Vienne, et de dire qu'il en seroit comme des canons à la *Schuwaloff;* l'impératrice Élisabeth en avoit envoyé un train considérable à l'impératrice reine. La cour de Vienne les luy avoit fait demander pour flatter l'amour-propre du comte Pierre Schuwaloff, grand maître de l'artillerie, qui prétendoit les avoir inventés. Ils sont toujours restés dans l'arsenal de Vienne.

La même méthode de se maintenir en place par l'appuy des cours étrangères (méthode au moins très répréhensible, lorsqu'elle n'est pas criminelle) a été adoptée par MM. de Choiseul relativement à l'Espagne. Depuis le Pacte de famille, ces Messieurs ont fait cause commune avec le ministère espagnol et toute leur intrigue a été employée de concert pour faire illusion aux deux rois sur les suites funestes de ce malheureux traité. Il n'a pourtant pas été facile de satisfaire Sa Majesté Catholique après la catastrophe humiliante qu'on venoit de faire essuyer pour son début de guerre et de politique. On a craint que le monarque ne prît de l'humeur; qu'en punissant ses ministres il ne démasquât les nôtres : il a donc fallu l'appaiser, l'adoucir, le séduire. On l'a mis en état de donner à sa nation très ulcérée contre son ministère et le nôtre quelque apparence de satisfaction qui pût au moins flatter sa vanité territoriale en la dédommageant de la perte de la Floride. Ce qui nous restoit à la Louisianne a été sacrifié pour cette compensation. Prodigues des dépouilles de leur maître, ces Messieurs n'ont pas hézité à lever le seul pied que nous eussions encore dans le continent de l'Amérique. Ce n'était au

fond rien pour l'Espagne qui n'y a déjà que trop de territoire désert et inutile, c'étoit tout pour la France qui n'y avoit plus que ce petit coin. L'Espagne ne pourra jamais ny mettre cette partie en valeur, ny la subjuguer, ny la conserver. La France au contraire, à qui elle étoit soumise, attachée, malgré une mauvaise administration de plusieurs années, et l'abandon presque total où l'on avoit laissé cette colonie, avoit encore des moyens de l'encourager, de la rendre utile et florissante. C'étoit une planche après le naufrage. On a voulu qu'il fût complet, on y a réussi.

Mais on a rempli son objet; on a paré le coup dont on étoit menacé. Il falloit quelque chose au roi d'Espagne pour sauver sa gloire; MM. de Choiseul l'ont trouvé, en sacrifiant celle du roy leur maître. Surs à présent dans tous les cas de l'appuy du roy catholique, ils font servir les liens du sang, l'amitié, l'estime réciproque des deux souverains à leur propre fortune; très indifférens d'ailleurs sur le sort des deux royaumes, il ne faut pas douter qu'ils n'obtiennent aussi, dans tous les moments critiques pour eux, l'intervention la plus favorable de la cour de Madrid. . . . . .

. . . . . .

D

Traité dit Pacte de Famille, conclu à Paris le 15 août 1761, entre la France et l'Espagne.

Les liens du sang qui unissent les deux monarques qui règnent en France et en Espagne, et les sentiments particuliers dont ils sont animés l'un pour l'autre, et dont ils ont donné tant de preuves, ont engagé S. M. T. Chr. et S. M. C. d'arrêter et conclure entre elles un traité d'amitié et d'union sous la dénomination de *Pacte de famille*, et dont l'objet principal est de rendre permanents et indissolubles, tant pour LL. MM. que pour leurs descendants et successeurs, les devoirs qui sont une suite naturelle de la parenté et de l'amitié. L'intention de S. M. T. Chr. et de S. M. C. en contractant les engagements qu'elles prennent par ce traité est de perpétuer dans leur postérité les sentiments de Louis XIV, de glorieuse mémoire, leur commun auguste bisaïeul, et de faire subsister à jamais un monument solennel de l'intérêt réciproque qui doit être la base des désirs de leurs cours et de la prospérité de leurs familles royales.

Dans cette vue, etc.

(*Suivent les noms et titres des plénipotentiaires.*)

Art. I. Le roi T. Chr. et le roi C. déclarent qu'en vertu de leurs intimes liaisons de parenté et d'amitié, et

par l'union qu'ils contractent par le présent traité, ils regarderont à l'avenir comme *leurs ennemis* toute puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre des deux couronnes.

Art. II. Les deux rois contractants se garantissent réciproquement de la manière la plus absolue et la plus authentique, tous les états, terres, îles et places, qu'ils possèdent dans quelque partie du monde que ce soit, sans aucune réserve ou exception ; et les possessions, objet de leur garantie, seront constituées suivant l'état actuel où elles seront au premier moment où l'une et l'autre couronnes se trouveront en paix avec toutes les autres puissances.

Art. III. S. M. T. Chr. et S. M. C. accordent la même garantie absolue et authentique au roi des Deux-Siciles, et à l'infant Don Philippe, duc de Parme, pour tous les états, pays et places qu'ils possèdent ; bien entendu que S. M. Sicilienne, et ledit infant duc de Parme garantiront aussi, de leurs parts, tous les états et domaines de S. M. T. Chr. et de S. M. C.

Art. IV. Quoique la garantie inviolable et mutuelle à laquelle S. M. T. Chr. et S. M. C. s'engagent doit être soutenue de toute leur puissance, et que LL. MM. l'entendent ainsi d'après le principe, qui est le fondement de ce traité : *qui attaque une couronne, attaque l'autre*, cependant les deux parties contractantes ont jugé à propos de fixer le premier secours que la puissance requise sera tenue de fournir à la puissance requérante.

Art. V. Il est convenu entre les deux rois que la couronne qui sera requise de fournir les secours aura, dans un ou plusieurs de ses ports, trois mois après la réquisition, douze vaisseaux de ligne et six frégates armées à la disposition entière de la cour requérante.

Art. VI. La puissance requise tiendra, dans le même espace de trois mois, à la disposition de la puissance requérante, 18.000 hommes d'infanterie, 6.000 hommes de cavalerie, si la France est la puissance requise, et dans le cas où l'Espagne serait la puissance requise, 10.000 hommes d'infanterie, et 2.000 hommes de cavalerie. Dans cette différence de nombre, on a eu égard à celle qui se trouve entre les troupes que la France a actuellement sur pied et celles qui sont actuellement entretenues par l'Espagne; mais s'il arrivait dans la suite que le nombre des troupes sur pied fût égal de part et d'autre l'obligation dès lors serait pareillement égale, de fournir réciproquement le même nombre. La puissance requise s'engage à assembler celui qu'elle devra fournir, et à le mettre à portée de sa destination, sans cependant le faire d'abord sortir de ses états, mais de le placer dans la partie de ses états qui sera indiquée par la partie requérante, afin qu'il y soit plus à portée de l'entreprise ou de l'objet pour lequel elle demandera lesdites troupes, et comme cet emplacement devra être précédé de quelque embarquement, navigation, ou marches des troupes par terre, le tout s'exécutera aux frais de la puissance requise, à qui ledit secours appartiendra en propriété.

Art. VII. Quant à ce qui regarde la différence dudit nombre de troupes à fournir, S. M. C. excepte les cas où elles seront nécessaires pour défendre les domaines du roi des Deux-Siciles, son fils, ou ceux de l'infant duc de Parme, son frère, de sorte que, connaissant l'obligation de préférence, quoique volontaire, que les liens du sang et de la proche parenté lui imposeraient alors, le roi C. dans ces deux cas promet de fournir le secours de 18.000 hommes d'infanterie et de 6.000 hommes de cavalerie, et même toutes ses forces, sans rien exiger de S. M. T.

Chr. que le nombre des troupes ci-dessus stipulé, et les efforts que la tendre amitié pour les princes de son sang pourra lui inspirer de faire en leur faveur.

Art. VIII. S. M. T. Chr. excepte aussi de son côté les guerres dans lesquelles elle pourrait entrer ou prendre part en conséquence des engagements qu'elle a contractés par les traités de Westphalie et autres alliances avec les puissances d'Allemagne et du Nord ; et considérant que lesdites guerres ne peuvent intéresser en rien la couronne d'Espagne, S. M. T. Chr. promet de ne poin exiger aucun secours du roi C., à moins cependant que quelque puissance maritime ne prît part auxdites guerres, ou que les événements en fussent si contraires à la France, qu'elle se vît attaquée dans son propre pays par terre ; et dans ce dernier cas S. M. C. promet au roi T. Chr. de lui fournir sans aucune exception, non seulement les susdits 10.000 hommes d'infanterie et 2.000 hommes de cavalerie, mais aussi de porter en cas de besoin ce secours jusqu'à 18.000 hommes d'infanterie et 6.000 hommes de cavalerie, ainsi qu'il a été stipulé par rapport au nombre à fournir au roi C. par S. M. T. Chr. ; S. M. C. s'engageant, si le cas arrive, de n'avoir aucun égard à la disproportion qui se trouve entre les forces de terre de la France et celles de l'Espagne.

Art. IX. Il sera libre à la puissance requérante d'envoyer un ou plusieurs commissaires, choisis parmi ses sujets, pour s'assurer par eux-mêmes que la puissance requise a rassemblé dans les trois mois, à compter de la réquisition, et tient dans un ou plusieurs de ses ports les 12 vaisseaux de ligne et 6 frégates armés en guerre, ainsi que le nombre stipulé de troupes de terre, le tout prêt à marcher.

Art. X. Lesdits vaisseaux, frégates et troupes agiront

selon la volonté de la puissance qui en aura besoin et qui les aura demandés, sans que, sur les motifs ou sur les objets indiqués pour l'emploi desdites forces de terre et de mer, la puissance requise puisse faire plus d'une seule et unique représentation.

Art. XI. Ce qui vient d'être convenu aura lieu toutes les fois que la puissance requérante demanderait le secours pour quelque entreprise offensive ou défensive de terre ou de mer, d'une exécution immédiate, et ne doit pas s'entendre pour le cas où les vaisseaux ou frégates de la puissance requise iraient s'établir dans quelques ports de ses États, puisqu'il suffira alors qu'elle tienne les forces de terre et de mer prêtes dans les endroits de ses domaines qui seront indiqués par la puissance requérante comme les plus utiles à ses vues.

Art. XII. La demande que l'un des deux souverains fera à l'autre des secours stipulés par le présent traité suffira pour constater le besoin d'une part et l'obligation de l'autre de fournir lesdits secours, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune explication de quelque espèce qu'elle puisse être, ni sous quelque prétexte que ce soit, pour éluder la plus prompte et la plus parfaite exécution de cet engagement.

Art. XIII. En conséquence de l'article précédent, la discussion du cas offensif ou défensif ne pourra point avoir lieu par rapport aux 20 vaisseaux, 6 frégates, et aux troupes de terre à fournir; ces forces devant être regardées dans tous les cas, et trois mois après la réquisition, comme appartenantes en propriété à la puissance qui les aura requises.

Art. XIV. La puissance qui fournira le secours, soit en vaisseaux et frégates, soit en troupes, les payera partout où son allié les fera agir, comme si ces forces

étaient employées directement pour elle-même, et la puissance requérante sera obligée, soit que lesdits vaisseaux, frégates ou troupes restent peu ou longtemps dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont elles auront besoin, au même prix que si elles lui appartenaient en propriété, et à les faire jouir des mêmes prérogatives et privilèges dont jouissent ses propres troupes. Il a été convenu que dans aucun cas lesdits vaisseaux et troupes ne pourront être à la charge de la puissance à laquelle ils seront envoyés, et qu'ils subsisteront à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée.

Art. XV. Le roi T. Chr. et le roi C. s'obligent de tenir complets et bien armés les vaisseaux, frégates et troupes que LL. MM. se fourniront réciproquement, de sorte qu'aussitôt que la puissance requise aura fourni le secours stipulé par les articles V et VI du présent traité, elle fera armer dans ses ports un nombre suffisant de vaisseaux pour remplacer sur-le-champ ceux qui pourront être perdus par les événements de la guerre et de la mer. Cette même puissance tiendra également prêtes les recrues et les réparations nécessaires pour les troupes de terre qu'elle aura à fournir.

Art. XVI. Les secours stipulés dans les articles précédents, selon le temps et la manière qui a été expliquée, doivent être considérés comme une obligation inséparable des liens de parenté et d'amitié, et de l'union intime que les deux monarques contractants désirent de perpétuer entre leurs descendants; et ces secours stipulés seront ce que la puissance requise pourra faire de moins pour la puissance qui en aura besoin; mais comme l'intention des deux rois est que la guerre commencée pour ou contre l'une des deux couronnes doit devenir propre

et personnelle à l'autre, il est convenu que, dès que les deux rois se trouveront en guerre déclarée contre le même ou les mêmes ennemis, l'obligation desdits secours cessera, et à sa place succédera pour les deux couronnes l'obligation de faire la guerre conjointement en y employant toutes leurs forces; et pour cet effet les deux hautes parties contractantes feront alors entre elles des conventions particulières, relatives aux circonstances de la guerre dans laquelle elles se trouveront engagées, concerteront leurs efforts et leurs avantages respectifs et réciproques, comme aussi leurs plans et opérations militaires et politiques, et ces conventions étant faites, les deux rois les exécuteront ensemble et d'un commun et parfait accord.

Art. XVII. LL. MM. T. Chr. et C. s'engagent et se promettent, pour le cas où elles se trouveront en guerre, de n'écouter ni faire aucune proposition de paix ni de la traiter ni conclure avec l'ennemi ou les ennemis qu'elles auront, que d'un accord et consentement mutuel et commun, et de se communiquer réciproquement tout ce qui pourrait venir à leur connaissance, qui intéresserait les deux couronnes, et en particulier sur l'objet de la pacification; de sorte qu'en guerre comme en paix chacune des deux couronnes regardera comme ses propres intérêts ceux de la couronne de son allié.

Art. XVIII. En conformité de ce principe et de l'engagement contracté en conséquence, LL. MM. T. Chr. et C. sont convenues que lorsqu'il s'agira de terminer par la paix la guerre qu'elles auront soutenue en commun, elles compenseront les avantages que l'une des deux puissances pourrait avoir eus avec les pertes que l'autre aurait pu faire, de manière que sur les conditions de la paix, ainsi que sur les opérations de la guerre, les

deux monarchies de France et d'Espagne, dans toute l'étendue de leurs dominations, seront regardées et agiront comme si elles ne formaient qu'une seule et même puissance.

Art. XIX. S. M. le roi des Deux-Siciles ayant les mêmes liaisons de parenté et d'amitié et les mêmes intérêts qui unissent intimement LL. MM. T. Chr. et C., S. M. C. stipule pour le roi des Deux-Siciles, son fils, et s'oblige à lui faire ratifier, tant pour lui que pour ses descendants à perpétuité, tous les articles du présent traité; bien entendu que pour ce qui regarde la proportion du secours à fournir par S. M. sicilienne, elle sera déterminée dans son acte d'accession audit traité suivant l'étendue de sa puissance.

Art. XX. LL. MM. T. Chr. et C. et sicilienne s'engagent non seulement à concourir au maintien et à la splendeur de leurs royaumes dans l'état où ils se trouvent actuellement, mais encore à soutenir sur tous les objets sans exception la dignité et les droits de leur maison, de sorte que chaque prince qui aura l'honneur d'être issu du même sang pourra être assuré en toute occasion de la protection et de l'assistance des trois couronnes.

Art. XXI. Le présent traité devant être regardé, ainsi qu'il a été annoncé dans le préambule, comme un pacte de famille entre toutes les branches de l'auguste maison de Bourbon, nulle autre puissance que celles qui seront de cette maison ne pourra être invitée ni admise à y accéder.

Art. XXII. L'amitié étroite qui unit les monarques contractants, et les engagements qu'ils prennent par ce traité, les déterminent aussi à stipuler que leur état et sujets respectifs participeront aux avantages et à la

liaison établie entre ces souverains, et LL. MM. se promettent de ne pas souffrir qu'en aucun cas, ni sous quelque prétexte que ce soit, leursdits états et sujets puissent rien faire ou entreprendre de contraire à la parfaite correspondance qui doit subsister inviolablement entre les trois couronnes.

Art. XXIII. Pour cimenter d'autant plus cette intelligence et les avantages réciproques entre les sujets des deux couronnes, il a été convenu que les Espagnols ne seront plus réputés aubains en France, et en conséquence S. M. T. Chr. s'engage à abolir en leur faveur le droit d'aubaine, de sorte qu'ils pourront disposer par testament, donation ou autrement, de tous leurs biens, sans exception, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils posséderont dans son royaume, et que leurs héritiers sujets de S. M. C., demeurant tant en France qu'ailleurs, pourront recueillir leur succession même *ab intestat*, soit par eux-mêmes, soit par leurs procureurs ou mandataires, quoiqu'ils n'aient point obtenu de lettres de naturalisation, et les transporter hors des États de S. M. T. Chr., nonobstant toutes les lois, édits, statuts, coutumes ou droits à ce contraires, auxquels S. M. T. Chr. déroge en tant que besoin serait. S. M. C. s'engage, de son côté, à faire jouir des mêmes privilèges et de la même manière, dans tous les états et pays de sa domination en Europe, tous les Français et sujets de S. M. T. Chr. par rapport à la libre disposition des biens qu'ils posséderont dans toute l'étendue de la monarchie espagnole, de sorte que les sujets des deux couronnes seront généralement traités en tout et pour tout ce qui regarde cet article, dans les pays des deux dominations, comme les propres et naturels sujets de la puissance dans les états de laquelle ils résideront. Tout ce qui est dit ci-dessus par

rapport à l'abolition du droit d'aubaine, et aux avantages dont les Français doivent jouir dans les états du royaume d'Espagne en Europe et les Espagnols en France, est accordé aux sujets du roi des Deux-Siciles, qui seront compris aux mêmes conditions dans cet article, et réciproquement les sujets de LL. MM. T. Chr. et C. jouiront des mêmes exemptions et avantages dans les états de S. M. sicilienne.

Art. XXIV. Les sujets des hautes parties contractantes seront traités relativement au commerce et aux impositions, dans chacun des deux royaumes en Europe, comme les propres sujets du pays où ils aborderont ou résideront, de sorte que le pavillon espagnol jouira en France des mêmes droits et prérogatives que le pavillon français, et pareillement le pavillon français sera traité en Espagne avec la même faveur que le pavillon espagnol. Les sujets des deux monarchies, en déclarant leurs marchandises, payeront les mêmes droits qui seront payés par les nationaux; l'importation ou l'exportation leur sera également libre, comme aux sujets naturels, et il n'y aura de droits à payer de part et d'autre que ceux qui seront perçus sur les propres sujets du souverain, ni de matières sujettes à confiscation que celles qui seront prohibées aux nationaux eux-mêmes; et pour ce qui regarde ces objets, tout traité, convention ou engagement antérieur entre les deux monarchies resteront abolis; bien entendu que nulle autre puissance étrangère ne jouira en Espagne non plus qu'en France d'aucun privilège plus avantageux que celui des deux nations. On observera les mêmes règles en France et en Espagne à l'égard du pavillon et des sujets du roi des Deux-Siciles, et S.M. sicilienne le fera réciproquement observer à l'égard du pavillon et des sujets des couronnes de France et d'Espagne.

Art. XXV. Si les hautes parties contractantes font dans la suite quelque traité de commerce avec d'autres puissances et leur accordent ou leur ont déjà accordé dans leurs ports ou états les traitements de la nation la plus favorisée, on préviendra lesdites puissances que le traitement des Espagnols en France et dans les Deux-Siciles, des Français en Espagne et pareillement dans les Deux-Siciles, et des Napolitains et Siciliens en France et en Espagne sur le même objet, est excepté à cet égard et ne doit point être cité ni servir d'exemple; LL. MM. T. Chr., C. et sicilienne ne voulant faire participer aucune autre nation aux privilèges dont elles jugent convenable de faire jouir réciproquement leurs sujets respectifs.

Art. XXVI. Les hautes parties contractantes se confieront réciproquement toutes les alliances qu'elles pourront former dans la suite et les négociations qu'elles pourront suivre, surtout lorsqu'elles auront rapport avec leurs intérêts communs, et en conséquence LL. MM. T. Chr. C., et sicilienne ordonneront à tous les ministres respectifs qu'elles entretiennent dans les autres cours de l'Europe, de vivre entre eux dans l'intelligence la plus parfaite, et avec la plus entière confiance, afin que toutes les démarches faites au nom de quelqu'une des trois couronnes tendent à leur gloire et à leurs avantages communs et soient un gage constant de l'amitié que lesdites Majestés veulent établir et perpétuer entre elles.

Art. XXVII. L'objet délicat de la préséance, dans les actes, fonctions et cérémonies publiques, est souvent un obstacle à la bonne harmonie et à l'intime confiance qu'il convient d'entretenir entre les deux ministres respectifs de France et d'Espagne, parce que ces sortes de discussions, quelque tournure qu'on prenne pour les faire cesser, indisposent les esprits. Elles étaient natu-

relles quand les deux couronnes appartenaient à deux princes de deux différentes maisons, mais actuellement, et pour tout le temps pendant lequel la Providence a déterminé de maintenir sur les deux trônes des souverains de la même maison, il n'est pas convenable qu'il subsiste entre eux une occasion continuelle d'altercation et de mécontentement. LL. MM. Chr. et C. sont convenues, en conséquence, de faire entièrement cesser cette occasion, en fixant pour règle invariable à leurs ministres revêtus du même caractère dans les cours étrangères, que dans les cours de famille, comme sont présentement les cours de Naples et de Parme, les ministres du monarque chef de la maison auront toujours la préséance, dans tel acte, fonction et cérémonie que ce soit, laquelle préséance sera regardée comme une suite de l'avantage de la naissance, et que dans toutes les autres cours le ministre, soit de France, soit d'Espagne, qui sera arrivé le dernier, ou dont la résidence sera plus récente, cédera au ministre de l'autre couronne et de même caractère qui sera arrivé le premier, ou dont la résidence sera plus ancienne, de façon qu'il y aura désormais à cet égard une alternative constante et fraternelle, à laquelle aucune autre puissance devra ni ne pourra être admise, attendu que cet arrangement, qui est uniquement une suite du présent pacte de famille, cesserait si des princes de la maison de Bourbon n'occupaient plus les trônes des deux monarchies, et qu'alors chaque couronne rentrerait dans ses droits ou prétentions à la préséance. Il a été convenu aussi que si, par quelque cas fortuit, des ministres des deux couronnes arrivaient précisément en même temps dans une cour autre que celle de famille, le ministre du souverain chef de la maison précédera, à ce titre, le ministre du souverain cadet de la même maison.

Art. XXVIII. Le présent traité ou Pacte de famille sera ratifié, etc.

Fait à Paris, le 15 d'Août 1761.

Le duc de Choiseul.
Le marquis de Grimaldi.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

La France et l'Espagne depuis le traité d'Utrecht. — Bourbons et Habsbourgs au XVIIIe siècle. — Sources écrites et sources manuscrites..... 1

BERNIS ET LA GUERRE DE SEPT ANS

CHAPITRE PREMIER

L'alliance autrichienne de 1756. — A quelles conditions elle était admissible. — L'alliance espagnole. — Ce qu'en pensait Frédéric II. — Inertie de la cour de France à ce sujet..... 9

CHAPITRE II

La cour de Madrid en 1756. — Ferdinand VI. — La reine Barbara. — Le chanteur Farinelli. — Le marquis de La Ensenada. — L'Irlandais Wall. — L'ambassadeur britannique Keene. — Le duc de Duras à Madrid. — Echec de sa mission. Il est remplacé par Bernis..... 20

CHAPITRE III

L'abbé de Frischmann chargé d'affaires. — Prise de Port-Mahon par Richelieu, — Enthousiasme provoqué à Paris par cet événement. — Procès et condamnation de l'amiral Byng. — L'Angleterre offre à l'Espagne Gibraltar. — Mort de Keene..... 35

CHAPITRE IV

Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur à Madrid. — Il offre Minorque à Ferdinand, lui demande son alliance, sollicite

des subsides, réclame son adhésion à la ligue maritime des Puissances du Nord. — Ferdinand se borne à offrir sa médiation..... 50

CHAPITRE V

Mort de Barbara. — Projets de mariage aussitôt formés pour le Roi. — Maladie de Ferdinand. — Anarchie de l'Espagne. — Arrivée à Madrid du lord maréchal d'Écosse ; ses intrigues. — Mort de Ferdinand..... 58

CHAPITRE VI

Le roi Charles des Deux-Siciles. — Question de la Réversion du Plaisantin. — Charles veut réserver les Deux-Siciles à l'un de ses fils et conserver à l'autre Parme et Plaisance. — L'Angleterre et Naples. — L'Angleterre et la Savoie. — Frédéric II et Charles-Emmanuel : mission de Coccei à Turin. — Projet d'une entrevue à Lyon entre Louis XV et Charles..... 70

CHAPITRE VII

L'infante de Parme à Versailles. — Le mariage de sa fille avec un archiduc. — Mécontentement causé à Naples par cette union. — Le voyage de l'infante en France a pour résultat de resserrer l'alliance franco-autrichienne et de jeter un froid sur les relations de Louis XV et de Charles..... 84

CHAPITRE VIII

Charles III quitte Naples. — Qualités qui distinguent le Prince. — La reine Marie-Amélie de Saxe : son caractère..... 92

CHAPITRE IX

Arrivée de Charles III en Espagne. — Ses premiers actes. 99

CHOISEUL ET LE PACTE DE FAMILLE

CHAPITRE X

Disgrâce de Bernis. — Appréciations sur son compte. — Choiseul, son passé, son caractère, sa politique. — Charles III intervient auprès de Pitt. — Inanité de la démarche. — Situation

fâcheuse de la France. — Wall contrecarre la politique de Charles III. — Caractère peu cordial des relations entre Paris et Madrid..... 105

CHAPITRE XI

Négociations pour la paix : déclaration de La Haye. — Ces pourparlers arrêtent la médiation de Charles III. — Le comte de Fuentès à Londres; il se montre très « Anglais ». — Irritation causée à Versailles par l'attitude indécise de Charles III. — Reproches de Choiseul à d'Ossun..... 125

CHAPITRE XII

Mort de Marie-Amélie. — Impression produite à Paris par cet événement. — Projets de mariage pour le roi. — Partis portugais, allemand, français. — Charles III se montre plus « Bourbon ». — Il proteste contre l'invasion du Honduras par les Anglais. — Il admet l'idée d'envahir le Portugal. — Fuentès montre plus d'énergie vis-à-vis de Pitt. — Wall modifie son attitude..... 138

CHAPITRE XIII

Le marquis Grimaldi est nommé ambassadeur d'Espagne à Paris : il propose l'alliance. — Nouvelles négociations pour la paix : Bussy à Londres. — Stanley à Paris. — Signature du Pacte de famille. — Analyse de cet acte..... 146

CHAPITRE XIV

Les exigences de Pitt amènent la rupture des pourparlers. — Il veut déclarer la guerre à l'Espagne. — Sa chute. — Appréciation des ambasseurs de Prusse et d'Espagne sur cet événement. — Premiers résultats du Pacte de famille..... 159

NIVERNAIS ET LA PAIX

CHAPITRE XV

Négociations pour la paix. — Leduc de Bedford à Paris. — Le duc de Nivernais à Londres. — Antécédents de Nivernais; ses missions à Rome et à Berlin. — Sentiments de Frédéric à son égard..... 167

CHAPITRE XVI

Instructions de Nivernais. — France, Autriche, Naples, Pologne,

Allemagne. — Le chevalier d'Eon. — Arrivée en Angleterre. 175

CHAPITRE XVII

Réception réservée à Nivernais par George III. — Difficultés de la situation. — Le conseil est partagé sur la question de la paix. — Les partis : Pitt, Newcastle, Cumberland..... 181

CHAPITRE XVIII

Prise de la Havane. — Effet produit à Londres et à Madrid. — Louis XV offre à Charles III la Louisiane comme dédommagement. — Appréciations de Choiseul sur la situation. 191

CHAPITRE XIX

Grâce à la prorogation du Parlement, les préliminaires sont signés. — Mécontentement du roi de Prusse. — Affaires d'Allemagne, — Manifestations populaires des habitants de Londres contre la paix..... 203

CHAPITRE XX

Règlement des affaires d'Allemagne. — Négociations avec les cours allemandes. — Question de l'inspection de Dunkerque par les Anglais. — Signature du traité définitif entre l'Angleterre et la France. — L'opinion en Angleterre. — Paix d'Hubertsbourg. — Retour de Nivernais en France. — Impression qu'il laissa à Londres..... 214

CHAPITRE XXI

Bernis, Choiseul et Nivernais devant l'Histoire..... 2:6

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. Bernis sollicite l'alliance de l'Espagne..... 231
B. Mémoire de Choiseul défendant sa politique..... 236
C. Mémoire de Favier attaquant la politique de Choiseul. 254
D. Texte du Pacte de famille..... 269

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

POITIERS
IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET Cie
7, rue Victor-Hugo, 7.

HOUSSAYE (HENRY). **1814.** Histoire de la campagne de France et de la chûte de l'Empire d'après les documents originaux. 11e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-12..... 3 50

— **1815.** La première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe. Les Cent-Jours. 8e édition. 1 vol. in-12..... 3 50

LA ROCHETERIE (MAXIME DE). **Histoire de Marie-Antoinette** (ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin Guérin). 2e édition. 2 vol. in-12, accompagnés d'un portrait inédit en taille-douce..... 8 »

REICHARDT (J.-F.). **Un Prussien en France en 1792.** Strasbourg-Lyon-Paris. Lettres intimes de J.-F. Reichardt, traduites et annotées par A. Laquiante. 1 vol. in 8°... 7 50

BIRÉ (EDMOND). **Paris pendant la Terreur.** 1 vol. in-16..... 3 50

— **Victor Hugo après 1830.** 2 vol. in-16 ..... 7 »

DALL (GUILLAUME). **La mère Angélique,** abbesse de Port-Royal, d'après sa correspondance. 1 vol. in-12..... 3 50

LE ROY (ALBERT). LE GALLICANISME AU XVIIIe SIÈCLE, **La France et Rome,** de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la bulle *Unigenitus* jusqu'à la mort de Louis XIV, d'après des documents inédits (Dépôt des Affaires étrangères, archives d'Amersfoort, etc.). 1 vol. in-8°. 8 »

LENOTRE (G.). **La guillotine** et les exécuteurs des arrêts criminels pendant la Révolution. 1 beau vol. in-8°, accompagné de deux planches hors texte..... 7 50

ARMAILLÉ (COMTESSE D'). **Madame Élisabeth,** sœur de Louis XVI. 1 vol. in-12..... 3 50

— **Marie-Thérèse et Marie-Antoinette.** 3e édit. 1 v. in-12. 3 50

— **La Comtesse d'Egmont,** fille du maréchal de Richelieu (1740-1773), d'après ses lettres inédites à Gustave III. 1 vol. in-12..... 3 50

BABEAU (ALBERT). **Le village sous l'ancien régime.** 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-12..... 3 50

— **La Ville sous l'ancien régime.** 2e édition. 2 vol. in-12..... 8 »

— **La Vie rurale dans l'ancienne France.** 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-12... ..... 4 »

CLÉMENT (PIERRE). **Histoire de Colbert** et de son administration, précédée d'une préface par A. Geffroy, de l'Institut. 3e édition. 2 forts vol. in-12..... 8 »

— **Jacques Cœur et Charles VII.** L'administration, les finances, l'industrie, le commerce, les lettres et les arts au XVe siècle. Étude historique précédée d'une notice sur la valeur des anciennes monnaies françaises (ouvrage couronné par l'Académie française). Nouvelle édition. 1 vol. in-12..... 4 »

MIGNET. **Histoire de la Révolution française** depuis 1789 jusqu'en 1814. 17e édition. 2 vol. in-12..... 7 »

— **Charles-Quint,** son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste. 12e édition. 1 vol. in-12. 3 50

— **Histoire de Marie Stuart.** 6e édition. 2 vol. in-12..... 7 »

MEAUX (VICOMTE DE). **La Réforme** et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie (ouvrage couronné par l'Académie française, prix Thérouanne). 2 vol. in-8°..... ..... 15 »

KERVYN DE LETTENHOVE (LE BARON). **Marie Stuart.** L'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587). 2 vol. in-8°.. 15 »

SÉAILLES (GABRIEL). **Léonard de Vinci.** L'ARTISTE ET LE SAVANT (1452-1519). ESSAI DE BIOGRAPHIE PSYCHOLOGIQUE (ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin Guérin). 1 vol. in-8°, orné d'un portrait en héliogravure..... 7 50

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie rue des Poitevins, 6.

LH.
2/6

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

SANTA BARBARA
INTER LIBRARY
LOAN
ONE MONTH AFTER RECEIPT
MAR 6 1969
4-9

LD 21A-38m-5,'68
(J401s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

YB 576

DC 753
.5
S6

114635